



**BUDGET PRIMITIF  
POUR L'EXERCICE 2014**

Rapport - Budget 2014



Plus qu'une Région,  
une chance

## BUDGET PRIMITIF 2014

Le budget 2014 s'inscrit dans un contexte national et international encore très incertain. Les politiques mises en œuvre par le gouvernement visent à l'indispensable redressement des finances publiques, et à la réduction du chômage notamment par le soutien au développement économique. Une gestion très rigoureuse des deniers publics a été engagée et les conditions d'une nouvelle croissance économique constituent une priorité.

Notre Région participe comme l'ensemble des collectivités locales à l'effort pour le rétablissement des finances publiques, pour réduire la dette insupportable héritée des années précédentes. Pour la première fois les recettes de la Région seront en baisse en valeur absolue. La Région accentue encore la gestion rigoureuse des ressources dont elle dispose. Fidèles à la ligne que nous poursuivons, nous limitons à nouveau cette année le recours à l'emprunt afin de ne pas obérer les leviers d'action pour l'avenir.

Nous maintiendrons à un niveau important l'investissement pour la rénovation thermique et la modernisation des lycées, CFA, écoles d'infirmier(e)s, mais aussi pour les lignes ferroviaires et le soutien à toutes les collectivités territoriales. Pour le retour de la croissance, la Région favorise l'intervention de la Banque Publique d'Investissement en soutien au développement des entreprises. Parallèlement la Région a noué un partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), mobilisant 350 M€ en soutien au développement de l'économie régionale.

Alors que des signes d'une reprise possible de l'activité semblent se faire jour dans différents domaines, tout doit être fait pour que cela se traduise par un sursaut des entreprises de la région et de l'emploi. C'est pourquoi le budget pour 2014 est résolument tourné vers le soutien à la relance. Nous choisissons d'agir pour créer l'environnement financier favorable au développement des entreprises.

Par ailleurs, l'important dispositif de mobilisation pour l'économie et l'emploi adopté en février 2013 trouvera en 2014 sa pleine mesure et confirmera son efficacité en matière de soutien aux entreprises sur les sujets essentiels de la trésorerie, de la recherche et l'innovation, de la qualification et de l'export au moment où se concrétise le nouveau Schéma régional de développement économique, social, d'innovation et d'internationalisation.

Le partenariat avec la BEI s'est traduit dès 2013 par la mobilisation d'une première tranche d'emprunt. La Banque Publique d'Investissement est mobilisée pour un accompagnement renforcé des entreprises avec des garanties d'emprunt, des crédits à l'investissement, des aides aux fonds propres. Par ailleurs, la Région, en maintenant à un

haut niveau la part de son budget qu'elle consacre à l'investissement, soutient de nombreuses entreprises de la région et préserve ainsi l'emploi régional.

Les travaux dans les lycées, les centres d'apprentis, les écoles de santé, l'isolation des logements, comme les créations d'équipements dans les quartiers et dans les transports constituent des priorités affirmées à un niveau élevé. Notre solidarité avec les territoires se traduit notamment par un effort confirmé en faveur du Très Haut Débit. Ces investissements stimulent l'activité et l'emploi régional et dotent l'ensemble des bassins de vie de la région des services de proximité indispensables aux habitants.

Cette volonté se traduit en particulier par la poursuite des créations de maisons de santé pluridisciplinaires pour l'accès de tous aux soins. La Région poursuit également son effort en faveur du développement du TER en consacrant des moyens importants à la modernisation des infrastructures et au renouvellement des matériels roulants.

Pour soutenir la relance et construire un nouveau développement durable et solidaire, nous misons massivement sur l'innovation et la recherche. Ainsi nous accroissons de manière importante les moyens consacrés à l'innovation dans les PME, à travers le nouvel appel à projet initié en 2013, car c'est là que se créent les emplois de demain. Nous augmentons également l'effort en direction de la recherche avec l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), qui permettra de renforcer la recherche et l'innovation dans des domaines majeurs pour l'économie régionale comme la pharmacie, l'énergie, les matériaux du futur.

Le soutien aux pôles de compétitivité et aux clusters, à la qualité du Made In Région Centre, à une agriculture de qualité et à un tourisme durable est confirmé. L'action en faveur du développement de l'économie verte sera poursuivie en particulier à travers les économies d'énergie et le recours accru aux énergies renouvelables.

Face aux mutations économiques, sociales et environnementales en cours, la collectivité régionale confirme son engagement en faveur de la solidarité notamment en confortant les aides aux jeunes et aux familles, dont les plus fragilisés sont particulièrement touchés par les effets durables et profonds de la crise. Le plan « Avenir jeunes en Région Centre » à travers la mise en œuvre rapide de ses 15 mesures nouvelles contribuera de manière significative à renforcer l'accès à l'autonomie et à l'emploi des jeunes grâce à des aides pour un accès facilité à l'orientation, à la formation, aux transports, au logement et à la santé.

Dans le domaine de la formation, la Région va doubler l'enveloppe du Fonds Réactif Emploi Formation qui, avec 8 M€, permettra d'accroître le nombre de jeunes et d'adultes demandeurs d'emplois qui pourront bénéficier d'actions de formations qualifiantes en lien avec des emplois qui ne trouvent pas actuellement de candidats qualifiés. Le Fonds Réactif Emploi Formation complète ainsi l'offre du Programme Régional de Formation. Le « fonds Jeunes » financera des actions de découverte des métiers porteurs d'emplois et de l'entreprise. La Région va poursuivre son effort en faveur des parcours de formation individualisés pour les salariés fragilisés. L'apprentissage, les lycées généraux et professionnels, l'enseignement supérieur, les formations sanitaires et sociales constituent des priorités de ce budget.

Le dynamisme culturel participe, dans un contexte tendu, à maintenir le lien social et à consolider la citoyenneté. Il est essentiel de permettre ainsi au plus grand nombre de partager leurs émotions et leur compréhension du monde autour des valeurs communes de fraternité et d'échange. C'est pourquoi nous poursuivrons dans toute la région le développement des projets artistiques et culturels de territoire engagé en 2012.

Des réformes importantes sont engagées qui concernent les compétences régionales. Elles confortent la Région dans son rôle de chef de file et d'animation en matière économique comme en matière d'orientation et de formation. Ces évolutions vont renforcer l'impact des politiques régionales, rendre plus significatives les orientations définies avec l'ensemble des partenaires du développement régional au sein des

différents schémas de développement, au moment où se renégocient l'ensemble des contractualisations avec l'Europe et l'Etat et où se poursuit la mise en œuvre des contrats de solidarité territoriale.

Nous avons à nouveau fait le choix de la sagesse et du sérieux en limitant le recours à l'emprunt et en préservant un niveau élevé d'investissement pour l'avenir de notre région. Pour y parvenir nous faisons un effort important pour encadrer avec la plus grande vigilance nos dépenses d'intervention. Cependant, la Région Centre, premier partenaire des collectivités locales, réaffirme sa solidarité au service de toutes les collectivités en maintenant à l'euro près le budget qu'elle consacre aux villages aux villes moyennes, aux agglomérations.

Pour accompagner la relance économique et sociale, nous choisissons de mobiliser toutes les forces du territoire régional pour dynamiser la capacité productive des entreprises grandes et petites, pour développer les services dont la population a besoin, pour relever les défis de l'avenir. Nous voulons, au travers de ce combat pour l'activité et l'emploi, construire une Région innovante sur le plan économique, social et environnemental, une Région solidaire de ses territoires et de ses générations, une Région qui anticipe mieux les mutations et construit son avenir avec confiance.

## **I – LES PRIORITES DE L’ACTION REGIONALE**

### **A – Un budget de redémarrage de l’emploi, de soutien à la croissance durable, et à l’autonomie des jeunes**

L’activité économique nationale a connu une stabilisation depuis le début de l’année 2013, esquissant une possible sortie de la récession économique. Signal encore fragile, ce n’est pas la fin des difficultés économiques et sociales, mais il conforte le cap choisi : celui des réformes structurelles équitables. Le mouvement doit être accompagné pour orienter ses efforts sur l’emploi et la cohésion sociale.

A l’échelle de la Région, les différentes démarches prospectives, schémas et plans réalisés depuis 2010 ont permis de fixer des caps pour l’avenir et de compléter les cadres d’interventions dans l’international et l’innovation afin de tenir pleinement le rôle de chef de file du développement économique. Le Plan de mobilisation pour le développement économique et pour l’emploi voté en 2013 a pris effet fin 2013 et se poursuivra en 2014.

Soutenir les entreprises qui innovent, accompagner celles qui exportent, amorcer la transition énergétique, financer la Recherche & Développement, former les salariés, faciliter les investissements, structurer les filières, mobiliser les acteurs et fédérer les énergies... Toujours et partout rester mobilisés pour l’emploi. Miser sur les jeunes, et leur donner les moyens d’acquérir leur autonomie. En 2014 la Région Centre donnera les impulsions nécessaires pour pérenniser le redémarrage économique et générer une nouvelle croissance durable.

Les atouts de notre territoire dans les nouveaux équilibres économiques internationaux qui se dessinent sont nombreux, ils doivent être plus valorisés encore alors que s’esquisse une nouvelle étape de développement. La concrétisation de la croissance durable passe par un retour de la confiance. Les jeunes, qui sont notre avenir commun, doivent reprendre confiance dans l’avenir et dans leur avenir. Nous leur donnerons les moyens de devenir autonomes.

**L’ambition de la Région Centre est de catalyser les initiatives et les énergies qui feront émerger le monde de demain. Dans ce cadre, le soutien et la relance de l’activité économique, l’emploi et les jeunes constitueront les priorités majeures de l’année 2014.**

***1. La priorité au développement économique : soutenir les entreprises et favoriser l’innovation, préparer demain :***

#### **a) Les moyens concentrés sur l’innovation et l’export**

Les mesures prévues par le Plan de mobilisation pour le développement économique adopté en février 2013 seront pleinement déployées en 2014. Ces mesures visent à créer un climat propice à l’activité économique et à accélérer la reprise de l’activité économique. Les efforts de la Région seront principalement concentrés sur l’innovation et l’export.

La Région Centre, consciente des enjeux d’un nouveau modèle de développement et des atouts des entreprises régionales dans le secteur des biens et des services, a adopté un plan régional d’internationalisation des entreprises. Il s’agit d’insérer davantage nos entreprises dans le cadre d’un développement international qui conjugue à la fois l’innovation et les nouveaux rapports aux enjeux environnementaux.

La question de l’exportation est indissociable de celle de l’innovation. L’appel à projet pour l’innovation dans les PME et les TPE a montré le foisonnement des initiatives sur

notre territoire puisque 135 lettres d'intention et 90 dossiers ont été reçus, conduisant la Région à doubler l'enveloppe financière initialement prévue pour la porter à 8 M€. Cet appel à projet sera reconduit en 2014, car il stimule les projets et contribue à dynamiser l'activité de nos entreprises. Une partie des projets non retenus seront orientés vers d'autres dispositifs régionaux. Le Fonds d'amorçage Emergence Innovation poursuivra sa montée en charge. Le Diagnostic Innovation Croissance sera poursuivi pour soutenir le développement des PME et des TPE en Région.

Une nouvelle stratégie régionale de l'innovation qui connaîtra ses premiers déploiements en 2014, est désormais structurée.

**L'innovation sera aussi soutenue au travers des pôles de compétitivité**, interfaces indispensables entre la recherche scientifique et les entreprises.

Les projets sélectionnés à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Ambition Recherche 2020 » verront les premiers soutiens financiers régionaux arriver en 2014 pour amorcer les deux programmes de recherche d'envergure internationale retenus. Les efforts pour accroître le nombre de chercheurs en région seront poursuivis et accrus par les premières actions du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante.

Plus largement, une réforme de nos aides économiques verra le jour d'ici la fin du premier semestre 2014. Tous les leviers seront ainsi pleinement activés, en faveur de la création, de la transmission-reprise, du développement d'entreprises et de la structuration des filières, poursuivant ainsi leur contribution à la relance économique.

Au regard de son poids dans l'activité régionale, **l'économie touristique** articulée autour d'une synergie exceptionnelle entre nature et culture sera particulièrement soutenue notamment par la poursuite des investissements sur les véloroutes, et de nos interventions en faveur de l'hébergement touristique.

Tous les autres leviers seront activés : les mesures en faveur de la création, de la transmission ou de la reprise d'entreprise, le dispositif CAP artisanat développement, le dispositif CAP jeunes en faveur de l'entrepreneuriat des moins de 26 ans, la structuration des filières, contribueront à la relance économique et seront poursuivis.

**Les investissements directs de la Région, maintenus à un niveau proche de 2013 constitueront un soutien pour l'activité économique régionale. Enfin la Banque Publique d'Investissement, dont le Comité d'Orientation et le fonctionnement sont totalement mobilisés**, apportera des solutions de financement pour des entreprises encore trop souvent confrontées à des difficultés d'accès au crédit bancaire.

## **b) Affirmer l'ambition écologique et faire émerger l'économie verte**

Consciente des enjeux liés au changement climatique et à la nécessité de préparer la transition énergétique et écologique, la Région Centre axe une partie de son soutien au développement économique en ciblant des mesures susceptibles de faire émerger une économie plus respectueuse de l'environnement et porteuse de nouveaux biens et de nouveaux services. Le débat national sur la transition énergétique, organisé en Région Centre, a par ailleurs conforté l'idée d'une transition créatrice d'emplois.

Les filières d'alimentation biologique de la Région seront soutenues par un appel à projets dans les lycées.

En élaborant un plan pluriannuel d'investissements directs en faveur de la rénovation thermique des lycées et des établissements d'enseignement professionnel, financé à des conditions financières favorables grâce à un partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement, la Région Centre stimule l'activité économique et contribue à atteindre les objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

La rénovation thermique des logements sera poursuivie. La formation des professionnels aux techniques de la rénovation thermique, notamment grâce aux plateformes Praxibat sera soutenue.

La Région Centre encourage enfin la production locale d'énergies renouvelables et les économies d'énergie dans le bâtiment au travers du dispositif Prévéo. L'effort de mobilisation des partenaires et de promotion du dispositif sera poursuivi en 2014, et d'importantes unités biomasse et méthanisation verront le jour dans le courant de l'année 2014. Des études conduisant au déploiement de panneaux solaires photovoltaïques dans les lycées seront conduites.

**Le levier de développement que constitue la biodiversité** sera de nouveau actionné en 2014. Après la mise en service en 2013 de l'observatoire de la biodiversité, en lien étroit avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel, les efforts seront poursuivis pour accroître nos actions avec les acteurs du tourisme de nature, de l'éducation à l'environnement et les Parcs Naturels Régionaux.

**Au-delà de l'émergence de l'économie verte**, l'ensemble de ces actions visent à engager la transition de nos modes de production vers une économie circulaire protectrice des ressources rares grâce en particulier à l'éco-conception des produits et à une forte limitation du recours aux énergies fossiles.

## ***2. La priorité à l'emploi : des actions ciblées sur les jeunes et sur les salariés fragilisés, et un effort constant pour la formation professionnelle,***

Au second trimestre 2013, les chiffres nationaux laissent apparaître une augmentation du taux de chômage de +0,1% à 10,5%. Le taux de chômage régional atteint 9,9% au premier trimestre 2013 et reste durablement inférieur au taux de chômage national tout en constituant un niveau tout en constituant un niveau préoccupant.

Face à l'urgence sociale, la Région Centre a axé ses interventions sur la recherche de synergies avec les dispositifs nationaux destinés aux jeunes, sur le développement de l'emploi non-délocalisable et sur la formation des salariés fragilisés. A ces actions s'ajoutent celles entreprises dans la formation professionnelle et dans l'apprentissage.

### **a) Les emplois d'avenir et l'emploi associatif**

La Région accompagnera la montée en puissance du **dispositif national des emplois d'avenir**. Au-delà du recrutement direct de 50 salariés en emploi d'avenir au sein des services régionaux en 2013, la Région a décidé de financer un réseau de conseillers au sein de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) du Centre. Ces développeurs travailleront avec les responsables associatifs pour lever les freins à l'embauche en emploi d'avenir. Cette démarche innovante devra générer la création en 2014 de 200 emplois d'avenir dans le secteur associatif de la région.

Parallèlement la Région Centre s'associera à chaque initiative menée par des collectivités infra-régionales visant à faciliter le recrutement et la formation des jeunes dans le cadre des Emplois d'Avenir. Des partenariats avec l'Eure et Loir, l'Indre-et-Loire, et le Loir-et-Cher ont conduit et conduiront à ouvrir des postes dans les établissements médicosociaux. Notre objectif est d'atteindre 500 jeunes qualifiés en Région Centre en 2014. Le premier partenariat a été récompensé par l'attribution d'un « trophée de

l'innovation politique » décerné à la Région pour son partenariat avec le Département de l'Eure et Loir.

La Région Centre maintiendra le dispositif de parrainage du jeune accédant à l'emploi, et soutiendra la prochaine édition de l'opération « 2000 emplois – 2000 sourires » permettant de rapprocher les entreprises qui recrutent des jeunes en recherche d'emploi.

Enfin, en 2014, comme les années précédentes, la Région Centre **soutiendra l'emploi dans le secteur associatif, grâce au dispositif CAP'ASSO** et dans le secteur des TPE et des PME.

Les emplois ainsi maintenus ou induits permettent d'atteindre l'objectif de 10000 emplois non-délocalisables en région Centre.

#### **b) Le soutien aux salariés fragilisés**

La Région Centre, au travers de conventions avec les OPCA, finance les parcours de formation individualisés de salariés fragilisés. Dans **le cadre du Pacte de Continuité Professionnelle près de 1 000 parcours** seront financés en 2014 pour sécuriser les parcours professionnels.

#### **c) Les formations sanitaires et sociales, la formation professionnelle et l'apprentissage, pour pourvoir les emplois de demain**

Consciente que la qualification professionnelle est un atout majeur contre le chômage, la Région Centre poursuivra ses interventions. Elle confirmera ses efforts au même niveau qu'en 2013.

De nouvelles ouvertures de formations sanitaires et sociales décentralisées seront prévues pour apporter à chacun une formation diplômante au plus près des besoins. L'effort pour prendre en compte le besoins des quotas de formation dans les professions de kinésithérapeutes, d'infirmières d'aides-soignants sera priorisé.

**Le Fonds RéActif emploi formation, abondé à hauteur de 4 M€ en 2013** montera en **puissance en 2014**. L'acquis de 2013 fait apparaître un fonctionnement satisfaisant du fonds en réponse aux besoins de qualification des demandeurs d'emploi exprimés par des entreprises, des branches ou des secteurs d'activité. Les effets de ce plan viennent amplifier le dispositif national « 100 000 formations prioritaires pour l'emploi ».

Conformément à la loi, le périmètre d'intervention de la Région sera étendu en 2014 aux demandeurs d'emploi privés de liberté, aux publics handicapés et aux demandeurs d'emploi issus des DOM.

L'apprentissage offre des qualifications qui débouchent généralement sur une bonne insertion professionnelle correspondant aux offres d'emplois des entreprises. La Région maintiendra ses efforts en faveur de la politique d'apprentissage en 2014, en y ajoutant les mesures du plan « Avenir Jeunes en Région Centre » concernant ce secteur.

### ***3. Un budget marqué par un effort particulier de 4 M€ en direction des jeunes : la priorité à l'autonomie :***

Les jeunes de la Région sont depuis 1998 au centre d'un effort budgétaire important et croissant, mais ils sont fortement impactés par la crise économique et sociale que traverse notre pays. Ils rencontrent beaucoup de freins dans l'accès à l'autonomie alors qu'ils sont porteurs des potentiels et des énergies nécessaires à notre avenir commun.

Pour accompagner au mieux les jeunes vers leur qualification, leur insertion et leur autonomie la Région Centre amplifiera sa mobilisation en engageant une nouvelle étape dans les politiques publiques qu'elle met en œuvre.

Consciente de l'importance des enjeux, la Région Centre a élaboré ce plan à partir de l'important travail effectué par le CESER, des propositions de la Conférence Régionale de la Jeunesse et de l'avis de 1400 jeunes de la Région directement consultés sur leurs préoccupations et leurs attentes.

**En renforçant les mesures existantes et en les complétant par le plan « Avenir Jeunes en Région Centre » la Région engage une nouvelle étape de mobilisation pour la jeunesse** représentant un impact budgétaire pour l'année 2014 de 4 M€.

#### **a) Une nouvelle étape pour l'emploi, la formation et l'orientation**

Le « **Fonds jeune : objectif qualification pour l'emploi** » finance les actions de formation par la découverte des métiers et de l'environnement de l'entreprise (visites d'entreprises ou immersion de courte durée)

L'accent particulier sera mis sur le **dispositif des emplois d'avenir** avec l'objectif d'assurer un accès à l'emploi et à la formation de 500 jeunes en Région Centre.

**L'aide au premier équipement** sera étendue à 400 jeunes bénéficiaires supplémentaires, en faveur de jeunes décrocheurs ou bénéficiant de réorientation et de passerelles. Le dispositif Ordi Centre sera étendu, et des tablettes numériques et des ordinateurs portables seront introduits à titre expérimental dans certains lycées.

Un soutien direct sera attribué à **2000 jeunes de la région préparant le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**. La Région prendra toute sa place dans le **Service Public Régional d'Orientation** en faveur des jeunes éloignés de l'emploi.

#### **b) Une nouvelle étape pour les transports et la mobilité**

Le nombre de bénéficiaire de **l'aide au permis de conduire** sera doublé, et les étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle seront soutenus dans leurs déplacements TER (coût résiduel à charge de 75 €).

#### **c) Une nouvelle étape pour l'autonomie par le logement**

La Région Centre mettra en place dès 2014 un système d'aide remboursable au dépôt de garantie pour faciliter l'autonomie des jeunes dans l'accès au logement. Cette aide complètera le dispositif national CLE (Caution Locative Etudiante) soutenu et financé par la Région.

#### **d) Une nouvelle étape pour la santé, le sport et la citoyenneté**

Des mesures spécifiques en direction des jeunes seront mises en œuvre : dotation spécifique aux lycées pour leur permettre d'acquérir des moyens de contraception, extension du chéquier CLARC aux manifestations sportives et extension du dispositif ID en Campagne aux projets portés par ou concernant les jeunes.

## **B – Un budget de cohésion sociale : la priorité aux politiques éducatives, à la citoyenneté, à la solidarité et à l’environnement**

La responsabilité de la Région est de contribuer à donner une vision d’avenir basée sur un socle de valeur et de préparer par l’éducation et la formation professionnelle un avenir pour tous les jeunes de notre région.

A l’évidence, la sortie de crise passe aussi par la libération de tous les potentiels de créativité présents sur son territoire. Il n’est pas de grande politique sans ambition éducative et culturelle, il n’est pas de grande politique sans ambition sportive. Il n’est pas de grande politique sans conscience des enjeux environnementaux.

La solidarité, l’accès aux savoirs et à la qualification, l’accès à la culture, au sport sont la clé de notre réussite collective.

**En 2014, la Région agira pour renforcer la cohésion sociale de son territoire.**

### ***1. Des politiques éducatives ambitieuses,***

L’investissement de la Région Centre dans les établissements qui accueillent les lycéens, les apprentis, les étudiants est massif : construction ou réhabilitation de locaux d’enseignement, de restauration et d’hébergement dans les 41 CFA et les 100 lycées, amélioration de leurs performances énergétiques, création de plateaux techniques, ou travaux d’accessibilité, tout est entrepris pour assurer les meilleures conditions de vie et d’apprentissage au cours de la formation initiale. Un effort important est également réalisé dans les locaux d’enseignement supérieur et de formation sanitaire et sociale. Ces efforts, aux retombées importantes sur l’activité économique, seront poursuivis en 2014, notamment pour la faculté de médecine à Tours et l’hôtel Dupanloup, futur pôle de l’Université d’Orléans, au cœur de la capitale régionale.

L’ambition de la politique éducative de la Région est d’associer aux temps d’apprentissage des temps d’ouverture sur le monde permettant de se connaître soi-même et de s’insérer dans la société.

La Région poursuivra la mise en œuvre de différents dispositifs plébiscités : CiT’lycées, Lycéens-Citoyens, Chéquier CLARC, Aux Arts Lycéens et Apprentis, « Parcours d’Europe », Ordi Centre, etc... Une attention particulière sera portée sur l’égalité des chances, tant au travers des dispositifs destinés à enrayer le décrochage scolaire que ceux dédiés à l’égalité hommes femmes, ou bien encore l’aide aux familles à l’hébergement et à la restauration.

### ***2. La culture, le sport, et la citoyenneté au service de l’émancipation***

La Région Centre est riche d’un patrimoine d’exception et d’une vitalité culturelle. **Les efforts de valorisation du patrimoine culturel régional historique, architectural et muséographique seront poursuivis.**

Les projets de développement culturel importants autour de l’art contemporain seront soutenus : le FRAC, inauguré en septembre avec 6000 visiteurs dès le week-end d’ouverture, mais aussi le projet du CCC à Tours, le domaine de Chaumont et sa programmation contemporaine, ou encore le Centre d’Art Contemporain des Tanneries.

Les Projets Artistiques et Culturels de Territoires seront réformés pour développer et favoriser la coopération culturelle avec les autres collectivités. La diffusion et la création artistique seront soutenues.

**La Région Centre poursuivra ses engagements en faveur du sport** : mise en œuvre d'une nouvelle génération de conventions d'objectifs avec les ligues, développement des écoles de sport, d'actions de sensibilisation à la pratique sportive des scolaires, des seniors, du sport en entreprise etc., de la création de clubs ou d'antennes de clubs dans la perspective de permettre un accès à la pratique sportive de la discipline sur l'ensemble du territoire.

Une attention particulière sera portée sur le maillage du territoire et une meilleure coordination de la discipline : mutualisation de moyens entre clubs (humains, matériels, formation, etc.), et pérennisation ou création d'emplois partagés (groupement d'employeurs). Une meilleure intégration des personnes en situation de handicap, l'égalité femmes-hommes et la prise en compte de l'impact environnemental du fait sportif seront recherchés.

Faisant appel à l'initiative citoyenne, **ID en Campagne stimule la créativité dans les territoires ruraux dans les champs économique, social et environnemental**. Le cadre d'intervention autorise désormais le dépôt des dossiers à tout moment et non plus au terme d'un appel à initiative différent pour chaque Pays. L'année 2014 verra le déploiement des diverses initiatives déjà sélectionnées. La Région bonifiera désormais l'emploi dans les initiatives et les projets à destination des jeunes ou portés par eux.

### ***3. La solidarité entre les générations et avec les territoires***

La solidarité est une valeur fondamentale qui imprègne l'ensemble des politiques régionales. Solidarités entre les générations et avec les territoires, particulièrement les territoires ruraux, notre ambition est de faire de la région Centre un espace où les déséquilibres face au progrès et au développement sont comblés par la coopération, la concertation et le soutien financier adoptés.

**Les premiers Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale seront effectifs en 2014**. Dans ce cadre, des investissements dans **l'aménagement de logements type MARPA** traduiront la volonté régionale de permettre au plus grand nombre de vivre une dépendance en limitant le surcoût financier à charge des familles. »

Les opportunités de redynamisation de certains territoires offertes par les Pôles Territoriaux de Coopération Economiques seront explorées. Il s'agit de favoriser la coopération entre entreprises de l'économie sociale et solidaire, entreprises commerciales et collectivités territoriales, centres de recherche ou encore organismes de formation.

**Le Plan urgence santé**, en renforçant la présence de professionnels de santé sur l'intégralité du territoire est un vecteur d'égalité et de solidarité. Après une première tranche de 50 MSP en cours d'achèvement, **un nouveau programme de 50 MSP supplémentaires sera impulsé en 2014** pour compléter l'action régionale de lutte contre la désertification médicale. Des efforts seront accomplis pour promouvoir le développement de la télémédecine.

**Les efforts en matière de rénovation urbaine seront maintenus** dans le cadre du partenariat avec l'Etat et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Les objectifs sont notamment le développement d'une offre de logement mieux adaptée à l'évolution des besoins des habitants et l'amélioration des performances énergétiques des logements.

**D'importants investissements seront réalisés pour améliorer les infrastructures ferroviaires** : fin des travaux sur la ligne du Blanc - Argent, travaux pour la réouverture aux voyageurs de la ligne Chartres-Voves, et poursuite des travaux sur la section Château-Renault - Vendôme, travaux sur l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, et travaux sur les quais de Dordives, et la mise en service du nouveau matériel Régio2N.

**Le déploiement des réseaux Très Haut Débit**, s'il sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale, reste une priorité de la Région Centre soucieuse de voir l'ensemble du territoire régional tendre vers la même qualité de desserte et de couverture. L'année 2014 verra la poursuite du redéploiement de crédits vers les conventions Région Départements. La Région œuvrera pour mobiliser les outils de financement du déploiement en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation et avec la Banque Européenne d'Investissement.

Enfin, dernier vecteur d'expression de la solidarité, **la Région mène une politique de coopération internationale** en direction des zones prioritaires de coopération en Europe, en Asie et en Afrique. Outre l'approche de solidarité et de dialogue interculturel, un intérêt accru sera porté aux échanges économiques avec nos Régions partenaires. Le partenariat avec l'association Centraider sera poursuivi.

#### ***4. Environnement, biodiversité et transition énergétique,***

La préservation de l'environnement et de la biodiversité constitue un enjeu majeur pour la Région Centre : facteur d'attractivité de notre territoire, un environnement sain est aussi un enjeu de cohésion sociale. Chacun peut en effet prétendre à vivre dans un milieu préservé et un environnement de qualité. C'est l'expression de notre solidarité en faveur des générations futures.

L'année 2014 verra se **poursuivre le déploiement des contrats de rivière** sur l'ensemble du territoire, ainsi que l'évaluation et l'adaptation du Plan Energie-Climat régional et de l'agenda 21 de la collectivité.

La Région s'est donnée l'objectif d'être une région à biodiversité positive : elle **met en musique l'articulation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique qu'elle élabore conjointement avec l'Etat et les trames vertes et bleues locales des pays, agglomérations et PNR qu'elle soutient par sa politique d'aménagement du territoire**, tant pour leur élaboration que leur mise en œuvre.

La Région soutient des actions de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et participe à la mise en place des outils d'aide à la décision pour les acteurs du territoire.

La Région maintient un soutien fort aux actions de préservation et de gestion des milieux naturels, à travers notamment les 3 PNR et le suivi de projets de PNR et au Conservatoire d'Espaces Naturels. La Région accentuera son action envers les Réserves Naturelles Régionales en 2014.

La transition énergétique sera amorcée grâce au Plan Bâtiment Durable avec l'ADEME et l'Etat, et au Plan de Rénovation Thermique. Des actions en vue de créer un **organisme de tiers financement de l'isolation des logements** seront mises en place.

La Région Centre poursuivra ses efforts en finançant des **programmes de rénovation thermique pour plus de 1800 logements**.

#### **C – Un budget marqué par l'effort de rétablissement des comptes et les méthodes innovantes : modernisation, politiques novatrices générant des économies et grandes contractualisations au service de notre ambition**

La Région Centre est déterminée à trouver les moyens de ses ambitions par une gestion rigoureuse, efficace, et innovante. Le Conseil Régional, avec près de 3200 agents et un budget d'un milliard d'Euros, se doit d'être une collectivité réactive au service de l'ambition régionale.

**En 2014 nos priorités seront d'optimiser, de mutualiser, d'évaluer, de mobiliser de nouveaux financements et réussir les grandes contractualisations.**

**1. L'innovation pour optimiser les dépenses : mutualisation, efficacité énergétique, politique d'achat et évaluation**

Les démarches de mutualisation engagées seront poursuivies et amplifiées (par ex : avec le département d'Eure-et-Loir sur la mutualisation des dépenses d'alimentation pour les collèges et les lycées). D'autres pistes seront explorées sur les fluides ou la maintenance informatique dans les établissements scolaires. Le développement d'actions de coopération entre les régions sera encouragé.

Les investissements directs de la Région pour améliorer l'efficacité énergétique des lycées seront poursuivis. **Le partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement**, en stabilisant les ressources financières nécessaires aux travaux de performance énergétique dans les lycées, **permettra de démarrer davantage d'opérations** dès 2014.

L'équipe de thermiciens intervenant dans les lycées permet une gestion en temps réel des installations et une réduction significative des factures d'énergie des établissements.

Le contrat de performance énergétique (CPE) conclu en 2010 prend son rythme de croisière. Le dernier bilan connu de l'application du CPE montre en 2012 une non-émission de plus 3100 tonnes de CO<sup>2</sup>.

Les investissements directs de la Région et ceux réalisés dans le cadre du CPE permettent d'envisager à terme jusqu'à 40% d'économie sur l'énergie, soit une économie annuelle d'environ 1,5 M€, et la limitation d'émission de gaz à effet de serre.

**La Région Centre est la première région de France à déployer une politique d'achat basée sur une équipe d'acheteurs professionnels au sein des services.** Près de 7 M€ d'économies annuelles seront réalisées d'ici 2015, en professionnalisant la démarche d'achats publics et en développant l'attractivité de la Région en sa qualité de donneur d'ordres. L'achat de produits innovants issus de PME de la région sera favorisé.

**L'objectif d'économies prévu pour 2013 (1,4 M€) sera dépassé pour atteindre 2,5 M€ et permettra de crédibiliser l'objectif ambitieux fixé pour 2014 (4,2 M€).** Les économies prévues se traduiront par un ajustement des budgets dédiés aux différentes politiques.

L'évaluation des politiques régionales, actuellement axée sur la formation professionnelle, la performance énergétique des lycées hors CPE, et le soutien aux PME sera amplifiée.

**2 L'année stratégique pour les grandes contractualisations :**

**La convention TER entre la Région Centre et la SNCF entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :**

Les renégociations avec la SNCF portent sur l'amélioration de la qualité de service : retard en heure de pointe davantage pénalisé que celui en heure creuse, pénalités pour les retards supérieurs à 30 minutes identiques à celles appliquées aux trains supprimés, etc... L'effort devra porter en particulier sur la relation avec les voyageurs.

L'objectif est d'accroître le trafic ferroviaire de +50% à l'horizon 2020, contribuant ainsi à réduire l'émission de gaz à effet de serre. Les négociations sont toujours en cours et la Région Centre cherche à contenir au minimum les coûts supplémentaires.

#### **Le nouveau Contrat de plan Etat- Région :**

Le gouvernement a défini 5 axes : l'enseignement supérieur (dont la vie étudiante), la recherche et l'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur, la mobilité multimodale, la couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique, et enfin la transition écologique et énergétique.

L'enjeu politique pour la Région Centre est de mobiliser le plus possible de financements pour renforcer nos politiques, aménager notre territoire et le doter des infrastructures et équipements d'avenir, en dialoguant avec l'ensemble des acteurs pour élaborer le CPER.

#### **Les six conventions Région-Département :**

La Région Centre poursuit un objectif d'aménagement équilibré de son territoire et le partenariat privilégié avec les Conseil Généraux en constitue un vecteur important. En 2014, au rythme de leur arrivée à échéance, la Région Centre déclinera de manière forte les priorités du CPER en concertation avec les départements pour répondre au plus près aux enjeux partagés du développement régional et territorial.

#### **Les nouvelles règles d'attribution et de gestion des Fonds Européens (FEDER, FSE et FEADER) pour la période 2014-2020 :**

Les Programmes Opérationnels de chaque région seront définis en 2014. Ils orienteront l'action publique nationale et régionale en fonction des priorités politiques affichées par la Commission Européenne (création et préservation de l'emploi, investissements dans la recherche-développement et l'innovation, formation, et aide aux TPE et aux PME, transition énergétique).

La Région Centre se saisira de la délégation de gestion des fonds européens. L'enjeu politique est d'accroître nos capacités d'investissements, de démultiplier leurs effets par les synergies locales tout en simplifiant les processus d'intervention. En complément des fonds structurels, des subventions européennes seront recherchées dans le cadre de réponses aux appels à projets.

### ***3 Des dépenses de personnel maîtrisées :***

La Région Centre contribue au redressement des finances publiques par le versement depuis le 1er janvier de cotisations sociales plus élevées sur les traitements des agents et les indemnités des élus.

La stabilité globale des effectifs de la collectivité contribue aussi à l'effort de redressement. La Région n'a procédé à aucune création de poste depuis 2009, et procède à de nombreux redéploiements. La masse salariale est quasiment stabilisée, progressant désormais à un rythme de 1,10% (hors impact de mesures nationales). Dans un cadre budgétaire contraint, la gestion active des ressources humaines est ainsi le vecteur privilégié de la modernisation des services régionaux.

## **D – La Région maintient une gestion financière saine et rigoureuse**

Le budget primitif 2014 s'établit à 1,004 milliard d'euros (hors fonds européens et réaménagement de la dette pour 150 M€) dont 284,8 M€ pour l'investissement régional (hors remboursement de la dette en capital).

Malgré le contexte économique difficile qui pèse sur les marges de manœuvre financières des collectivités territoriales, la Région Centre assure un niveau d'investissement élevé et parvient à maîtriser son endettement.

### **1/ Ses bonnes performances budgétaires et sa gestion prudente de la dette permettent à la Région de garantir sa capacité à agir**

Depuis 2005, la Région Centre s'est dotée d'objectifs financiers qui permettent de répondre aux impératifs de bonne gestion financière :

- Un taux d'épargne brute (épargne brute / recettes de fonctionnement) autour de 30% ;
- Une épargne nette supérieure à 150 M€, permettant d'autofinancer plus de la moitié des investissements régionaux ;
- Une capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) inférieure à 3 ans.

L'agence de notation financière Standard and Poor's a attribué en juin 2013 à la Région Centre la note de AA sur la base de ses « solides performances budgétaires » et de sa « gestion de la dette et de la trésorerie prudente ».

Dans un contexte d'atonie des recettes, des démarches de recherche d'économies ont été lancées. La politique d'achat initiée en 2013 se déploiera pleinement en 2014. Ainsi, ce sont au moins de 4 M€ qui seront économisés sans toucher le périmètre et la qualité des dispositifs d'intervention régionaux. Les principaux gains seront obtenus dans les domaines des travaux dans les lycées, du dispositif Ordi Centre, des honoraires et services, des achats généraux, de l'informatique et de la formation professionnelle. Par ailleurs, afin de faire face aux augmentations mécaniques citées précédemment, les dépenses de fonctionnement ont pu être réduites de 2,7 M€.

L'augmentation des crédits consacrés aux « Moyens Généraux de l'Administration » s'explique, d'une part par l'assujettissement des élus aux cotisations sociales depuis le 1er janvier 2013 (part employeur représentant 680 K€), d'autre part par des dépenses non récurrentes liées à l'emménagement d'une partie des services dans le bâtiment Calvin en mai 2014 (frais de déménagement, sortie progressive des baux actuels, mobilier). En neutralisant ces deux postes de dépenses, le budget Moyens Généraux diminue de -1% par rapport au BP 2013, la Région entendant maîtriser les crédits affectés au fonctionnement courant de la collectivité.

Cette gestion rigoureuse des crédits permet de financer les priorités régionales : la croissance, l'innovation, l'emploi, le développement du capital humain, les transports, le déploiement du très haut-débit dans les territoires, etc.

En 2014, la Région s'appuiera sur de nouveaux cadres pour déployer ses investissements :

- La nouvelle génération des Contrats de plan Etat-Région 2014-2020 lui permettra de financer les priorités régionales : l'enseignement supérieur, la recherche et

l'innovation, les filières d'avenir, le très haut débit, la transition énergétique, la mobilité durable.

- Le transfert de l'autorité de gestion des fonds européens aux Régions permettra de mieux cibler le financement de projets porteurs pour les territoires.

## **2/ Les recettes sont contraintes par la réforme fiscale, le contexte économique atone et la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics**

Les conséquences de la réforme fiscale de 2010, qui a privé les régions de ressources dynamiques, ont été pleinement ressenties en 2013. En effet, les ressources de remplacement de la taxe professionnelle ne sont pas aussi dynamiques.

Les collectivités sont appelées à participer au redressement des comptes publics. Par conséquent, les dotations de la Région Centre diminueront de 7,3 M€ en 2014 et à nouveau de ce même montant en 2015.

Dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité conclu le 16 juillet 2013 entre l'Etat et les collectivités territoriales, le projet de Loi de Finances pour 2014 prévoit le renforcement de l'autonomie financière des régions et du dynamisme de leurs ressources (remplacement de la dotation générale de décentralisation liée à la formation professionnelle par de nouvelles ressources fiscales).

La part du produit de la fiscalité directe et indirecte progressera ainsi de 4 points par rapport au BP 2013 (36 % des recettes régionales). Corollaire de cette évolution, la part des dotations et des compensations de l'Etat diminue pour représenter 50,1 % des recettes régionales (55,6 % au BP 2013). L'autonomie financière des régions est donc renforcée même si la perte de levier fiscal demeure. En effet, le pouvoir de modulation des régions du tarif en matière de fiscalité indirecte (17 % des ressources régionales) reste limité à la taxe sur les cartes grises, la modulation régionale et la majoration « Grenelle » de la TICPE.

Il est difficile d'avoir une évaluation fiable du produit de CVAE pour les années à venir. En effet, son produit est très dépendant du type d'activités économiques implantées sur le territoire régional ainsi que des stratégies des entreprises. Par ailleurs, la logique de caisse de la CVAE reporte d'un à deux ans le dynamisme – à la hausse ou à la baisse – de la valeur ajoutée dans le produit réellement encaissé par la Région. Si le montant de la CVAE perçu en 2014 devait s'avérer moindre qu'escompté, la Région veillera à une gestion stricte de ses dépenses de fonctionnement sans toucher aux dépenses d'investissement.

La Région poursuit une gestion de dette prudente et équilibrée. La contractualisation d'un emprunt de 350 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement en 2013 lui permet de sécuriser le financement de ses investissements jusqu'en 2018, à des conditions avantageuses.

La Région a profité de la diminution des taux pour sécuriser 75% de son encours en taux fixe bénéficiant ainsi d'un taux moyen performant de 2,65%. Ainsi, le taux de couverture des dépenses d'investissement par l'emprunt reste stabilisé autour de 25,8 %.

François BONNEAU

# BUDGET 2014

## SOMMAIRE

### I - Présentation générale

A - La répartition globale des dépenses.....	2
B - La répartition globale des recettes .....	3
C - La répartition des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) par politique.....	4
D - Les principaux indicateurs de gestion.....	4

### II - Présentation du budget primitif par politique

#### A - Interventions régionales

Formations Professionnelles .....	9
Apprentissage .....	16
Enseignement - Lycées .....	24
Formations sanitaires et sociales .....	32
Enseignement supérieur .....	37
Recherche, Technologie et Innovation .....	43
Culture .....	50
Sports.....	61
Territoires solidaires .....	69
Technologies d'Information et de Communication.....	84
Environnement .....	88
Transports et déplacements .....	98
Tourisme .....	109
Economie - Innovation .....	115
Europe et Coopération décentralisée .....	127

## B - Moyens généraux

Communication .....	135
Moyens généraux de l'administration .....	137
Moyens généraux financiers .....	142
Gestion des ressources humaines .....	156

## III –Décisions budgétaires 2014

### A - Le vote par fonction

L'approbation de la balance au chapitre en CP et en AP/AE.....	160
Les AP et AE par fonction et par politique régionale.....	161

### B - Le vote de l'Architecture par Politique Régionale..... 171

### C - Les dispositions fiscales

Fiscalité directe.....	172
Rappel des exonérations fiscales en vigueur.....	172
Fiscalité indirecte.....	172

### D - Mise en place d'un programme de billets de trésorerie et modification des délégations de compétences au Président du Conseil régional ..... 173

### E - La gestion de la dette et de la trésorerie..... 174

### F - Les dispositions diverses

Barème de la Région pour le financement de l'apprentissage en 2014.....	175
Coûts standard de formations sanitaires et sociales 2014.....	176
Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement.....	177
Autorisations.....	177
Modification des dates limites d'affectation pour les AP/AE.....	178
Annulations-clôtures des AP/AE.....	180

# **PRESENTATION GENERALE**

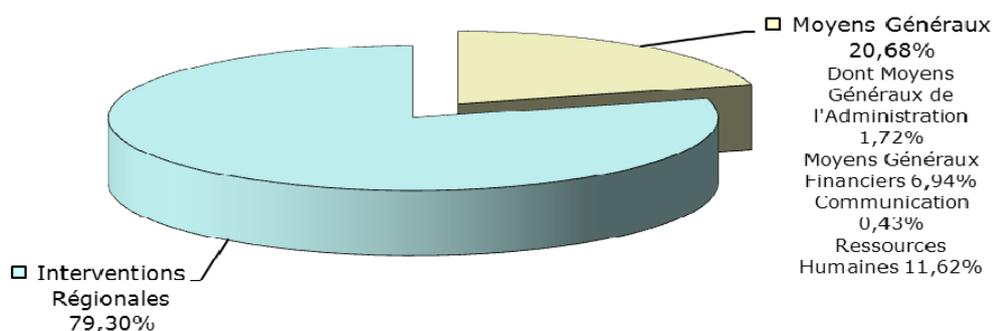
## A - La répartition globale des dépenses

Le budget 2014 s'équilibre au global à 1,182 Md€ (dont 150 M€ de crédits de réaménagement de la dette en dépenses comme en recettes).

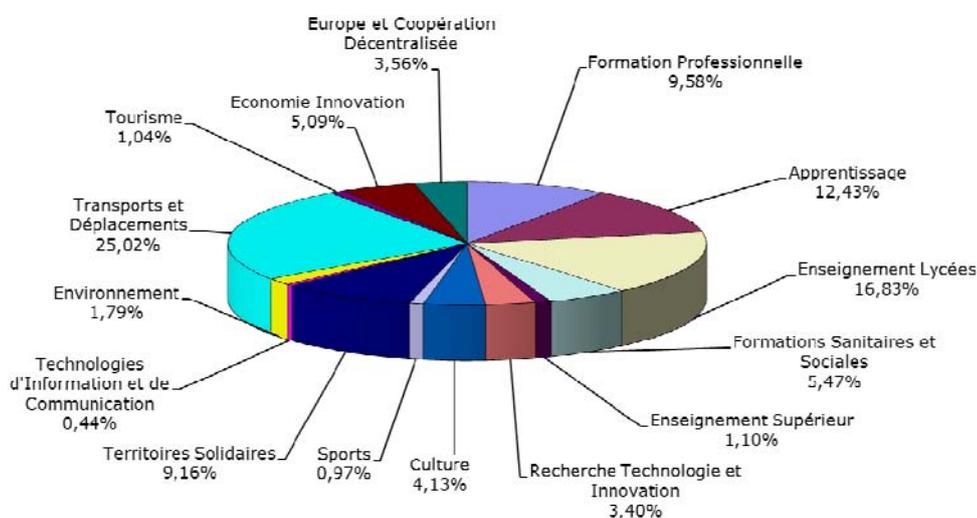
En considérant celui-ci hors gestion déléguée des fonds européens et crédits de réaménagement de la dette, les grandes masses s'élèvent à 1,004 Md€ dont :

- En investissement : 333,8 M€ d'investissement régional (dont 49 M€ de remboursement en capital de la dette). Par ailleurs, la gestion déléguée des fonds européens représente 17 M€.
- En fonctionnement : 670,9 M€ de crédits régionaux (dont 18,6 M€ de frais financiers). Par ailleurs, la gestion déléguée des fonds européens représente 10,2 M€.

**Répartition en pourcentage du budget global investissement et fonctionnement entre Interventions Régionales et Moyens Généraux (hors réaménagement de la dette)**



**Répartition en pourcentage du budget global investissement et fonctionnement des Interventions Régionales**



## B - La répartition globale des recettes

Les recettes se répartissent en plusieurs catégories :

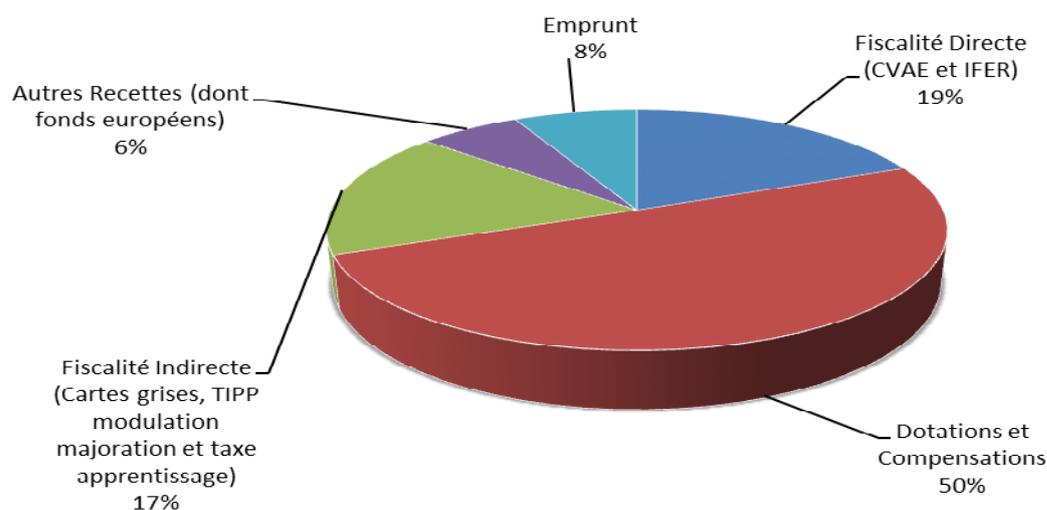
En €	BP 2014
Dotations et compensations de l'Etat	518 513 800
Produits de la fiscalité directe et indirecte	371 560 939
Emprunt	77 900 000
Fonds Européens	31 200 000
Autres recettes (hors Fonds Européens)	32 823 745
<b>Total Recettes (hors réaménagement de la dette 150 M€)</b>	<b>1 031 998 484</b>

Le projet de Loi de Finances pour 2014 prévoit le renforcement de l'autonomie financière des régions ainsi que du dynamisme de leurs ressources (remplacement de la dotation générale de décentralisation liée à la formation professionnelle par de nouvelles ressources fiscales).

Ainsi, la part du produit de la fiscalité directe et indirecte progresse de 4 points par rapport au BP 2013 (36 % des recettes régionales). A l'inverse, la part des dotations et des compensations de l'Etat évolue à la baisse pour représenter 50 % des recettes régionales (55,6 % au BP 2012).

Malgré ce renforcement de l'autonomie financière des régions, leur perte de levier fiscal demeure. En effet, si la Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux ni de fixation de l'assiette en matière de fiscalité directe locale (19 % des ressources régionales), son pouvoir de modulation du tarif en matière de fiscalité indirecte (17 % des ressources régionales) reste limité à la taxe sur les cartes grises, la taxe sur les permis de conduire que la Région Centre ne perçoit pas, la modulation régionale et la majoration « Grenelle » de la TICPE. Le taux de la contribution au développement de l'apprentissage et la fraction de tarif « TICPE formation professionnelle » au bénéfice des régions relèvent d'une décision de l'Etat.

L'autonomie fiscale – correspondant aux ressources fiscales pour lesquelles la Région dispose du pouvoir de voter les taux – s'élève à 13,4 % (13,6 % au BP 2013). Elle est de 7,87 % avec le seul produit de la taxe régionale sur les cartes grises.



L'emprunt régional pour 2014 s'élève à 77,9 M€. Il représente 8 % des ressources régionales.

### **C – La répartition des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) par politique**

Au côté des crédits de paiement sur lesquels se définit l'équilibre du budget, le vote du BP 2014 porte aussi sur les AP et AE qui traduisent la gestion pluriannuelle des crédits.

Le montant total des AP ouvertes en 2014 s'élève à 295 143 000 € (327 M€ au BP 2013)  
Le montant total des AE ouvertes en 2014 s'élève à 127 910 125 € (40 M€ au BP 2013)  
Cette augmentation s'explique notamment par l'ouverture d'une AE de 45 M€ pour la reprise par la Région des lignes routières de voyageurs et d'une AE de 19,7 M€ pour les CRST. De plus, des AP/AE transitoires d'un montant total de 7 575 725 € dans l'attente de la signature du prochain Contrat de plan Etat-Région 2014-2020 sont ouvertes.

### **D – Les principaux indicateurs de gestion**

Le financement du budget 2014 de la Région est assuré :

- en maintenant les taux de modulation de la TIPCE conformément aux délibérations d'octobre 2013.
- en répercutant uniquement l'effet de l'inflation, le niveau du tarif des cartes grises n'évoluera que très peu passant à 42,45 € par cheval fiscal et en conservant un taux de 0 pour les permis de conduire.

<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>Taux 2013</b>	<b>Taux 2014</b>
Taxe sur les cartes grises	41,82 €/CV	42,45 €/CV
Taxe sur les Permis de conduire	0 €	0 €

- en fixant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 77,9 M€.

Conformément aux objectifs de bonne gestion financière retenus par la Région :

- la capacité de désendettement prévisionnelle représente 3,02 ans ce qui est à 0,02 année près à la durée plafond de 3 ans que s'est fixée la Région (2,85 ans au BP 2013) ;
- le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) est de 22,8 % (23,7 % au BP 2013). Il traduit le poids croissant des charges de fonctionnement successivement transférées aux régions mais nous parvenir à maintenir à un niveau tout à fait significatif ce taux.
- l'épargne nette atteint 151,7 M€ et permet de financer la moitié des investissements (163,089 M€ au BP 2013), conformément à l'objectif.

Parallèlement, la principale source de financement du budget régional, les dotations de l'Etat, sont en baisse de 7,3 M€ (hors Indemnité Compensatrice Forfaitaire) par rapport au BP 2013.

Par conséquent, les recettes de la Région sont globalement en diminution par rapport au budget primitif précédent.

	Budget Primitif 2012	Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2014
Recettes de fonctionnement	881 936 300	888 891 530	881 921 121
- Dépenses de fonctionnement (dont 10,2 M€ fonds européens)	649 655 700	658 556 730	662 565 279
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>232 280 600</b>	<b>230 334 800</b>	<b>219 355 842</b>
- Intérêts de la dette	20 828 000	19 495 000	18 587 405
<b>= Epargne brute</b>	<b>211 452 600</b>	<b>210 839 800</b>	<b>200 768 437</b>
- Remboursement de la dette en capital	43 805 000	47 750 000	49 000 000
<b>= Epargne disponible</b>	<b>167 647 600</b>	<b>163 089 800</b>	<b>151 768 437</b>
+ Dépenses d'investissement (dont 17 M€ fonds européens)	313 557 200	308 268 600	301 845 800
- Recettes d'investissement	71 909 600	70 878 800	72 177 363
<b>= Besoin de financement en investissement</b>	<b>241 647 600</b>	<b>237 389 800</b>	<b>229 668 437</b>
<b>Emprunt</b>	<b>74 000 000</b>	<b>74 300 000</b>	<b>77 900 000</b>

## Répartition par politique des Dépenses, Recettes et Autorisations pluriannuelles

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2013 DEPENSES	BP 2014 DEPENSES	BP 2013 RECETTES	BP 2014 RECETTES	BP 2014 AP et AE
		825 168 200	818 352 100	82 450 600	83 337 745
Total Investissement	305 551 100	299 211 800	33 943 100	35 391 663	292 643 000
Total Fonctionnement	519 617 100	519 140 300	48 507 500	47 946 082	126 910 125
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>78 729 000</b>	<b>78 359 200</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 755 000</b>	<b>6 630 000</b>
Investissement	90 000	80 200	0	0	80 000
Fonctionnement	78 639 000	78 279 000	1 000 000	1 755 000	6 550 000
<b>APPRENTISSAGE</b>	<b>109 101 400</b>	<b>101 762 000</b>	<b>23 535 000</b>	<b>25 990 000</b>	<b>16 440 000</b>
Investissement	9 597 400	9 000 000	1 700 000	3 925 000	16 440 000
Fonctionnement	99 504 000	92 762 000	21 835 000	22 065 000	0
<b>ENSEIGNEMENT LYCEES</b>	<b>139 278 000</b>	<b>137 753 400</b>	<b>8 562 500</b>	<b>8 833 000</b>	<b>100 930 000</b>
Investissement	81 000 000	79 800 000	365 000	333 000	100 930 000
Fonctionnement	58 278 000	57 953 400	8 197 500	8 500 000	0
<b>FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES</b>	<b>43 532 800</b>	<b>44 737 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>14 600 000</b>
Investissement	2 803 700	2 700 000	0	0	5 100 000
Fonctionnement	40 729 100	42 037 000	500 000	500 000	9 500 000
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<b>10 200 000</b>	<b>8 984 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38 750 000</b>
Investissement	7 290 000	6 450 000	0	0	36 500 000
Fonctionnement	2 910 000	2 534 000	0	0	2 250 000
<b>RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION</b>	<b>27 677 100</b>	<b>27 833 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 985 000</b>
Investissement	19 016 600	19 016 600	0	0	15 250 000
Fonctionnement	8 660 500	8 816 600	0	0	5 735 000
<b>CULTURE</b>	<b>34 807 800</b>	<b>33 806 500</b>	<b>2 061 800</b>	<b>1 860 354</b>	<b>2 580 000</b>
Investissement	11 116 600	10 391 000	2 033 500	1 840 054	2 580 000
Fonctionnement	23 691 200	23 415 500	28 300	20 300	0
<b>SPORTS</b>	<b>9 785 000</b>	<b>7 923 800</b>	<b>1 433 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>3 352 000</b>
Investissement	6 479 600	4 684 200	1 433 000	2 200 000	3 052 000
Fonctionnement	3 305 400	3 239 600	0	0	300 000
<b>TERRITOIRES SOLIDAIRES</b>	<b>70 755 300</b>	<b>74 983 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46 869 400</b>
Investissement	65 491 900	69 529 700	0	0	26 469 400
Fonctionnement	5 263 400	5 453 400	0	0	20 400 000
<b>TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b>	<b>4 790 700</b>	<b>3 622 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement	1 290 700	179 300	0	0	0
Fonctionnement	3 500 000	3 443 000	0	0	0
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>14 922 600</b>	<b>14 618 300</b>	<b>18 700</b>	<b>18 667</b>	<b>9 090 725</b>
Investissement	6 995 400	6 751 100	0	0	5 961 600
Fonctionnement	7 927 200	7 867 200	18 700	18 667	3 129 125
<b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b>	<b>200 992 400</b>	<b>204 763 900</b>	<b>4 795 000</b>	<b>2 541 000</b>	<b>86 330 000</b>
Investissement	48 971 500	47 072 700	2 643 000	1 736 000	34 700 000
Fonctionnement	152 020 900	157 691 200	2 152 000	805 000	51 630 000
<b>TOURISME</b>	<b>9 340 100</b>	<b>8 486 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 110 000</b>
Investissement	5 200 700	4 347 000	0	0	2 060 000
Fonctionnement	4 139 400	4 139 400	0	0	50 000
<b>ECONOMIE INNOVATION</b>	<b>41 915 000</b>	<b>41 615 000</b>	<b>7 824 600</b>	<b>8 359 724</b>	<b>67 920 000</b>
Investissement	22 000 000	22 000 000	7 818 600	8 357 609	43 520 000
Fonctionnement	19 915 000	19 615 000	6 000	2 115	24 400 000
<b>EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE</b>	<b>29 341 000</b>	<b>29 104 000</b>	<b>32 720 000</b>	<b>31 280 000</b>	<b>2 966 000</b>
Investissement	18 207 000	17 210 000	17 950 000	17 000 000	0
Investissement gestion déléguée des fonds européens	17 950 000	17 000 000	17 950 000	17 000 000	0
Investissement coopération	257 000	210 000	0	0	0
Fonctionnement	11 134 000	11 894 000	14 770 000	14 280 000	2 966 000
Fonctionnement gestion déléguée des fonds européens	9 770 000	10 550 000	14 770 000	14 200 000	0
Fonctionnement coopération	1 364 000	1 344 000	0	80 000	0
<b>TOTAL MOYENS GENERAUX</b>	<b>408 902 130</b>	<b>363 646 384</b>	<b>1 151 619 730</b>	<b>1 098 660 739</b>	<b>3 500 000</b>
Total Investissement	250 467 500	201 634 000	311 235 700	264 685 700	2 500 000
Total Fonctionnement	158 434 630	162 012 384	840 384 030	833 975 039	1 000 000
<b>COMMUNICATION</b>	<b>4 600 000</b>	<b>4 400 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	4 600 000	4 400 000	0	0	0
<b>MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION</b>	<b>16 488 400</b>	<b>17 721 000</b>	<b>81 000</b>	<b>124 000</b>	<b>1 500 000</b>
Investissement	2 717 500	2 634 000	0	0	1 500 000
Fonctionnement	13 770 900	15 087 000	81 000	124 000	0
<b>MOYENS GENERAUX (avec réaménagement de la dette) FINANCIERS</b>	<b>270 923 730</b>	<b>221 653 884</b>	<b>1 148 341 730</b>	<b>1 094 334 739</b>	<b>2 000 000</b>
Investissement	247 750 000	199 000 000	311 235 700	264 685 700	1 000 000
Fonctionnement	23 173 730	22 653 884	837 106 030	829 649 039	1 000 000
<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>116 890 000</b>	<b>119 871 500</b>	<b>3 197 000</b>	<b>4 202 000</b>	<b>0</b>
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	116 890 000	119 871 500	3 197 000	4 202 000	0
<b>TOTAL GENERAL AVEC REAMENAGEMENT DE LA DETTE ET GESTION DELEGUEE DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>1 234 070 330</b>	<b>1 181 998 484</b>	<b>1 234 070 330</b>	<b>1 181 998 484</b>	<b>423 053 125</b>
Investissement	556 018 600	500 845 800	345 178 800	300 077 363	295 143 000
Fonctionnement	678 051 730	681 152 684	888 891 530	881 921 121	127 910 125
<b>TOTAL GENERAL HORS FONDS EUROPEENS ET REAMENAGEMENT DE LA DETTE</b>	<b>1 006 350 330</b>	<b>1 004 798 484</b>	<b>1 001 350 330</b>	<b>1 004 798 484</b>	<b>0</b>
Investissement	338 068 600	333 845 800	127 228 800	133 077 363	0
Fonctionnement	668 281 730	670 952 684	874 121 530	871 721 121	0

**PRESENTATION**

**DU BUDGET PRIMITIF**

**PAR POLITIQUE**

## ***A – Interventions régionales***

# **FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

## LES ORIENTATIONS 2014

**La formation professionnelle : enjeu individuel pour répondre aux aspirations personnelles et collectif pour contribuer à la lutte contre le chômage et à la compétitivité des entreprises.**

Double enjeu pour la Région avec la formation professionnelle : apporter les solutions et moyens à chacun et chacune pour évoluer dans sa vie personnelle, sécuriser son parcours professionnel et dans le même temps répondre aux besoins et mutations économiques des territoires.

La Région a fait de la lutte contre le chômage et particulièrement le chômage des jeunes une priorité. Parce qu'elle considère que le capital humain bien formé et qualifié est un moteur de la compétitivité de l'entreprise elle poursuit ses efforts en faveur de la formation professionnelle avec un budget stable.

L'année 2014 est une année de réformes en matière de formation professionnelle. **Prise en charge de nouveaux publics**, mise en place du **Service Public Régional d'Orientation**, **création du Compte Personnel de Formation**, autant de nouvelles compétences pour lesquelles la Région entend jouer un rôle majeur.

Le **programme régional de formation** reste le premier outil pour la formation et la qualification des demandeurs d'emploi. Il contribue à l'insertion professionnelle de plus de 10 000 personnes chaque année. Il répond de manière structurelle aux besoins des territoires et des secteurs professionnels.

Initié en 2013, le **Fonds Réactif Emploi Formation**, a permis de financer des formations de demandeurs d'emploi en lien avec des besoins spécifiques de recrutement exprimés par les entreprises.

En cohérence avec le Plan de mobilisation pour les formations prioritaires du Gouvernement, compte tenu du nombre d'emplois non pourvus et des besoins de formation sur certains métiers, la Région double ce fonds en 2014 et le porte à 8 M€. Elle disposera ainsi d'un outil stratégique au service de l'économie régionale qui permettra de former plus de 2 000 personnes.

Dans le cadre du Plan Avenir jeunes en région Centre adopté en septembre dernier, le **Fond Jeunes Objectif Qualification Emploi** a été créé. Ce fonds destiné lui aussi à rapprocher les jeunes demandeurs d'emploi des métiers qui recrutent, est doté de 1 M€ en 2014.

Chacun pourra ainsi construire son « parcours métier » adapté à ses besoins de formation.

L'effort en faveur de **la formation** des 3 000 **Emplois d'Avenir** embauchés en région Centre devrait s'accroître encore et les Visas Compétence d'Avenir se développer. L'accompagnement des jeunes dans leur insertion professionnelle et leur autonomie est lui aussi renforcé, l'opération « 2000 emplois 2000 sourires » qui a connu un grand succès en 2013 et qui est reconduite en 2014, l'accroissement du nombre de permis de conduire financés.

Par ailleurs, la Région est également présente aux côtés de tous les actifs de la région, qu'il s'agisse des **salariés fragilisés grâce aux Pactes de Continuité Professionnelle** ou des personnes qui s'engagent dans un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience grâce au **chéquier VAE**, ou encore de toutes celles et tous ceux qui suivent un **visa libre savoir**.

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	80 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	6 550 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
Investissement	90 000,00	80 200,00	0,00	0,00
Fonctionnement	78 639 000,00	78 279 000,00	1 000 000,00	1 755 000,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Programme régional de formation

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AE	2014	0577	31/12/2015	CHEQUE FORMATION 2014	1 500 000,00	650 000,00	850 000,00
AE	2014	0966	31/12/2015	HEBERGEMENT RESTAURATION 2014	1 350 000,00	675 000,00	675 000,00
AE	2014	0971	31/12/2015	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2014	3 700 000,00	1 400 000,00	1 900 000,00

- *Les crédits de paiement*

PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION	Fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
		68 267 400,00	68 390 000,00	1 000 000,00	1 755 000,00

Les actions de formation développées dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF) sont centrales pour :

- répondre aux besoins économiques des entreprises et du territoire, lutter contre le chômage,
- permettre aux demandeurs d'emploi de s'intégrer professionnellement et de sécuriser leurs parcours.

Pour renforcer la dynamique engagée jusqu'alors, les moyens financiers seront accrus en 2014 en prenant appui sur une offre collective de formation adaptée et évolutive et un doublement des moyens du fonds réactif emploi formation :

- 40,15 M€ seront consacrés à la reconduction des actions de formation achetées en 2013 (Parcours pour l'Emploi et la Qualification et Visas).

Les demandeurs d'emploi pourront ainsi bénéficier de formations permettant de développer leurs compétences et de répondre à des besoins récurrents des entreprises.

Pour compléter la palette des solutions proposées et favoriser plus particulièrement l'acquisition des savoirs de base, les habitants de la région pourront également bénéficier de visas, faciles d'accès et reposant sur une pédagogie adaptée à chaque situation.

- 8 M€ seront spécifiquement dédiés au **Fonds Réactif Emploi Formation (FREF)** mis en place en 2014, dont 1,1 M€ au titre du Fonds Jeunes Objectif Qualification pour l'Emploi décidé lors de l'adoption du Plan Avenir Jeunes le 26 septembre 2013.

Le Fonds Réactif s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux du plan national d'action contre le chômage, issu de la grande conférence sociale de juin 2013.

L'année 2014 sera ainsi celle de l'essor de ce nouveau dispositif qui a pour objectif de permettre aux jeunes de découvrir des métiers et l'environnement de l'entreprise à partir d'une initiation aux gestes professionnels et d'une entrée concrète dans l'entreprise.

Afin d'apporter des réponses non couvertes dans le cadre du PRF ou du FREF, le dispositif d'aide individuelle « Chèque Formation » sera également mobilisé à hauteur de 1,5 M€, en pleine complémentarité avec le dispositif existant de Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation).

Parallèlement, une rémunération sera versée aux stagiaires pour qu'ils suivent leur formation dans les meilleures conditions possibles. Pour 2014, le crédit correspondant s'élève à 16,2 M€ auxquels s'ajouteront 0,500 M€ de frais de gestion au titre de la prestation externalisée d'instruction des dossiers concernés et de versement des sommes correspondantes aux bénéficiaires.

En 2014, la Région **continuera en outre à accompagner la mise en œuvre des Emplois d'Avenir**, réelle opportunité pour favoriser l'emploi des jeunes les moins qualifiés. La formation étant un élément clé de réussite des parcours des jeunes, les actions du Programme Régional de Formations et notamment les formations qualifiantes représenteront une solution à l'enrichissement des connaissances et compétences.

S'agissant des personnes en congé parental, la Région mobilisera activement les actions de formation qu'elle finance (Visas, PRF, ...). L'objectif visé est d'accompagner, par la formation, les personnes concernées vers le retour à l'emploi après cette interruption d'activité spécifique et sécuriser leur parcours professionnel.

### Programme : Accueil, information, orientation

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION	Fonctionnement	4 857 600,00	4 861 000,00	0,00	0,00

L'accueil, l'information et l'orientation sont des leviers essentiels pour favoriser un accès de qualité aux actions de formation développées par la Région Centre et permettre aux bénéficiaires de réussir leur parcours d'insertion durable dans l'emploi.

Ce programme permet ainsi d'apporter des réponses significatives et diversifiées, axées principalement autour:

- **du financement des structures d'accueil et d'orientation** et en particulier des Missions Locales (2,875 M€), réseau fondamental des acteurs intervenant dans la prescription des actions de formation en faveur des jeunes,
- du partenariat financier avec **Pôle Emploi** au titre de sa mission relative à :
  - la prescription et le montage administratif du dispositif de Chèque formation,
  - la prescription-conseil sur les actions de formation financées par la Région.
- du soutien au programme d'actions mis en œuvre par le **GIP Alfa Centre** pour améliorer l'information sur l'offre de formation, outiller la programmation de la carte des formations et professionnaliser les acteurs, dans le cadre d'une feuille de route en cohérence avec la stratégie régionale du Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP).

**Programme : Sécurisation des parcours professionnels**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	5 122 500,00	4 707 000,00	0,00	0,00

Parallèlement à la compétence légale de la Région en matière de formation des demandeurs d'emploi, la collectivité s'implique fortement dans la sécurisation des parcours professionnels des salariés fragilisés dans une logique préventive.

A ce titre, a été institué en 2011 le dispositif « **Pacte de Continuité Professionnelle** ». Depuis, des partenariats ont été développés dans ce domaine, avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés et autres structures concernées.

L'inscription d'une somme de 3,715 M€ pour l'exercice 2014 permettra de consolider les actions mises en place, en renforçant parallèlement les liens établis avec les autres politiques de la Région (agriculture, artisanat ...) pour privilégier une approche globale.

Ce programme comprend également la promotion du **dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience** (VAE) et le développement d'actions d'accompagnement des personnes impliquées dans une telle dynamique de parcours. Une somme de 0,250 M€ est prévue pour le **chèque accompagnement** mis en place en février 2013.

Depuis 2013, une nouvelle organisation des Points Relais Conseils a été mise en place. Celle-ci a permis à la fois de maintenir la qualité de l'information délivrée sur la VAE mais également de renforcer l'accompagnement des personnes vers la certification. Pour 2014, 0,742 M€ sont prévus dans ce cadre.

## Programme : Equipement des centres d'AIOA

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0179	31/12/2014	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	80 000,00	54 000,00	26 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
EQUIPEMENT DES CENTRES D'AIOA	Investissement	90 000,00	80 200,00	0,00	0,00

Cette politique s'inscrit dans le cadre du soutien financier continu apporté par la Région aux Missions Locales. Cette aide en matière d'investissement permet de contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des jeunes.

## Programme : Qualité de la formation

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	391 500,00	271 000,00	0,00	0,00

Lors de la signature du CPRDFP le 5 juillet 2011, la Région a validé la création d'un **Fonds Régional d'Innovation Pédagogique pour la Formation (FRIP)** afin de développer la recherche – innovation dans le domaine de la formation professionnelle.

A l'instar du soutien qu'elle apporte aux filières économiques et aux entreprises de son territoire, la Région accompagne le développement des organismes de formation, encourage la coopération entre ces derniers et renforce la compétitivité de l'appareil régional de formation par le soutien aux ingénieries innovantes susceptibles de renforcer la qualité des prestations proposées.

Un crédit de 0,090 M€ est prévu pour l'appel à projets 2014.

En complémentarité, se poursuivra en 2014 la professionnalisation des équipes pédagogiques dans **la modularisation de l'offre (découpage en compétences) et l'individualisation des parcours de formation.**

0,161 M€ sont prévus dans ce cadre.

Cet accompagnement s'inscrit, au même titre que le FRIP, dans la promotion de l'innovation au sein de la formation.

**Programme : Egalité Femmes/Hommes, lutte contre les discriminations**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
EGALITE FEMMES HOMMES LUTTE DISCRIMINATIONS	Fonctionnement	0,00	50 000,00	0,00	0,00

En application de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, le plan régional d'actions Egalité Femmes/Hommes a été adopté en Assemblée Plénière Régionale du 17 février 2011.

Pour 2014, un crédit de 0,050 M€ est inscrit afin de poursuivre la mise en œuvre d'actions prioritaires (outil de communication, supports de sensibilisation, soutien à des associations), mais aussi pour prendre en compte des actions spécifiques de lutte contre les discriminations dans le cadre du CPRDFP.

L'expérimentation régionale **EGAL'O CENTRE** s'inscrit dans une dynamique nationale impulsée par le Ministère des droits des femmes (*Territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle*). Elle vise en particulier à réduire et/ou prévenir les difficultés du retour à l'emploi des personnes ayant arrêté de travailler à la naissance de leur enfant, en leur proposant une offre de services lisible, accessible ainsi qu'un parcours d'accompagnement individualisé. Cette période "à risque" d'interruption d'activité doit aussi être vue comme une opportunité de préparer son retour à l'emploi, de se former, de sécuriser son parcours professionnel. A ce titre, la collectivité mobilise son offre de formation professionnelle (Visas libres savoirs, et Parcours pour la Qualification et l'Emploi) et structure les partenariats existants. Mise en œuvre sur 4 territoires dès 2013 (zone d'emploi de Tours, Montargis, Bourges, Châteauroux / Le Blanc) en co pilotage avec l'Etat, Egal'O Centre va monter en puissance opérationnelle en 2014. La réalisation de l'étude sur le "congé parental : difficultés et leviers du retour à l'emploi" éclaire par étapes la conduite de cette expérimentation.

# **APPRENTISSAGE**

## LES ORIENTATIONS 2014

La Région a depuis longtemps placé l'insertion professionnelle des jeunes et **l'apprentissage au cœur de ses priorités.**

Avec un budget 2014 à hauteur de **101,762 M€**, elle réaffirme cette priorité.

La Région Centre se place aujourd'hui au **4ème rang national** pour la part des jeunes de 16 – 25 ans accédant à l'apprentissage (6,4%) et au **3ème rang des Régions en euros par apprenti.**

Les efforts qu'elle réalise pour l'apprentissage s'inscrivent également dans **l'objectif national** du gouvernement **de faire passer le nombre d'apprentis de 435 000 à 500 000.** L'apprentissage dans l'enseignement supérieur étant l'un des axes de net accroissement des effectifs d'apprentis.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement travaille à une **réforme de l'apprentissage.** Cette réforme portera sur les parcours de formation ainsi que sur les financements et en particulier la taxe d'apprentissage dans un objectif de transparence et d'équité des moyens affectés aux établissements de formation. La Région Centre participe activement à la préparation de cette réforme essentielle pour l'avenir de l'apprentissage.

Au-delà de l'aspect quantitatif, la Région porte une attention particulière à la qualité de formation et d'accueil des apprentis au sein des CFA et des entreprises qui les forment.

L'un des volets de cette qualité dépend de celle des locaux. Trois projets immobiliers d'envergure seront lancés en 2014 pour un montant total de 11,440 M€ :

- La restructuration des ateliers maintenance et carrosserie automobile du CFA interprofessionnel de Chartres.
- La rénovation complète des locaux du CFA de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF).
- La restructuration partielle du CFA de l'Agglo d'Orléans

Les travaux relatifs à la reconstruction du CFA du Bâtiment de Loir-et-Cher débuteront également en 2014.

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET APPRENTISSAGE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	16 440 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	0,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL APPRENTISSAGE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
<b>Investissement</b>	9 597 400,00	9 000 000,00	1 700 000,00	3 925 000,00
<b>Fonctionnement</b>	99 504 000,00	92 762 000,00	21 835 000,00	22 065 000,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Construction, aménagement  
réhabilitation, équipement**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1581	31/12/2014	CMCCI 28 - 3E TRANCHE ATELIER MECANIQUE AUTO + FOYER	4 700 000,00	1 175 000,00	2 021 000,00
AP	2014	1582	31/12/2014	CFA EST LOIRET - RESTRUCTURATION PARTIELLE CFA	3 000 000,00	0,00	600 000,00
AP	2014	1583	31/12/2014	COMPAGNONS DU DEVOIR - RESTRUCTURATION CFA	4 000 000,00	400 000,00	400 000,00
AP	2014	1584	31/12/2015	CFA AGGLO - RESTRUCTURATION PARTIELLE CFA (HORS EQUIPEMENT)	2 740 000,00	0,00	465 800,00

- *Les crédits de paiement*

CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,EQUIPEMENT	Investissement	DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
		7 551 410,00	7 168 540,00	0,00	0,00

3 opérations immobilières nouvelles sont prévues en 2014 :

- La restructuration des ateliers maintenance et carrosserie automobile du CFA interprofessionnel de Chartres. Cet établissement accueille 1 200 apprentis dont 170 dans des formations du secteur de la maintenance automobile et de la carrosserie. Les locaux actuels, très vétustes, doivent faire l'objet d'une réhabilitation. Le montant de cette opération est évalué à 6,1 M€ TTC. Le montant de la participation régionale est prévue à hauteur de 4,7 M€.
- La rénovation complète des locaux du CFA de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF). Ce CFA implanté à Tours

accueille 450 apprentis et 150 stagiaires principalement dans des métiers du BTP et des métiers de bouche. Le projet de rénovation permettra de structurer l'offre de formation autour de 3 pôles de compétences : efficacité énergétique, bois et finition et métiers de bouche. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir – PIA - (programme national) volet Investir dans la formation en alternance. Le coût de ce projet d'un montant de 10,3 M€ TTC sera financé par la Région à hauteur de 4 M€, les Compagnons pour 3,2 M€, le PIA pour 2,6 M€ et la Ville de Tours pour un montant de 0,5 M€.

- La restructuration partielle du CFA de l'Agglo d'Orléans (450 apprentis) dans une logique de mise en cohérence des plateaux techniques avec l'évolution de l'offre de formation du CFA (passage d'une offre axée sur les CAP et BEP à une offre Bac pro et BTS). Le CFA sera réorganisé en pôles métiers. Le montant de l'intervention de la Région est prévu à hauteur de 2,740 M€ pour un montant prévisionnel de travaux évalué à 3,827 M€ HT.

L'année 2014 sera également marquée par le lancement des travaux relatifs à la reconstruction du CFA du Bâtiment de Loir-et-Cher. Cette opération votée en 2013 par la Région permettra à cet établissement qui accueille près de 700 jeunes, de disposer à l'horizon 2016 de locaux. Ce projet d'un montant total de 24,745 M€ TTC est financé par le Programme Investissement d'Avenir (Grand Emprunt) pour 7,5 M€, la Région pour 9,750 M€, la branche du BTP pour 7,1 M€ et des partenaires locaux pour 0,395 M€. Une enveloppe de 1,596 M€ de crédits de paiement est prévue en 2014.

## Programme : Financement des CFA

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	180	31/12/2014	PLAN ANNUEL D'EQUIPEMENT DES CFA	2 000 000,00	1 382 628,00	500 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
FINANCEMENT DES CFA	Investissement	2 045 990,00	1 831 460,00	1 700 000,00	3 925 000,00
	Fonctionnement	62 795 000,00	62 795 000,00	21 485 000,00	21 715 000,00

Le financement conventionnel des CFA constitue, avec l'organisation de l'offre de formation sur le territoire régional, le cœur de la compétence régionale en matière d'apprentissage. Les conventions portant création des CFA conclues en 2011 avec les organismes gestionnaires des établissements pour une durée de 5 ans, définissent les modalités de l'intervention de la Région.

L'intervention de la Région vise à permettre aux CFA d'assurer leur mission de formation en direction des 20 000 apprentis accueillis. Elle porte également sur des aides au transport, à l'hébergement et à la restauration des jeunes.

Les 62,795 M€ que va consacrer en 2014 la Région au financement des CFA permettront de couvrir en moyenne 54% des dépenses des supportées par les établissements. Pour certains secteurs (agriculture, artisanat), le niveau d'intervention de la Région atteint 65% et 80%.

### **Les moyens consacrés par la Région au financement des CFA la placent au 3ème rang des Régions en euros par apprenti.**

Pourtant, malgré le soutien financier croissant de la Région, la situation financière des CFA se dégrade de manière inquiétante depuis plusieurs années. Sont principalement concernés les CFA de l'artisanat et du bâtiment. Les principales causes de ces difficultés sont :

- La stagnation, voire la baisse des effectifs apprentis. Sont notamment touchés les CFA du BTP dont les entreprises partenaires, en proie à d'importantes difficultés, recrutent moins d'apprentis. Ces difficultés de recrutement ont un effet sur le montant de la subvention conventionnelle versée par la Région dont le montant est calculé sur la base des effectifs accueillis.
- Ressource de base des centres de formation, indispensable à l'équilibre de leurs budgets, la plupart des CFA rencontre des difficultés à percevoir la taxe d'apprentissage. Ces difficultés portent notamment sur :
  - Un éparpillement de la taxe au profit de multiples établissements ne proposant pas de formation par apprentissage,
  - Un système de répartition de la taxe qui ne repose sur aucun critère objectif et faisant l'objet de très peu de contrôle.

Par conséquent la taxe d'apprentissage disponible par apprenti varie ainsi de 168 € à 8 678 €.

La Région est ainsi amenée à maintenir un haut niveau d'aides financières afin de permettre aux CFA d'assurer leur mission de formation en direction des jeunes. En 2011, les aides exceptionnelles versées par la Région s'élevaient à 1,5 M€ ; leur montant est passé à 2,861 M€ en 2013 témoignant d'une dégradation financière inquiétante.

Les Régions ont régulièrement dénoncé cette situation ces dernières années. Elles n'avaient jusqu'à maintenant pas été entendues. Cependant, une évolution favorable est en train de se dessiner avec le projet de loi sur l'apprentissage que prépare actuellement le gouvernement. Ce projet prévoit en effet de refondre en profondeur la taxe d'apprentissage dans une logique d'une plus grande transparence et d'équité. Les Régions par la voix de l'ARF ont formulé des propositions concrètes portant notamment sur :

- Une augmentation significative de la part de la taxe réservée au financement des CFA.
- Une refonte du dispositif de collecte de la taxe avec une réduction très importante du nombre de collecteurs (un collecteur par région).
- Un rôle de régulation donné aux Régions pour la répartition de la taxe entre les CFA.
- La mise en place d'un fonds national de péréquation permettant de lisser les écarts de ressources en taxe constatés entre les régions.

Ce projet de loi devrait être présenté au parlement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 pour une mise en œuvre à compter de 2015.

## Programme : Egalité des chances

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
EGALITE DES CHANCES	Fonctionnement	4 384 000,00	4 384 000,00	0,00	0,00

L'apprentissage s'inscrit pleinement dans l'ambition de « Région apprenante » affichée dans le Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP). La réussite des parcours de formation des jeunes, et en particulier les publics fragiles, constitue la priorité régionale en matière de formation professionnelle des jeunes. En effet, si l'élévation du niveau de qualification des jeunes est un objectif très important, la Région veille également à ce que l'apprentissage demeure un tremplin pour l'accès à la qualification pour des jeunes en situation scolaire et sociale fragile. L'apprentissage doit ainsi permettre à ces jeunes de construire leur projet professionnel en lien étroit avec le monde de l'entreprise.

A ce titre, la Région développe de nombreux programmes visant à accompagner les jeunes en difficulté : modularisation et individualisation des parcours, suivi des apprentis en entreprise, accès aux savoirs de base, lutte contre les abandons en cours de formation, développement de l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC), plan régional de formation des formateurs de CFA.

Ces chantiers soutenus par l'Europe donnent des résultats probants avec des taux de réussite à l'examen de 80% dès les premiers niveaux de qualification.

Au cours de l'année 2014 sera menée une mission d'évaluation des dispositifs d'accompagnement des jeunes et des CFA, afin, si nécessaire, de les adapter dans une logique de réponse améliorée aux besoins de chaque jeune.

L'année 2014 verra également l'achèvement du déploiement de l'ENT (Espace Numérique de Travail) régional au sein des CFA. L'ENT permettra notamment de renforcer les liens entre les CFA, les apprentis, leurs familles et les maîtres d'apprentissage ; il favorisera également le développement de nouveaux outils pédagogiques.

## Programme : Aide aux employeurs d'apprentis

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	31 000 000,00	24 318 000,00	0,00	0,00

Transféré aux Régions depuis 2003, le dispositif des aides aux employeurs d'apprentis permet d'accompagner les entreprises dans leurs démarches d'accueil et de formation des jeunes. Le versement des aides est conditionné par l'assiduité des apprentis aux cours dispensés par les CFA.

Dans le projet de Loi de Finances pour 2014, le gouvernement réforme ce dispositif. Le dispositif actuel des aides aux employeurs d'apprentis va progressivement laisser la place, pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, à un nouveau dispositif orienté vers les entreprises de moins de 11 salariés.

L'année 2014 sera une année de transition entre l'ancien et le nouveau dispositif.

### Programme : Mobilité des apprentis

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
MOBILITE DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 175 000,00	1 175 000,00	350 000,00	350 000,00

La politique de mobilité européenne de la Région s'organise autour de deux grands dispositifs :

- **Euro Métiers Centre** et ses déclinaisons (Euro Métiers Centre « premiers parcours » « bac + » et « jeunes diplômés ») pour les actions de mobilité individuelle à finalité professionnelle. Mobilités courtes de 2 à 3 semaines pendant le parcours de formation. Mobilités longues (6 mois) pour les apprentis ayant achevé leur formation.
- **Trans' Europe Centre** pour les mobilités de groupes de courte durée (7 jours) à finalités culturelles, citoyennes et de découverte professionnelle,

L'impact des dispositifs de mobilité auprès des jeunes et des équipes pédagogiques est très important (motivation, confiance en soi, nouvelles pratiques pédagogiques, etc.) et irrigue très largement au-delà des jeunes directement concernés.

En 2014, les différents dispositifs devraient permettre à 800 apprentis de bénéficier d'une action de mobilité.

### Programme : Fonds d'innovation

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
FONDS D'INNOVATION	Fonctionnement	150 000,00	90 000,00	0,00	0,00

Le Fonds Régional d'Innovation Pédagogique (FRIP), dont le règlement a été adopté par la Commission Permanente Régionale lors de sa réunion du 16 mars 2012, est une déclinaison du Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP). Il s'inscrit dans l'objectif de développer la recherche – innovation dans le domaine de la formation professionnelle.

Ainsi, la Région souhaite renforcer la compétitivité de l'appareil régional de formation par le soutien, dans son domaine de compétences, aux ingénieries innovantes susceptibles d'améliorer la qualité des prestations proposées.

Le FRIP est ouvert aux Centres de Formations d'Apprentis, aux Etablissements de Formation Sanitaire et Sociale et aux centres proposant des actions de formation dans le cadre de la formation continue.

## **ENSEIGNEMENT - LYCEES**

## **LES ORIENTATIONS 2014**

### **Un programme d'investissement dans les lycées pour la qualité de vie, l'accessibilité, la valorisation de l'enseignement professionnel, dans le respect de l'environnement et en cohérence avec le plan Climat de la Région de la Région**

La qualité de vie dans les internats, les restaurants scolaires, les espaces de vie scolaire à travers des rénovations performantes en matière énergétique, des constructions prenant en compte la nécessité d'espaces partagés, de lieux favorisant les échanges, la Région poursuit ses efforts en direction du patrimoine et de l'équipement des lycées.

### **Des économies d'énergie, une réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Les travaux engagés et à venir ont pour objectif de réduire les consommations énergétiques des établissements, part de plus en plus conséquente dans les budgets de fonctionnement. Isolation plus performante, adaptation des systèmes de chauffage, raccordement à des réseaux de chaleur urbains, construction de chaudières bois, l'objectif est aussi de réduire de façon significative les émissions de CO2.

### **Une restauration scolaire de qualité et la lutte contre le gaspillage**

La Région a engagé un travail de fond sur les restaurants scolaires : aménagements dans le cadre de la charte Self'O Centre, valorisation du travail des équipes de cuisine, développement de l'utilisation de produits biologiques et de proximité, formation des personnels et actions de lutte contre le gaspillage. Les actions menées sont porteuses de résultats et se poursuivent.

### **Des actions, des dispositifs pour développer la citoyenneté, pour favoriser la perméabilité entre les territoires et les lycées**

La Région souhaite que se développent les projets autour de la citoyenneté à l'initiative des jeunes et des équipes éducatives.

A travers la mesure Ci'T Lycées, la Région favorise, impulse des projets co-construits entre les jeunes et les équipes des lycées et leur environnement proche : collectivités, acteurs associatifs, acteurs économiques... actions qui nourriront les projets d'établissement et de territoires.

En renforçant le dispositif Lycéens-Citoyens, elle permet aux lycées de se faire accompagner dans le montage de démarches en lien avec la citoyenneté.

### **La valorisation de l'enseignement professionnel**

La Région continue de s'impliquer fortement, sur les Olympiades des métiers et dans les forums de l'orientation, une place importante et très visible est faite aux formations des lycées professionnels et technologiques. Elle investit dans les équipements d'ateliers afin que les jeunes puissent bénéficier de matériels performants.

### **La prévention du décrochage scolaire**

La Région poursuit son action pour faire régresser le décrochage scolaire à travers les dispositifs « Assure ton avenir », « Assure ton année », « Accroche toi, décroche ton bac ».

**DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET**  
**ENSEIGNEMENT LYCEES**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	<b>CREATIONS</b>	<b>MODIFICATIONS</b>
Autorisations de programme	52 420 000,00	48 510 000,00
Autorisations d'engagement	0,00	0,00

**CREDITS DE PAIEMENT**

TOTAL ENSEIGNEMENT LYCEES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
<b>Investissement</b>	81 000 000,00	79 800 000,00	365 000,00	333 000,00
<b>Fonctionnement</b>	58 278 000,00	57 953 400,00	8 197 500,00	8 500 000,00

**DETAIL PAR PROGRAMME**

**Programme : Construction, aménagement,  
réhabilitation, équipement**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0007	31/12/2014	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	12 820 000,00	3 846 000,00	5 128 000,00
AP	2014	0012	31/12/2014	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	5 000 000,00	2 300 000,00	1 950 000,00
AP	2013	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	14 000 000,00	400 000,00	1 000 000,00
AP	2014	0013	31/12/2014	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	5 190 000,00	986 100,00	1 453 200,00
AP	2014	0933	31/12/2014	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	600 000,00	186 000,00	204 000,00
AP	2014	1213	31/12/2014	EPLFPA DE L'INDRE EXTENSION CHEVRERIE RESTRUCTURATION INTERNATS	4 660 000,00	46 600,00	233 000,00
AP	2014	1214	31/12/2014	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	7 870 000,00	157 400,00	1 337 900,00
AP	2014	1217	31/12/2014	GEORGES SAND CONSTRUCTION GYMNASE	2 300 000,00	23 000,00	115 000,00
AP	2014	1955	31/12/2014	EFFICACITE ENERGETIQUE	13 980 000,00	139 800,00	699 000,00
AP	2008	0014		EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	14 500 000,00	13 000 000,00	14 400 000,00
AP	2011	0013		ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	210 000,00	329 500,00	17 500,00
AP	2011	1214		GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	600 000,00	723 974,00	76 672,00
AP	2011	1955		EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES PAR AN	1 600 000,00	3 700 000,00	4 541 000,00
AP	2012	1214		GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	600 000,00	2 476 650,00	3 178 050,00
AP	2012	1216		ACCESSIBILITE	5 250 000,00	2 700 000,00	4 700 000,00
AP	2013	1214		GROSSES REPARATIONS ET GROS ENTRETIENS	1 150 000,00	733 550,00	819 850,00
AP	2009	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	4 600 000,00	10 146 509,00	9 588 146,00
AP	2010	0014		EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	6 000 000,00	2 094 118,00	4 100 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,EQUIPEMENT	Investissement	81 000 000,00	79 800 000,00	365 000,00	333 000,00
	Fonctionnement	7 262 000,00	7 025 800,00	20 000,00	320 000,00

## INVESTISSEMENT

### CONSTRUCTIONS, REHABILITATIONS ET RESTRUCTURATIONS :

1. Extensions / restructurations (39,1 M€ d'abondement et 6,96 M€ d'opérations nouvelles)

Le budget 2014 permettra de poursuivre plusieurs opérations engagées précédemment :

- L'extension des bâtiments d'externat et la restructuration des ateliers et du lycée Edouard Branly à Dreux,
- L'extension et la restructuration de l'externat pour le lycée Philibert Dessaignes à Blois,
- La construction d'un bâtiment de demi-pension au lycée Alfred de Vigny à Loches,
- La restructuration de l'internat de la cité scolaire au lycée Edouard Vaillant à Vierzon,
- La restructuration du pôle restauration hôtellerie et la construction d'un internat au lycée Françoise Dolto à Olivet.

Par ailleurs, ce budget permettra d'engager sous forme d'autorisations de projet la restructuration des internats et l'extension de la bergerie de l'EPLEFPA de l'Indre et d'engager un nouveau programme de construction d'un gymnase pour le lycée Georges Sand à La Châtre.

2. Grosses réparations et gros entretien (2,35 M€ d'abondement et 7,87 M€ d'opérations nouvelles)

Ce programme permet de conduire des opérations d'entretien – rénovation de locaux ou d'équipements techniques.

Un effort important sera fait pour renforcer la sécurité des établissements à travers notamment la réfection de systèmes de sécurité incendie (SSI) pour 8 lycées. Par ailleurs, 5 lycées sont concernés par des opérations d'aménagement liées à la filière ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne).

La Région poursuivra par ailleurs les rénovations des internats des lycées (Albert Bayet à Tours, EPLEFPA de La Saussaye).

### ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE :

1. Entretien, Maintenance et cadre de vie (0,21 M€ d'abondement et 5,19 M€ d'opérations nouvelles)

Cette opération, intégralement dédiée aux chantiers de sécurité, d'entretien, réparation de locaux, de mises aux normes sanitaires des cuisines et d'adaptations pédagogiques suite à restructuration permet de répondre à des besoins d'une ampleur moindre et nécessitant une réalisation plus rapide que des programmes d'investissement de type « Constructions, réhabilitations et restructurations ».

Il est à noter l'abondement d'une opération pour le lycée Blaise Pascal visant à la mise en œuvre d'un campus des formations en partenariat entre ERDF et le lycée Blaise Pascal.

Par ailleurs, une partie des dépenses seront dédiées à la rénovation des logements de fonction et à la mise en œuvre des adaptations nécessaires à l'évolution de la carte des formations des établissements.

## 2. Efficacité énergétique (1,6 M€ d'abondement et 13,98 M€ d'opérations nouvelles)

Sur la base des diagnostics de performance énergétique, disponibles pour l'ensemble des établissements de la région, et afin d'atteindre l'objectif d'une réduction de 40% des gaz à effet de serre d'ici 2020, (objectif inscrit dans le Plan Climat Régional), la Région poursuivra en 2014 des opérations d'investissement visant à réduire les consommations énergétiques des lycées.

C'est ainsi que 9 opérations seront ouvertes en 2014, concernant autant d'établissements (Rabelais, Grandmont, Eiffel, Ampère, Delaunay, Verdier, Leclerc, Pasteur et Jacques Cœur), visant à intervenir sur les chaufferies, à procéder à des travaux d'isolation extérieure ou à rénover les terrasses. Une opération concernant le lycée Claude de France sera abondée afin notamment de construire une chaufferie bois.

## 3. Mise en accessibilité (5,25 M€ d'abondement)

La Région poursuit en 2014 son programme de mise en accessibilité des établissements et engagera des opérations dans 6 nouveaux établissements portant à 19 le nombre de lycées concernés.

## ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS MEUBLES : (12,82 M€ d'opérations nouvelles)

Les besoins en équipements des lycées se déclinent autour des thématiques suivantes :

- Le premier équipement ou équipement associé aux opérations immobilières qui nous amène à rééquiper des zones ou bâtiments restructurés.
- Les besoins en renouvellement d'équipements fonctionnels (notamment pour les services de restauration ou d'entretien), scientifiques, professionnels, technologiques, informatiques et véhicules.

## AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE POUR LES ETABLISSEMENTS SOUS CONTRAT (5 M€ d'opérations nouvelles)

En 2014, il sera proposé de financer pour partie, et dans le cadre fixé par la Région, des opérations de restructurations pour les lycées relevant de l'enseignement privé sous contrat avec l'Education Nationale ou avec l'Enseignement Agricole. Ces opérations bénéficieront notamment aux lycées :

- Ste Marie Ste Dominique à Bourges,
- St Martin à Tours,
- Le Lycée d'Enseignement Agricole Privé de St Cyran du Jambot,
- La MFR du Val de l'Indre,
- La MFR de Gien,
- La MFR de Vrigny,
- Ste Jeanne d'Arc de Verneuil,
- La Mouillère.
- Toutes les sections d'enseignement général au travers de la loi Falloux.

Par ailleurs, 0,45 M€ permettront de financer l'achat d'équipements informatiques.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Des recettes à hauteur de 0,333 M€ sont attendues : dans le cadre de l'ANRU au titre des programmes d'investissement d'avenir sur les internats (0,325 M€) et pour solde des fonds de concours (0,008 M€) dans le cadre de l'implantation dans le lycée de la Saussaye d'une maison départementale des sports.

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

Les principales dépenses du domaine « actions sur le patrimoine » en fonctionnement portent sur :

- Les petits travaux dans les lycées publics,
- Le loyer du contrat de performance énergétique,
- Les réparations, transferts et locations de bâtiments démontables,
- Les réparations de biens mobiliers,
- Les indemnités de jurys de concours,
- L'achat de petit outillage et de matière d'œuvre pour les chantiers conduits dans les lycées par les équipes EMOP SRII et EREEL.

### RECETTES

Une recette de 0,02 M€ est attendue du Conseil Général du Cher, pour le remboursement des coûts des matières d'œuvre nécessaires à la réalisation par l'EMOP de chantiers dans les collèges, conformément à la convention passée entre la Région Centre et le Conseil Général du Cher.

Le produit de la vente de certificats d'économie d'énergie est estimé à 0,300 M€.

### **Programme : Fonctionnement des établissements du second degré**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	Fonctionnement	44 477 000,00	44 169 000,00	8 084 500,00	8 080 000,00

Ce programme permet de réaliser les dépenses suivantes :

- la dotation globale de fonctionnement des établissements publics,
- la dotation « travaux du propriétaire » aux lycées publics,
- Les forfaits externats : part matériel et part personnel pour les lycées privés sous contrat,
- la participation régionale aux frais de locations ou de transport pour l'EPS,
- l'assurance « dommage aux biens » des lycées,
- l'aide à la restauration scolaire et à l'internat pour les familles.

Les dépenses liées à ce programme sont en très légère diminution (-0,7%) du fait notamment d'une renégociation opérée sur l'assurance « dommage aux biens » (0,2 M€) et de dotations globales de fonctionnement contenues dans une enveloppe en très légère baisse.

## RECETTES

Une recette de 8 M€ est attendue des lycées publics au titre de la participation des familles à la rémunération du personnel de service et d'hébergement des établissements publics de l'enseignement. Ce reversement est effectué sur la base d'un taux de 21% sur l'intégralité des recettes. Une recette de 0,08 M€ est également inscrite au titre des baux locatifs privés.

### Programme : Mobilité des lycéens

- **Tableaux budgétaires**
  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
MOBILITE DES LYCEENS	Fonctionnement	2 350 000,00	2 150 000,00	93 000,00	100 000,00

Ce programme permet chaque année à plusieurs milliers de lycéens en région Centre de bénéficier d'une expérience de mobilité à travers le dispositif Trans'Europe Centre, Actions Internationales ou de stages professionnels en Europe.

Une recette de 0,1 M€ est attendue au titre de la mobilité européenne pour le dispositif Léonardo.

### Programme : Egalité des chances

- **Tableaux budgétaires**
  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
EGALITE DES CHANCES	Fonctionnement	3 152 000,00	3 198 850,00	0,00	0,00

Le programme Egalité des chances connaît une augmentation contenue de 1,5% permettant principalement d'amorcer un nouveau cycle de renouvellement des manuels scolaires, d'accompagner les jeunes et leur famille dans l'acquisition des 1<sup>er</sup> équipements nécessaires pour leur formation. Il s'agit également de permettre à de nouveaux lycées et territoires de s'inscrire dans une démarche Ci'T Lycées et de soutenir, à travers « Lycéen-ne-s Citoyen-ne-s », les initiatives des établissements qui souhaitent mener des projets éducatifs et notamment poursuivre la dynamique forte autour des agendas 21.

## Programme : Information et orientation

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
INFORMATION ET ORIENTATION	Fonctionnement	587 000,00	909 750,00	0,00	0,00

Le programme Information et orientation connaît une augmentation significative par rapport à 2013 essentiellement liée au fait que le dispositif « Assure ton avenir » ne bénéficie plus, comme cela était possible depuis 2009, de financements liés au Fond d'Expérimentation Jeunesse (FEJ). La Région, forte des très bons résultats liés aux actions menées dans le cadre d'« Assure ton Avenir » (« Assure ta rentrée » et « Accroche-toi, décroche ton bac ! » notamment), souhaite ainsi augmenter son soutien financier pour que les dispositifs perdurent. Par ailleurs, les financements du Conseil Régional qui étaient jusqu'alors répartis sur les budgets « Enseignement-Lycées », « Apprentissage » et « Formation professionnelle », sont regroupés, pour faciliter le suivi et la gestion administrative de ce dossier sur un seul et même budget géré par la Direction des lycées et de l'action éducative.

L'augmentation s'explique aussi par le soutien à l'organisation des épreuves régionales et nationales des Olympiades des métiers, manifestations qui se tiennent tous les deux ans, l'année intermédiaire étant celle où se tient la finale internationale. Ce soutien s'effectue avec un budget ajusté (0,17 M€).

Il est également à noter le renouvellement du soutien aux 10 forums de l'orientation.

## Programme : Prévention santé dans les lycées

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
PREVENTION SANTE DANS LES LYCEES	Fonctionnement	450 000,00	500 000,00	0,00	0,00

La rentrée 2013/2014 ayant permis la mise en œuvre du volet contraception, dernier volet d'une politique globale de prévention et promotion de la santé auprès des lycéennes, le budget 2014 est dimensionné pour permettre de décliner l'ensemble des actions inscrites en faveur de la santé des jeunes. Il s'agira notamment de poursuivre l'accompagnement dans la mise en œuvre de projets autour de trois axes (alimentation/santé, prévention des conduites à risque, environnement santé), d'encourager le développement des jeunes relais santé dans les établissements, de financer les espaces écoute et de permettre le maintien du lien scolaire à domicile.

**FORMATIONS SANITAIRES  
ET SOCIALES**

## LES ORIENTATIONS 2014

**L'adoption du « Plan Urgence Santé » en janvier 2012 marque la réaction de la Région Centre à la situation urgente en matière d'accès aux soins. Alors que de plus en plus de territoires se retrouvent dès aujourd'hui dans des situations où plus aucun professionnel ne s'installe et où les présents voient l'heure de leur départ en retraite approcher, le déploiement du volet formation du Plan Urgence Santé apporte des réponses sur les domaines où le Conseil régional est directement compétent.**

Avec son schéma Régional des formations sanitaires et sociales, le Conseil régional apporte une réponse aux besoins des professionnels et des territoires en se basant sur quatre principes majeurs :

- Territorialisation de l'offre de formation
- Sécurisation des parcours professionnels de tous les actifs
- Modernisation des écoles et instituts sur l'ensemble du territoire régional
- Diversification des voies d'accès à ces qualifications au travers de l'apprentissage.

L'année 2014 prévoit ainsi la poursuite de la territorialisation des formations. Fort des succès des formations organisées à Briare, Montoire-sur-le-Loir et Bourgueil, formations qui seront reconduites cette année, la Région a fait le choix d'amplifier son action en investissant des territoires jusqu'ici géographiquement éloignés des instituts. **Ainsi, 2014 verra ouvrir à Loches une formation d'Aide-soignant en cursus partiel et une formation à Aubigny-sur-Nère.** Ces formations, au-delà même de leur importance pour les territoires, représentent pour les futurs diplômés des opportunités de formation là où, souvent, la possibilité de se former ailleurs n'était pas ouverte.

La Région souhaite également agrandir son offre de formation et cette volonté se concrétisera dès la rentrée 2014 **par l'ouverture d'une école de psychomotricien sur Orléans** au sein du CHRO. Cette ouverture viendra renforcer le pôle paramédical existant autour de l'école de masseurs-kinésithérapeutes dont les effectifs ont atteint, à la rentrée dernière, 90 par promotion. Cette ouverture offrira de nouveaux débouchés pour les étudiants tout en répondant à un besoin de plus en plus important des structures de soin.

Enfin, l'année 2014 verra se **réaliser la plate-forme des formations sanitaires et sociales à Bourges**, sur le site Turly. Ce regroupement de formations de différents instituts va permettre à la fois de mutualiser des enseignements mais également de créer un véritable campus pour les étudiants, à proximité de l'IUT avec des locaux dédiés. Il s'agit d'une démarche exemplaire qui contribue à faire entrer de plain-pied ces formations sanitaires et sociales dans la sphère universitaire. Cette réalisation ne sera toutefois pas le seul investissement du Conseil régional pour les écoles avec notamment un engagement fort pour relocaliser l'IFSI d'Amboise et offrir aux élèves infirmiers les meilleures conditions d'études alors même que cette compétence relève toujours de l'Etat.

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	5 100 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	9 500 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
Investissement	2 803 700,00	2 700 000,00	0,00	0,00
Fonctionnement	40 729 100,00	42 037 000,00	500 000,00	500 000,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Financement des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale**

- Tableaux budgétaires

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
FINANCEMENT DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATIONSSANITAIRE ET SOCIALE	Fonctionnement	31 369 390,00	33 116 000,00	500 000,00	500 000,00

Le financement des Etablissements de Formations Sanitaires et Sociales (EFSS) constitue le socle de la compétence transférée aux Régions en 2004.

L'intervention de la Région permet aux EFSS d'assurer leur mission de formation en direction des apprenants pour les formations agréées par le Conseil régional (infirmiers, aides-soignants, sages-femmes, moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, etc.).

17 établissements relevant du secteur sanitaire et 3 établissements relevant du secteur social bénéficient des financements régionaux, leur permettant d'assurer la formation de près de 6 500 apprenants. Les crédits régionaux représentent en moyenne plus de 80% des ressources des établissements. La subvention de la Région est arrêtée chaque année après instruction des documents financiers des établissements et des dialogues de gestion.

L'année 2014 devrait être plus particulièrement marqué par :

- l'ouverture d'une formation d'aide-soignant délocalisée à Loches,
- l'ouverture d'une formation de psychomotricien au sein de l'IFPM d'Orléans.
- Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre du Plan Urgence Santé adopté par la Région le 26 janvier 2012.
- la généralisation de l'utilisation par les établissements de la plate-forme de formation LEARNEOS permet notamment pour la formation d'infirmier d'assurer

des formations à distance dans une dynamique de territorialisation de l'offre de formation. Cette plate-forme testée au cours de l'année scolaire 2012 – 2013 constitue une des réponses aux modifications du parcours de formation des infirmiers dans le cadre de l'universitarisation de ce diplôme.

Par ailleurs, la Région poursuivra son partenariat avec l'ANFH (Association Nationale pour la Formation du personnel Hospitalier) et le FONGECIF (Fonds de Gestion du Congé Individuel de Formation) Centre pour le renforcement de la formation des salariés des hôpitaux publics et de ceux du secteur privé bénéficiaires d'un Congé Individuel de Formation.

**Programme : Construction – Aménagement -  
Réhabilitation - Equipement**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1311	31/12/2014	IFSI AMBOISE	4 800 000,00	0,00	1 440 000,00
AP	2014	1313	31/12/2014	PPI EQUIPEMENTS SANITAIRE ET SOCIAL 2014	300 000,00	150 000,00	150 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,EQUIPEMENT	Investissement	2 803 700,00	2 700 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

Bien que l'investissement ne soit pas directement dans son champ de compétence, la Région a souhaité dès 2004, offrir aux étudiants des outils de formation de qualité.

L'intervention de la Région se concrétise notamment par un plan annuel d'équipement des écoles doté de 0,3 M€. Ce plan est complété par des interventions ponctuelles portant sur des opérations plus lourdes notamment dans le domaine de l'immobilier :

- câblage des établissements dans la dynamique du déploiement du réseau haut débit régional. Ce projet, qui devrait être achevé en 2016, s'inscrit dans la poursuite des investissements réalisés en la matière au bénéfice des lycées et des CFA.
- financement de travaux d'entretien des locaux des écoles.
- participation à des travaux de rénovation ou de reconstruction des locaux des écoles. En 2014, la Région a ainsi prévu de prendre en charge le relogement de l'IFSI d'Amboise. Cet Institut qui forme annuellement 150 apprenants (infirmiers et aides-soignants) dispose de locaux très vétustes inadaptés aux formations et ne répondant plus aux normes de sécurité. Aussi, il est prévu de reloger l'IFSI dans des locaux libres du lycée Léonard de Vinci. Dans cette perspective, la Région a prévu de mobiliser une enveloppe de 4,8 M€ pour cette opération dont elle assurera la maîtrise d'ouvrage en tant que propriétaire des locaux. En 2014, les études préalables aux travaux seront lancées dans une perspective de livraison des locaux en 2017.

Enfin, l'année 2014 verra la livraison de la nouvelle école de l'IRFSS (Croix-Rouge) de Tours pour laquelle la Région a mobilisé une enveloppe de 4,5 M€ pour un montant de travaux de 9,6 M€ TTC.

**Programme : Aides financières attribuées aux élèves étudiants**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AE	2014	3008	31/12/2015	BOURSES SECTEUR SANITAIRE 2014	<b>6 700 000,00</b>	2 900 000,00	3 400 000,00
AE	2014	3009	31/12/2015	BOURSES SECTEUR SOCIAL 2014	<b>2 800 000,00</b>	1 700 000,00	1 050 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
<b>AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS</b>	<b>Fonctionnement</b>	9 359 710,00	8 921 000,00	0,00	0,00

La Région a en charge la gestion et le versement de bourses d'études soumises à condition de ressources, pour les élèves et étudiants en formations sanitaires et sociales, dans les EFSS.

Le dispositif mis en place par la Région permet d'accompagner efficacement les apprenants dans leur parcours de formation en leur apportant une aide financière. Chaque année, le nombre de bénéficiaires de la bourse régionale d'études représente environ 35 % de l'effectif total des étudiants en formation, soit 2 400 étudiants.

Afin d'offrir un service bien adapté aux besoins des étudiants, le versement des bourses traditionnellement trimestriel, voire semestriel dans l'Enseignement supérieur, est mensuel dans le secteur sanitaire et social.

Les échelons de bourse ont été revalorisés de 11% en septembre 2012 et de 11% en septembre 2013, atteignant ainsi les montants de bourse de l'enseignement supérieur. Le niveau le plus élevé de bourse à 6 600 € par an a pu être maintenu avec un nouveau plafond de ressources. 433 étudiants en seront bénéficiaires sur un total de 2 391 boursiers sur l'année scolaire 2013/2014.

Le dispositif de l'aide au 1<sup>er</sup> équipement professionnel bénéficiera en 2014 aux élèves aides médico-psychologiques, ainsi qu'aux aides-soignants inscrits en cursus complet ou partiel, soit un effectif supplémentaire de 300 apprenants.

# **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

## **LES ORIENTATIONS 2014**

**Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante représente une étape majeure pour la Région Centre. Fruit d'un travail de plusieurs mois avec le Rectorat et Centre Val de Loire Universités, il donne les grandes orientations pour les années à venir au travers d'actions concrètes qui engagent l'ensemble des partenaires.**

Le volontarisme de la Région Centre en matière d'enseignement supérieur n'est plus à démontrer. L'objectif tel qu'il a été fixé dans le SRADDT est d'atteindre une hausse de 20% des effectifs pour atteindre la barre des **70 000 étudiants**. Le SRESVE fixe pour parvenir à ce chiffre quatre ambitions majeures :

- **Démocratiser l'accès aux formations supérieures**
- **Conforter la qualité de la vie étudiante**
- **Promouvoir les atouts des établissements d'enseignement supérieur**
- **Mobiliser l'enseignement supérieur pour le développement économique**

L'année 2014 sera donc la première année durant laquelle l'ensemble des actions régionales se replaceront au travers de ces ambitions afin d'optimiser les dispositifs existants de chaque partenaire pour mieux répondre aux besoins des étudiants et des établissements. Le soutien à Centre Val-de-Loire Université s'inscrira également dans ces ambitions.

**Parmi les dispositifs régionaux, les efforts engagés pour la qualité de vie étudiante sont importants et vont se poursuivre en 2014 :** Soutien pour la souscription d'une mutuelle de santé complémentaire, dotation en tablette-numérique des étudiants en 4<sup>ème</sup> année via Ordi-Centre, Séjours d'études en Europe et à l'international grâce à Mobi-Centre dont le succès se vérifie année après année chez les étudiants.

Avec le lancement de l'INSA Centre Val-de-Loire et le projet d'un Polytech à Chartres lié à la Production Cosmétique et pharmacologique, la Région continuera à donner plus de force et d'attractivité à des pôles d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire régional tout en s'appuyant sur le tissu économique et social propre au bassin de vie d'implantation. L'INSA, qui sera officiellement opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2014, bénéficiera d'un soutien du Conseil régional au cours de l'exercice budgétaire dès que ses besoins de financement seront définis. **Ce faisant, la Région souhaite renforcer le lien essentiel entre territoires et enseignement supérieur.**

**Le Conseil régional s'engagera aussi pour accompagner la qualité des infrastructures avec la poursuite des chantiers engagés** (Extension de la faculté de médecine, Seconde phase pour l'IUT d'Orléans) mais travaillera aussi, dans le cadre du prochain CPER, avec les territoires et les établissements pour déterminer les investissements qui seront réalisés dans les années à venir. Au-delà des travaux immobiliers, il s'agira de travailler pour conforter l'attractivité de nos établissements en offrant les meilleures conditions d'études à nos jeunes.

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	36 500 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	2 250 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
Investissement	7 290 000,00	6 450 000,00	0,00	0,00
Fonctionnement	2 910 000,00	2 534 000,00	0,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Construction, aménagement,  
réhabilitation, équipement**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	14500	31/12/2020	CPER 2014-2020	35 000 000,00	1 500 000,00	5 000 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIP	Investissement	4 840 000,00	4 950 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

Ce programme a pour objectif de favoriser le développement du potentiel d'enseignement supérieur et de recherche en région Centre. La majorité des opérations s'inscrivent dans le cadre de la finalisation des actions prévues au titre du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013. Elles concernent la modernisation et le redéploiement des sites universitaires, la construction et la réhabilitation des laboratoires.

Environ 5 M€ seront consacrés en 2014 à l'amélioration des sites d'enseignement supérieur. Les versements de crédits prévus concernent :

- La reconstruction de l'Institut Universitaire de Technologie d'Orléans, qui permettra à ce dernier d'être en conformité avec la double exigence de sécurité et de respect des critères du développement durable ;

- L'agrandissement de la Faculté de médecine de Tours, qui prend tout son sens dans un contexte de pénurie de personnel médical sur le territoire régional ;
- La réhabilitation du site Dupanloup à Orléans, qui permettra à l'université d'Orléans et au Studium de disposer d'infrastructures en centre-ville adaptées à l'organisation d'événements contribuant à leur rayonnement et à leur attractivité. Ces deux dernières opérations seront probablement terminées au début de l'année 2014.

### Programme : Mobilité internationale des étudiants

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AE	2014	1134	31/12/2015	MOBICENTRE	2 100 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS	Fonctionnement	2 100 000,00	2 014 000,00	0,00	0,00

L'objectif est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent, dans le cadre de leur cursus, suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. L'ouverture internationale croissante des établissements d'enseignement supérieur a imposé une augmentation des crédits de paiement ces dernières années. Une évolution du dispositif a été mise en place en 2013 pour contrôler l'augmentation des crédits.

La mesure MOBI-CENTRE est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre. Chaque bénéficiaire peut répartir son crédit temps selon ses besoins tout au long de son cursus, aussi bien pour les stages que pour les formations.

Environ 2 000 étudiants bénéficient chaque année de cette mesure.

La création d'une Autorisation d'Engagement (AE) a pour objet de faciliter le suivi des crédits de paiement dans la mesure où les conventions de subventions sont alignées sur l'année universitaire et non sur l'année civile.

### Programme : TIC et Enseignement supérieur

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0460	31/12/2014	UNIVERSITE NUMERIQUE	250 000,00	125 000,00	125 000,00
AE	2014	0475	31/12/2014	MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS	150 000,00	90 000,00	60 000,00
AP	2014	1475	31/12/2014	ORDICENTRE	1 250 000,00	850 000,00	400 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
TIC ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Investissement	2 450 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	580 000,00	190 000,00	0,00	0,00

Ce programme a pour objectif de développer les usages des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement supérieur.

Il est composé de plusieurs opérations, dont principalement :

- Le dispositif ORDI-CENTRE qui permet à tous les étudiants des établissements d'enseignement supérieur de la région d'accéder à un équipement informatique portable. Depuis la rentrée 2013, la Région remet aux étudiants des tablettes tactiles qui répondent davantage aux pratiques de mobilité des étudiants ; Il est prévu de distribuer environ 4 000 tablettes à la rentrée 2014. 4 050 ordinateurs portables avaient été distribués à la rentrée 2013. Un gain d'achat de 1,2 M€ a été réalisé à l'occasion du renouvellement du marché.  
  
Parallèlement, la Région a installé près de 1 500 ordinateurs de bureau dans des salles en libre-service des universités ;
- UNIVERSITE NUMERIQUE qui permet de doter les établissements de Centre Val-de-Loire Université (CVLU) d'infrastructures adaptées aux besoins croissants d'échanges de données pour leurs activités pédagogiques aussi bien qu'administratives.

**Programme : Accès à une couverture santé complémentaire**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
ACCES A UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE	Fonctionnement	230 000,00	230 000,00	0,00	0,00

La mesure d'aide à l'accès à une couverture santé complémentaire a été créée dans le cadre des mesures exceptionnelles d'aide aux jeunes. Elle permet un remboursement à hauteur de 100 € des frais de mutuelle des étudiants les plus défavorisés, identifiés à partir de leur statut et de leur échelon de boursier. Depuis 2013, l'aide régionale a été élargie aux jeunes qui effectuent un service civique en région Centre.

Le dispositif consiste en une contractualisation avec des mutuelles volontaires (et en particulier avec les deux mutuelles étudiantes), qui en assurent la gestion, ce qui permet d'assurer une plus large information et d'éviter que les étudiants et volontaires au service civique n'avancent les 100 € remboursés par la Région.

## Programme : Caution logements étudiants

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
CAUTION LOGEMENTSETUDIANTS	Fonctionnement	0,00	100 000,00	0,00	0,00

Dans le prolongement du Plan Avenir Jeunes, la Région Centre soutiendra, ainsi que plusieurs autres Régions, la mise en place du dispositif généralisé de Caution Locative Etudiante (CLE) mis en place par l'Etat. Le Fonds ainsi créé garantira les loyers des étudiants qui ne peuvent présenter de garants pour leur logement étudiant, dans la limite de 10 mois consécutifs et d'un plafond mensuel de 400 € (pour un étudiant seul en région Centre). En complément de ce Fonds, la Région soutiendra l'accès au logement des jeunes avec la mise en place d'une avance remboursable, permettant de couvrir les frais de caution.

**RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET  
INNOVATION**

## **LES ORIENTATIONS 2014**

**Depuis de nombreuses années, la recherche et l'innovation sont au cœur des politiques régionales et font l'objet d'un soutien extrêmement important, à la fois à la recherche académique mise en œuvre par les établissements dans le cadre de leur stratégie scientifique, et à la recherche d'intérêt régional qui se positionne en termes de réponse aux besoins socio-économiques régionaux. Les efforts entrepris trouvent aujourd'hui une nouvelle dynamique avec la volonté de répondre à la démarche de « Stratégie de Spécialisation Intelligente » telle que promue dans les politiques européennes de recherche.**

Au travers de ses dispositifs, la Région Centre entend soutenir la Recherche sur l'ensemble du territoire régional, en privilégiant les projets en lien avec le tissu économique, social et environnemental local. Le soutien aux jeunes chercheurs sera maintenu grâce au dispositif des bourses doctorales.

**L'ambition régionale demeurera forte pour amplifier la dynamique des transferts de technologie pour que le lien entre entreprises et laboratoires de recherche ne faiblisse pas.**

**Avec les AMI « Ambition Recherche Développement 2020 », le Conseil régional a envoyé un signal fort.** Le soutien extrêmement important apporté à ces projets de recherche vise à faire émerger des pôles reconnus internationalement, de nature à attirer sur le territoire régional des chercheurs du monde entier. Mais au-delà des chercheurs impliqués, la Région a souhaité avant tout travailler au lien entre ces ambitieux projets et les entreprises. **En soutenant ces projets de recherche, impliquant de nombreux laboratoires, c'est aussi les entreprises qui sont soutenues.** Les innovations découlant des projets « Lavoisier » et « Biomédicaments » permettront à nos entreprises de se positionner sur des secteurs créateurs d'emplois. **D'autre part, la Région travaille avec l'ensemble des acteurs pour faire émerger un ou deux nouveaux projets à soutenir.**

**Enfin, le travail engagé avec l'ARITT sera poursuivi à la fois pour développer le travail en réseau entre les acteurs du monde de l'innovation et de la recherche mais également pour répondre aux exigences européennes dans le cadre du processus de « Spécialisation Intelligente ».** L'enjeu est d'assurer une visibilité européenne à nos laboratoires afin qu'ils puissent bénéficier du soutien de l'Union Européenne (programme cadre Horizon 2020) pour les prochaines années.

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET RECHERCHE TECHNOLOGIE ET INNOVATION

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	15 250 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	5 735 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
Investissement	19 016 600,00	19 016 600,00	0,00	0,00
Fonctionnement	8 660 500,00	8 816 600,00	0,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

**Programme : Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie**

- Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0422	31/12/2014	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	750 000,00	200 000,00	200 000,00
AP	2014	0897	31/12/2014	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	2 000 000,00	700 000,00	600 000,00

Le CPER 2007-2013 se terminant le 31/12/2013, il convient de clôturer les AP/AE afférentes et d'ouvrir des AP/AE transitoires dans l'attente de la signature du prochain Contrat de projet:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2007	7504	31/12/2013	GP - BIOLOGIE SANTE BIEN ETRE	-43 913,49	0,00	0,00
AP	2014	14402	31/12/2014	BIOLOGIE SANTE BIEN ETRE	43 913,00	43 913,00	0,00
AP	2007	7506	31/12/2013	GP - SOUTIEN ACTIONS TT VALO RECHERCHE	-78 408,26	0,00	0,00
AP	2014	14404	31/12/2014	SOUTIEN ACTIONS TT VALO RECHERCHE	78 408,00	78 408,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
POLE DE COMPETITIVITE, DE DEVELOPPEMENT ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	3 508 648,00	3 838 011,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 360 000,00	1 360 000,00	0,00	0,00

Ce programme est structuré autour des axes suivants:

- l'appui aux projets de Recherche et Développement des entreprises,
- le soutien aux projets de transfert de technologie : en cohérence avec le Schéma Régional de développement Economique et Social (SRDES) et la Stratégie Régionale de l'Innovation, la priorité d'action est orientée vers les PME/PMI régionales, avec pour objectif de les faire bénéficier des possibilités de développement offertes par les démarches d'innovation,
- le soutien aux pôles de compétitivité et de développement : il s'agit de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche, dans différents cadres d'intervention : pôles de compétitivité, Contrat de Projet Etat Région (CPER), conventions Région Département, etc.

En 2014, la Région poursuivra son soutien à l'animation et aux projets des quatre pôles de compétitivité régionaux : S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique, financés dans le cadre du programme budgétaire « PEE Energies nouvelles et matériaux pour l'énergie »), COSMETIC VALLEY, DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) et ELASTOPÔLE. Les trois premiers amorceront la mise en œuvre de leur feuille de route 3.0, suite à la signature fin 2013 de leur contrat de performance pour cette nouvelle période.

Pourront être également soutenus les projets des pôles VEGEPOLYS (pôle du végétal spécialisé) et ATLANPOLE BIOTHERAPIES, pôles basés en région Pays de Loire et qui ont demandé une extension sur la région Centre.

L'année 2014 devrait également voir la fin de la construction et la mise en œuvre de la plateforme d'accueil d'entreprises abritée par l'INRA à Nouzilly. Le travail de prospection sera poursuivi pour y attirer des entreprises innovantes, motivées par les compétences et les plateaux techniques existant sur ce site.

Afin de répondre aux difficultés du financement du haut de bilan des entreprises innovantes en phase d'amorçage, c'est-à-dire pendant la période particulièrement fragile où ces entreprises ne réalisent pas de chiffre d'affaires, la Région contribuera à la montée en puissance du Fonds Emergence Innovation 1, créé en 2012 à partir d'une initiative conjointe de la Caisse des Dépôts et Consignations Entreprises, des Régions Centre, Poitou-Charentes, Auvergne, Languedoc-Roussillon et des banques privées.

## Programme : Développement de la recherche en Région

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0850	31/12/2014	APPELS A PROJETS	12 100 000,00	4 840 000,00	2 100 000,00
AE	2014	0472	31/12/2014	BOURSES DOCTORALES	4 335 000,00	678 600,00	1 343 850,00
AE	2014	1850	31/12/2014	APPELS A PROJETS FONCTIONNEMENT	1 400 000,00	316 700,00	570 000,00

Le CPER 2007-2013 se terminant le 31/12/2013, il convient de clôturer les AP/AE afférentes et d'ouvrir des AP/AE transitoires dans l'attente de la signature du prochain Contrat de plan:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2008	7505	31/12/2013	GP - VILLES ET TERRITOIRES	-58 598,00	0,00	0,00
AP	2014	14403	31/12/2014	VILLES ET TERRITOIRES	58 598,00	58 598,00	0,00
AP	2007	7507	31/12/2013	GP - SOL SOUS-SOL EAU	-447 735,49	0,00	0,00
AP	2014	14405	31/12/2014	SOL SOUS-SOL EAU	447 735,00	447 735,00	0,00
AP	2011	7550	31/12/2013	GP - CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	-16 947,00	0,00	0,00
AP	2014	14453	31/12/2014	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	16 947,00	16 947,00	0,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
<b>DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION</b>	Investissement	12 456 819,00	13 225 149,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	6 400 500,00	6 556 600,00	0,00	0,00

L'année 2014 verra la montée en puissance des pôles de recherche retenus au titre du dispositif Ambition Recherche Développement 2020 : Lavoisier (matériaux pour les nouvelles énergies, porté par le CEA) et Biomédicaments (porté par l'Université de Tours).

Ces pôles d'envergure internationale seront capables de porter à terme une dynamique forte de développement socio-économique régional, et permettront une meilleure identification de notre territoire, comme territoire de recherche auprès de la communauté scientifique nationale et internationale et plus globalement de renforcer son attractivité. D'autres pôles de recherche pourraient être sélectionnés au cours de l'année 2014, avec les mêmes critères et exigences en termes d'impact socio-économique.

Par ailleurs, le soutien apporté par la Région au développement de la recherche continuera à se décliner en :

- Un soutien à la Recherche d'intérêt Régional, pour des projets centrés sur des thématiques sociétales, économiques et environnementales, et articulés avec les différentes politiques régionales. Il s'appuie en particulier sur le dispositif d'appels à projets de recherche d'intérêt régional.

- Un soutien à la Recherche d'initiative académique, pour des projets centrés sur les axes stratégiques de la politique scientifique des établissements et de leurs laboratoires. Il implique différents dispositifs, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, avec notamment la poursuite des opérations du CPER, ainsi que le lancement d'appels à projets concernant des projets d'initiative académique, mais aussi l'acquisition d'équipements, le recrutement de chercheurs post-doctorants. Ces appels à projets sont lancés par l'intermédiaire de Centre Val-de-Loire Université (CVLU).

Le financement des bourses doctorales, qui constitue une priorité pour l'avenir des laboratoires, verra à nouveau ses crédits de paiement augmenter en 2014, conséquence de l'augmentation du nombre de bourses décidée les années précédentes.

Par ailleurs les crédits de la ligne « appels à projets de recherche » pourront également être mis en œuvre pour soutenir les domaines de la recherche les plus visibles et les plus attractifs en région Centre, en particulier tels qu'ils auront émergé des dispositifs d'Investissement d'Avenir de l'Etat, dans les cas où ils entreront dans les priorités de la Région.

### Programme : Centre Val-de-Loire Université

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
CENTRE VAL DE LOIRE UNIVERSITE	Fonctionnement	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00

La Région accompagne les Universités d'Orléans et Tours, les grandes écoles d'ingénieurs et de management, les centres hospitaliers et leurs partenaires au sein de « Centre Val-de-Loire Université » (CVLU), dont le statut est maintenant celui d'une Communauté d'Universités et d'Etablissements. L'intitulé de ce programme est donc modifié de la sorte : « Centre Val de Loire Université » au lieu de « PRES ».

Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. Cet accompagnement se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions au sein de CVLU et avec ses partenaires :

- cellule Europe recherche mutualisée,
- entrepreneuriat,
- observatoire régional de l'enseignement supérieur,
- actions pour assurer la convergence et la mutualisation entre établissements dans le domaine des TIC,
- communication pour rendre les établissements d'enseignement supérieur plus attractifs,
- soutien aux programmes d'actions pour l'accueil d'étudiants étrangers de haut niveau.

CVLU est également partenaire de la Région et de l'Etat pour la mise en œuvre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante (SRESVE) et de ses différentes actions.

## Programme : PEE Energies nouvelles et matériaux pour l'énergie

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1422	31/12/2014	PROGRAMMES DE RECHERCHE DU POLE SSEE	400 000,00	150 000,00	150 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
PEE ENERGIES NOUVELLES ET MATERIAUX POUR L'ENERGIE	Investissement	3 051 133,00	1 953 440,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00

Ce programme regroupe des actions de recherche dans la thématique de l'énergie, dont les objectifs sont associés à la mise en place d'un pôle d'excellence en efficacité énergétique en région Centre.

L'année 2014 verra un nouvel effort de la Région pour renforcer les grandes plateformes présentes sur son territoire, et associant formation, recherche et développement économique dans le domaine de l'énergie et des matériaux pour l'énergie (géothermie, bâtiment intelligent, piles à combustibles, micro-électronique).

En complément du Programme ARD LAVOISIER (qui succède à ALHYANCE, cf. programme « Développement de la recherche en région »), le nouveau programme quinquennal du Centre d'Etude et de Recherche : « CERTeM H2020 » devrait être lancé pour un budget total de 69,21 M€ avec un soutien significatif attendu de la Région.

Le soutien à l'animation et aux projets du pôle S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique) est comptabilisé sur ce programme, tout en s'insérant dans la politique globale de soutien aux pôles de compétitivité (cf. programme « Pôles de compétitivité, de développement et transferts de technologie »).

**CULTURE**

## **LES ORIENTATIONS 2014**

Le terme « exception culturelle » a souvent conduit à penser la culture exclusivement de manière sectorielle. Bien au contraire, pour la Région Centre, le développement culturel est une source de plus-value pour la société toute entière : source d'épanouissement et d'émancipation à la fois collective et des individus, terreau d'inventivité et d'audace, il est aussi source de plus-value dans tous les secteurs de l'économie : un effet levier sur le P.I.B. et l'emploi, une matière première pour la créativité économique et un formidable outil de promotion pour le développement touristique.

Le développement culturel participe à l'attractivité de notre territoire et, il est indissociable des enjeux éducatifs et environnementaux.

Si la culture ne fait pas exception et contribuera en 2014 au nécessaire effort budgétaire, la Région Centre ne renoncera en rien à son ambition culturelle. Elle poursuivra son engagement fort dans ce secteur qui l'identifie au niveau national où elle se place désormais au 3<sup>ème</sup> rang des régions de France métropolitaine pour la part du budget consacré à la culture (elle se plaçait au 4<sup>ème</sup> rang en 2012).

L'année 2014 confirmera la place de notre région et sa capacité à faire naître une offre artistique de grande qualité. Dotée d'un riche patrimoine historique, architectural et paysager, la Région Centre poursuivra ses efforts de valorisation dans ce domaine. Elle continuera parallèlement à développer l'image de notre territoire en portant la mise en œuvre d'une politique culturelle innovante combinant l'art contemporain au titre de la création et la Loire comme élément majeur de notre patrimoine.

Le projet culturel et touristique de Chaumont sur Loire occupera bien évidemment une place essentielle dans cette stratégie régionale centrée sur des projets artistiques et touristiques : l'intérêt du public pour ce site majeur du Val de Loire dont la fréquentation s'est accrue de 82% depuis 2007, conforte la stratégie régionale centrée sur des projets artistiques et touristiques et les actions de valorisations y seront poursuivies en 2014.

Avec l'ouverture récente des Turbulences, l'essor du FRAC Centre sera également un marqueur fort de l'intervention régionale en faveur du patrimoine et de la création. Sur son nouveau site des Subsistances, le FRAC Centre a accueilli 14 000 visiteurs lors de ses deux premiers mois d'exploitation en 2013. Ce projet architectural emblématique trouvera assurément en 2014 un écho important et contribuera au rayonnement de notre région. La création de nouveaux espaces d'exception au service de l'art contemporain seront également engagés en 2014 avec le Centre de Création Contemporaine Olivier Debré à Tours, les Centres d'Art à Amilly et à Bourges.

Garantir un accès à tous aux arts et à la culture est « un droit » inscrit dans la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. La Région Centre est engagée à poursuivre cet objectif majeur en 2014 par un réexamen de ses dispositifs et une mise en cohérence de l'action régionale aux côtés des autres collectivités territoriales. La poursuite de la mise en œuvre des Projets Artistiques et Culturels de Territoire permettra en 2014 de s'adresser à de nouveaux publics sur de nouveaux territoires. Près de 800 000 habitants et 518 communes ont été concernés en 2013. Si l'on ajoute à ce dispositif les lieux de création et de diffusion, ce sont plus de 1 500 000 habitants de notre région qui bénéficient de la politique culturelle régionale.

En parallèle, la Région se mobilisera particulièrement en faveur de la jeunesse. Les dispositifs tels que Aux Arts Lycéens et Apprentis, Chéquiers CLARC,... seront adaptés aux évolutions des pratiques culturelles des lycéens et apprentis et la réforme favorisera une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire.

Enfin face aux mutations, liées notamment au numérique et à ses impacts sur les comportements tant en matière de création, de production que de diffusion, si ces enjeux doivent désormais être pris en compte de manière transversale dans l'ensemble de nos politiques culturelles, la Région Centre contribuera spécifiquement à l'émergence d'offre de services et de ressources destinées au plus grand nombre. Cette politique en faveur de la créativité numérique est portée par l'Agence Régionale du Centre pour le Livre, l'Image et la Culture Numérique.

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET CULTURE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 580 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	0,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL CULTURE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
Investissement	11 116 600,00	10 391 000,00	2 033 500,00	1 840 054,00
Fonctionnement	23 691 200,00	23 415 500,00	28 300,00	20 300,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Soutien à la création

- ***Tableaux budgétaires***

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1899	31/12/2014	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIO-VISUELLE	1 620 000,00	1 398 000,00	0,00

- *Les crédits de paiement*

SOUTIEN A LA CREATION		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
	Investissement	1 296 000,00	1 944 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	905 000,00	540 000,00	0,00	0,00

La politique régionale de soutien à la création sera poursuivie en 2014, avec notamment les aides aux projets financés selon la procédure des comités techniques, ainsi que le dispositif de soutien à de grands projets de production portés par les structures de production et de diffusion régionales.

A ce titre, et grâce au soutien de la Région, peut être produit le spectacle « Senegal piece » de Robyn Orlin en partenariat avec la Scène nationale de Blois qui en assure la production déléguée. Cette création pour 10 interprètes sera présentée en juillet 2014 au Festival Rayons Frais à Tours puis au Festival d'Avignon et reviendra en novembre à Blois puis Orléans. La diffusion blésoise s'inscrira dans un temps fort consacré à la chorégraphe sud-africaine. Elle proposera notamment de revisiter sa pièce « With astonishment we note the dog ...» avec un groupe de jeunes danseurs amateurs du

territoire avec lesquels elle s'emploiera à détourner les codes chorégraphiques et à explorer les frontières de la performance.

Les crédits de fonctionnement concernant le soutien à la création cinéma et audiovisuel et les résidences d'écriture, soit un total de 0,37 M€, ont été regroupés dans le programme « Moyens Généraux des Agences Culturelles » qui s'intitule dorénavant « Agences culturelles régionales ».

### Programme : Développement du domaine de Chaumont sur Loire

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	3108	31/12/2014	CHAUMONT INVESTISSEMENT	<b>50 000,00</b>	25 000,00	25 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE	Investissement	2 275 310,00	3 003 258,00	1 234 700,00	1 290 054,00
	Fonctionnement	2 017 000,00	2 004 700,00	0,00	1 000,00

L'année 2014 sera consacrée à la réalisation des quatre dernières opérations du programme Chaumont développement. L'accent sera mis sur la valorisation du monument historique avec d'une part la reprise des travaux de restauration du Parc du Château menés par le paysagiste Louis Benech et la réalisation de deux opérations emblématiques sur le château : la muséographie et la scénographie ainsi que la mise en lumière du château et de ses abords. Enfin, l'opération d'amélioration et de sécurisation des accès au Domaine sera finalisée avec les travaux de voirie et la réalisation d'un mini-giratoire. L'ensemble de ces opérations nécessite l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 2,7 M€.

### Programme : Mise en valeur du patrimoine

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0293	31/12/2014	FRRAB	<b>20 000,00</b>	14 000,00	6 000,00
AP	2014	0880	31/12/2014	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	<b>40 000,00</b>	10 000,00	16 000,00
AP	2014	1305	31/12/2014	FRAM ET FRAR	<b>130 000,00</b>	110 000,00	20 000,00
AP	2014	3004	31/12/2014	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	<b>10 000,00</b>	10 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	Investissement	4 061 100,00	3 738 695,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	905 000,00	682 500,00	0,00	0,00

La mise en œuvre de la compétence obligatoire d'inventaire général du patrimoine culturel par la Région verra en 2014 l'achèvement de plusieurs programmes de recherche (statuaire publique, aménagements portuaires), dont les résultats ainsi que ceux de précédentes opérations (Tours et Blois reconstruits, Centre hospitalier régional d'Orléans) seront mis à la disposition du plus grand nombre à l'aide du numérique, d'expositions, de conférences et de publications dans les collections Images et Cahiers du Patrimoine. De plus, et afin de poursuivre une adaptation de la méthodologie de l'inventaire en fonction d'une finalité de projet, des expérimentations de « diagnostic patrimonial » seront conduites sur différents territoires de la région en articulation avec les PACT.

Au titre du Contrat de Projets Etat-Région pour 2007-2013, la Région poursuivra en 2014 son soutien au financement de l'aménagement du centre culturel de rencontre de l'abbaye de Noirlac (18), du musée Girodet à Montargis (45), la réhabilitation des tanneries à Amilly (45) en vue de la création d'un centre d'art, la réhabilitation de la friche Antre-peaux à Bourges (18), la création de résidences de cinéma d'animation à Vendôme (41) et le financement d'opérations archéologiques notamment sur le site d'Argentomagus (36).

Il convient par ailleurs de relever qu'en 2014 sera développée la mise en place d'une plateforme numérique culturelle régionale, destinée à favoriser le plus large accès de tous à l'ensemble du patrimoine culturel régional.

La construction d'un nouveau cinémobile (salle de cinéma itinérante) sera engagée afin de procéder au remplacement du « Jacques Tati » qui, en raison de son ancienneté, génère chaque année des coûts d'entretien de plus en plus élevés. Ces projets sont portés par l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

Enfin, les crédits de fonctionnement concernant le patrimoine cinéma/audiovisuel, soit 0,22 M€, ont été regroupés dans le programme « Agences culturelles régionales ».

**Programme : Agences culturelles régionales**

• **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1447	31/12/2014	CULTURE O CENTRE	30 000,00	15 000,00	15 000,00
AP	2014	1449	31/12/2014	CICLIC	60 000,00	30 000,00	30 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
MOYENS GENERAUX DES AGENCES CULTURELLES	Investissement	155 000,00	140 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 077 000,00	4 788 000,00	0,00	0,00

Par mesure de simplification, l'ensemble des moyens accordés à Ciclic, l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique, ont été regroupés au sein de ce programme.

Ce programme comprend désormais au-delà des moyens généraux les crédits d'interventions de cette agence en matière d'aide à la création, de patrimoine, de diffusion et d'éducation artistique, ces crédits restant à même hauteur qu'en 2013.

Depuis 2011, l'Agence de la Région Centre pour le développement culturel (Culture O Centre) concentre ses activités et moyens sur trois axes : la production artistique, les réseaux professionnels et le parc de matériels. En 2014, le projet, porté par le nouveau directeur, orientera l'Agence comme un outil au service de la politique de développement territorial de la culture en région Centre, celle-ci participant activement à l'accompagnement des territoires et au développement de projets pour la mise en place des «PACT», notamment sur les territoires les moins pourvus en offre culturelle. La baisse de 0,1 M€ de la subvention à cette agence en 2014 sera fléchée sur les moyens de production d'Excentrique.

**Programme : Diffusion cinématographique et éducation à l'image**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE ET EDUCATION A L'IMAGE	Fonctionnement	1 120 000,00	320 000,00	0,00	0,00

L'effort de la Région autour du financement du fonctionnement des Cinémobiles, dispositif itinérant de diffusion cinématographique en milieu rural et exploités par l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique, et des dispositifs mis en œuvre par cette agence régionale pour sensibiliser les jeunes à l'art cinématographique, sera reconduit en 2013. Les crédits concernant ces soutiens, soit un total de 0,92 M€, ont été regroupés dans le programme « Agences culturelles régionales ».

Par ailleurs, la Région soutient les télévisions locales TV Tours et BIP TV dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens.

**Programme : Soutien aux institutions et formations de rayonnement national et régional**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1124	31/12/2014	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MUSEES ET INSTITUTIONS D'ARTS PLASTIQUES	50 000,00	30 000,00	12 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET FORMATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL	Investissement	56 686,00	42 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	6 280 250,00	6 220 600,00	0,00	0,00

Ce programme d'action permet d'accompagner les institutions et formations artistiques dont l'activité présente un caractère ou un rayonnement au moins régional. Il s'agit notamment de l'aide régionale aux institutions des réseaux nationaux (Centres dramatiques et chorégraphiques nationaux et régionaux, scènes nationales et conventionnées), aux formations musicales et aux compagnies théâtrales. La baisse des crédits de fonctionnement s'explique par la sortie de conventionnement d'une compagnie théâtrale en 2013.

**Programme : Soutien aux festivals et manifestations de rayonnement national et régional**

• **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
SOUTIEN AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL	Fonctionnement	1 390 600,00	1 400 820,00	0,00	0,00

L'année 2014 sera marquée par la poursuite d'opérations de coopération interrégionale comme les « Rencontres à l'ouest », coopération amorcée en 2011 avec les régions limitrophes (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin) ainsi que la Bretagne, ou « Premières lignes » portées par l'Atelier à spectacle en partenariat avec l'Île de France, la Haute-Normandie et la Basse-Normandie, en vue de soutenir conjointement certaines opérations et favoriser la diffusion interrégionale des compagnies de ces régions.

**Programme : Développement territorial de la culture**

• **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0006	31/12/2014	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	90 000,00	45 000,00	45 000,00
AP	2014	0315	31/12/2014	ITINERANCE REGIONALE	30 000,00	20 000,00	10 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE	Investissement	2 398 885,00	1 121 377,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 786 650,00	4 387 500,00	0,00	0,00

La Région poursuivra en 2014 son soutien au financement de plusieurs opérations comme les travaux de rénovation de l'Abbaye de Saint Benoît du Sault et du Château de Valençay (36) ou l'aménagement des jardins du Prieuré de Saint Cosme (37), opérations engagées en 2013 dans le cadre des conventions Région / Département 2007-2013.

La politique régionale de soutien à l'équipement des salles de cinéma est recentrée sur le financement de la numérisation des salles, amorcée en 2011 et qui se terminera en 2014 notamment par la numérisation des salles dites « peu actives ».

L'année 2014 voit la troisième année de mise en place du nouveau dispositif des Projets artistiques et culturels des territoires (« PACT Région Centre »). Nouvelle étape de l'aménagement culturel de notre territoire, les PACT tiennent compte des changements des pratiques artistiques et des nouveaux enjeux. Ces projets ont pour objectif d'aider à la structuration des politiques culturelles des territoires notamment intercommunaux, en privilégiant la coopération.

Les projets des communautés de communes du département du Cher qui étaient soutenus à travers le dispositif « Contrats culturels de territoire », mesure inscrite dans la convention Région / Département 2007-2013, le seront dorénavant au titre des PACT.

L'effort de la Région autour du financement du dispositif « Mille lectures d'hiver », mis en œuvre par l'agence Ciclic, sera reconduit en 2014. Les crédits concernant ce soutien, soit 0,3 M€, ont été regroupés dans le programme « Agences culturelles régionales ».

**Programme : Diffusion culturelle en faveur des jeunes**

• **Tableaux budgétaires**

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
DIFFUSION CULTURELLE EN FAVEUR DES JEUNES	Fonctionnement	1 244 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00

La Région poursuivra en 2014 l'exploitation du chéquier CLARC destiné à faciliter l'accès aux œuvres et biens culturels par les lycéens et apprentis. Près de 52 000 lycéens et apprentis ont commandé leur chéquier l'année passée, plus de 470 partenaires sont affiliés au dispositif et la totalité des établissements scolaires concernés adhèrent à cette action.

La Région a souhaité, à partir de la saison 2013/2014, privilégier les objectifs de diversification des pratiques culturelles du public des jeunes lycéens et apprentis, d'incitation à privilégier les pratiques culturelles collectives et de valorisation du fait régional en rendant lisible l'institution régionale et son action dans le domaine culturel. Le chéquier comprend ainsi pour la première fois deux « coupons avantage » permettant l'accès gratuit aux manifestations portée par Culture O Centre et au FRAC (pour le lycéen

et trois accompagnateurs). L'optimisation des coûts de gestion ainsi que les évolutions du dispositif expliquent la baisse des crédits de paiement qui lui sont consacrés.

## Programme : FRAC

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0717	31/12/2014	FRAC ACQUISITION D'OEUVRES	<b>130 000,00</b>	65 000,00	65 000,00
AP	2014	1319	31/12/2014	FRAC - AMENAGEMENT BUREAU	<b>200 000,00</b>	200 000,00	0,00
AP	2014	4120	31/12/2015	FRAC MAINTENANCE	<b>90 000,00</b>	60 000,00	30 000,00
AP	2014	1321	31/12/2014	FRAC - EQUIPEMENT	<b>30 000,00</b>	30 000,00	0,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
FRAC	Investissement	804 219,00	401 670,00	798 800,00	550 000,00
	Fonctionnement	884 000,00	880 640,00	28 300,00	19 300,00

L'année 2013 a été marquée par la livraison du nouveau site des subsistances militaires qui accueille le Fonds régional d'Art contemporain et qui est baptisé « Les Turbulences – FRAC Centre ». Ce chantier a permis de restructurer autour du signal architectural des Turbulences de Jakob et Mac Farlane ces anciens bâtiments situés en plein centre d'Orléans.

Dans ces conditions, le budget pour 2014 comprend les crédits nécessaires au fonctionnement de l'établissement, à l'enrichissement des collections et à la maintenance du bâtiment.

La programmation 2014 prévoit, outre la présentation des collections permanentes, la poursuite de la 9ème édition d'Archilab, intitulée « Naturaliser l'architecture », des expositions temporaires à partir d'œuvres de la collection, ainsi qu'une programmation de conférences, performances et ateliers sur le site des Turbulences et en région.

En recettes, la Région percevra, en 2013, au titre de la réalisation de l'opération de construction du nouveau site 0,57 M€ provenant principalement de l'Union Européenne au titre du FEDER.

**Programme : Enseignement professionnel initial  
et professionnalisation**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL ET PROFESSIONNALISATION	Fonctionnement	343 600,00	361 840,00	0,00	0,00

Les actions de ce programme, en phase avec les priorités de la Région en matière de professionnalisation, sont reconduites. Elles concernent notamment le financement d'une cellule d'insertion professionnelle de jeunes comédiens, dans le cadre du « Jeune Théâtre en région Centre » créé par le Centre dramatique régional de Tours. L'augmentation des crédits correspond au financement de deux manifestations biennales : le concours international de piano d'Orléans et le concours international d'orgue «Grand Prix de Chartres».

**Programme : Développement des pratiques  
amateurs**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS	Investissement	69 400,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	738 100,00	828 900,00	0,00	0,00

La Région poursuivra la mise en œuvre du dispositif « Aux Arts Lycéens et Apprentis » et son soutien aux structures qui œuvrent au développement des pratiques artistiques amateurs et à l'éducation artistique.

Dans le cadre des priorités définies dans le plan « Avenir jeunes en région Centre », le dispositif « Aux Arts Lycéens et Apprentis » sera étendu afin d'atteindre notamment les établissements scolaires qui n'ont jamais pris part à cette action avec pour priorité les lycées d'enseignement professionnel et les CFA, et pour développer les projets en milieu rural. Pour ce faire, il est prévu une augmentation de 0,1 M€ des crédits dédiés à cette mesure.

En revanche, il est proposé d'arrêter le dispositif d'aide à l'acquisition d'instruments de musique, déjà suspendu en 2013.

# **SPORTS**

## **LES ORIENTATIONS 2014**

Si les activités physiques et sportives sont fondamentales pour le développement de l'être humain et embrassent des dimensions d'ordre culturelles, sociales, économiques, le rôle social qu'elles incarnent pour la cohésion sociale et le vivre ensemble est primordial dans la situation de crise que nous traversons.

Si le rôle du sport doit être renforcé, il fait face à de nombreux défis : un financement public qui se contracte au niveau national et des familles qui voient leur contribution augmenter pour continuer d'avoir accès à sa pratique.

Les associations sportives ont de grandes difficultés à trouver des financements alternatifs aux subventions publiques et l'ensemble de l'équilibre du modèle sportif Français est aujourd'hui très fragilisé alors que la dépense sportive totale de la France est estimée à environ 35 milliards soit 1,85 % du PIB de notre pays.

**C'est dans cette situation que la Région Centre a décidé de maintenir son niveau d'intervention pour l'année 2014 dans le champ du sport.**

### **1/ maintenir l'effort pour conserver la richesse du mouvement sportif régional**

Avec plus de 600 000 licenciés en région Centre, près de 25% de la population régionale est licenciée dans un club et le poids économique du sport en Région centre est indéniable.

En région Centre, le bénévolat sportif est estimé à 100 000 bénévoles, ce qui représente 18 millions d'heures d'activités bénévoles, valorisées à hauteur de 2 milliards d'euros.

De plus l'emploi sportif représente 3% des emplois générés par le secteur de l'économie sociale et solidaire. Le dispositif Cap Asso constitue un appui important à l'emploi sportif régional.

### **2/ La Région Centre fait le choix de la pérennisation des financements du sport pour améliorer la performance de nos sportifs régionaux et faciliter l'accueil de grands événements sportifs nationaux et internationaux**

L'apprentissage des techniques sportives est l'espace pour soi qui donne accès aux sensations les plus fines, à une complexité non visible de l'extérieur, source d'émotion et de plaisirs. C'est un lieu de création, d'expérimentation, de confrontation qui pousse au progrès.

Les manifestations et rencontres sportives sont vivantes, populaires, permettent aux femmes et aux hommes de se rassembler, de se comparer, de se mesurer, participent à une forme d'hominisation intégrant l'être humain dans un progrès collectif de civilisation.

**La Région continuera d'accompagner un grand nombre de manifestations sportives afin de renforcer les pratiques sportives et d'assurer la promotion des disciplines sportives.**

### **3/ Les équipements sportifs en Région**

Les équipements sportifs ont des implications fortes dans des domaines variés : sports, loisirs, tourisme, enseignement, insertion, cohésion sociale, économie,...

Ainsi, ils peuvent constituer un atout face aux difficultés rencontrées parfois en milieu rural telles que l'isolement des populations, le dépeuplement, la distension du lien social ou encore le manque d'attractivité.

La Région Centre avec 13 000 équipements sportifs recensés (hors sports de nature) se classe en 7ème position en France métropolitaine et DOM inclus. Si le développement du sport dans les espaces ruraux n'est pas une fin en soi, c'est cependant un facteur de développement territorial important.

L'année 2014 verra prolonger l'effort de la Région dans sa politique de contractualisation à la création et à la rénovation d'équipements sportifs sur le territoire régional en lien avec les besoins hiérarchisés exprimés par le mouvement sportif régional.

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET SPORTS ET JEUNESSE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	3 052 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	300 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL SPORTS ET JEUNESSE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
Investissement	6 479 600,00	4 684 200,00	1 433 000,00	2 200 000,00
Fonctionnement	3 305 400,00	3 239 600,00	0,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Soutien au sport de haut niveau et à son accès

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0487	31/12/2014	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS ELITES	100 000,00	100 000,00	0,00
AE	2014	1143	31/12/2014	CLARC SPORT	100 000,00	0,00	0,00

- *Les crédits de paiement*

SOUTIEN AUX SPORTS DE HAUT NIVEAU ET A SON ACCES		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
	Investissement	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 522 900,00	1 522 900,00	0,00	0,00

Dans le cadre de son soutien à l'accès au sport de haut niveau, la Région est amenée à accompagner individuellement de jeunes sportifs à fort potentiel, mais également les structures qui les accueillent.

Afin d'apporter toutes les garanties à la poursuite des projets individuels de ces jeunes dans la perspective de mener à bien leur double projet (sports et éducation), il est nécessaire de soutenir les différentes structures qui s'associent à cet objectif. En ce qui concerne les clubs professionnels, toute l'attention de la Région porte sur leurs centres de formation. L'intervention publique, dans un cadre très réglementé, doit contribuer à la qualité des formations dispensées.

Pour atteindre ces objectifs, quatre dispositifs sont mis en œuvre :

- Le soutien aux sportifs de haut niveau et à fort potentiel ;
- Le soutien aux pôles espoirs ;
- Le soutien aux centres régionaux d'entraînement qui contribuent à l'élaboration des filières d'accès au haut niveau de chacune des disciplines.
- Le soutien aux clubs ;

0,988 M€ seront affectés aux clubs « Elite » et 0,535 M€ seront déployés sur les dispositifs de soutien aux sportifs, aux pôles espoir et aux centres régionaux d'entraînement.

Certains sports dits « à matériel », nécessitent une attention toute particulière et afin de répondre à leurs besoins spécifiques, une AP et des CP à hauteur de 0,1 M€ sont prévus.

Enfin, dans le cadre de ce plan, le chéquier CLARC sera enrichi d'un chèque « sport » facilitant l'accès aux manifestations sportives pour les jeunes scolarisés dans un établissement de la région Centre.

**Programme : Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0458	31/12/2014	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 100 000,00	660 000,00	330 000,00
AE	2014	1144	31/12/2014	BAFA	200 000,00	0,00	0,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DE PRATIQUES SPORTIVES FEDERALES	Investissement	1 147 200,00	1 094 270,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 766 700,00	1 716 700,00	0,00	0,00

Les activités physiques et sportives contribuent à l'épanouissement social, physique et mental des individus. Au regard des enjeux sociétaux, la Région Centre entend à travers sa politique sportive favoriser l'accès de la population à un véritable service public du sport.

Dès lors, l'intervention régionale en direction du développement et la structuration des pratiques sportives fédérales doit contribuer à un développement d'une offre sportive de qualité. Elle doit garantir une répartition équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire régional et contribuer de ce fait à un meilleur accès de tous à la pratique sportive.

Quatre dispositifs sont mis en place pour atteindre ces objectifs :

- le soutien aux manifestations ;
- les plans de développement des ligues ;
- le soutien au Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) ;
- le soutien à l'équipement des associations sportives.

Le soutien aux manifestations sportives permet d'assurer toute l'année sur l'ensemble du territoire la mise en œuvre d'opérations qui contribuent à la promotion du sport et à ses valeurs. Ce sont 1,049 M€ qui seront consacrés au financement de ces manifestations.

Dans le cadre d'une autorisation d'engagement de 2,4 M€ votée en 2013, la Région entend poursuivre son action en faveur des ligues. Cette intervention doit permettre de poursuivre le développement sur notre territoire de la pratique sportive en favorisant, dans le cadre de la contractualisation, le financement d'opérations qui concourent à la réduction des inégalités, à la formation des responsables des clubs et à l'adaptation des pratiques en matière de développement durable. Il est ainsi prévu d'inscrire en crédits de paiement 0,52 M€.

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) fédère le mouvement sportif régional. Il est de ce fait l'interlocuteur privilégié de la Région. En 2014 une nouvelle contractualisation d'une durée de quatre ans devrait être engagée. Dans le cadre de cette coopération et afin de permettre au CROS de mettre en œuvre son programme d'activité, une dotation de 0,14 M€ est prévue au budget régional.

Le Conseil régional a adopté en assemblée plénière le 26 septembre 2013 le plan «AVENIR JEUNE EN REGION CENTRE». Ce plan prévoit 15 mesures. Parmi celles-ci, dans la perspective d'un objectif plus global visant à assurer la formation des jeunes, a été décidé le principe du soutien afin de financer les brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur « BAFA » en région Centre.

Enfin, les associations ont besoin de matériel sportif et de véhicules afin d'assurer la mise en œuvre de leur activité. Si les matériels sont souvent des éléments incontournables de la pratique sportive, les véhicules permettent d'assurer le transport des jeunes vers les lieux de pratique, ou leur accompagnement en compétition. Ils peuvent également permettre aux cadres et entraîneurs de déplacer les matériels sur différents sites d'entraînement. Afin de soutenir les associations dans cette démarche, il est prévu une autorisation de programme de 1,1 M€ et des crédits de paiement à hauteur de 1,094 M€.

### Programme : Financement d'installations sportives

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0459	31/12/2014	CONSTRUCTION INSTALLATIONS SPORTIVES	1 500 000,00	750 000,00	600 000,00
AP	2014	14000	31/12/2016	VELODROME : MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE TOIT	352 000,00	281 600,00	70 400,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	5 232 400,00	3 489 930,00	1 433 000,00	2 200 000,00
	Fonctionnement	15 800,00	0,00	0,00	0,00

### **Installations sportives :**

La pratique sportive nécessite de disposer d'un certain nombre d'installations. Ces installations doivent être de qualité et répondre à une pratique organisée sur l'ensemble du territoire régional. Une partie des équipements existants sont aujourd'hui vieillissants et peuvent poser des problèmes de sécurité. Il est essentiel que les pratiquants puissent bénéficier de conditions optimales et que les installations puissent évoluer en fonction des besoins et de l'évolution des normes.

Afin de prendre en compte cette dimension, la Région soutient les projets qui s'inscrivent dans le cadre de schémas directeurs des équipements sportifs (SDSES) co élaborés dans le cadre d'une concertation entre les services déconcentrés de l'État, le mouvement sportif et la Région. Ces schémas, sont l'expression des besoins du mouvement sportif sur le territoire régional. La réalisation de ces schémas constitue à la fois un préalable à l'élaboration de politiques sportives publiques en matière de programmation des équipements sportifs ainsi qu'un outil de connaissance et d'expertise des territoires indispensable aux acteurs publics.

La mise en forme des schémas directeurs sectoriels des équipements sportifs en région permet une analyse territoriale partagée et constitue une aide à la décision pour les financeurs dans une perspective d'aménagement du territoire sportif au service du développement des pratiques et de l'aménagement du territoire. Pour mener à bien cette politique, une autorisation de programme à hauteur de 1,5 M€ sera ouverte et 1,686 M€ de crédits de paiement seront inscrits.

### **CREPS :**

La Région, propriétaire des installations du Centre Ressources d'Expertises et de Performances Sportives (CREPS), assure le maintien en état de son patrimoine et la mise aux normes de ses installations. A ce titre, la piste BMX sera reconfigurée afin de respecter les normes établies par l'Union Cycliste Internationale (UCI).

### **Maison des sports de l'Indre :**

Dans le cadre de l'aménagement des installations sportives de la maison des sports de l'Indre, opération inscrite dans le cadre de la convention Région - département, il est prévu d'inscrire au budget primitif 0,575 M€ de crédits de paiement.

### **Vélodrome :**

Le vélodrome à Bourges a été livré en septembre 2013. Cet équipement géré par le CREPS rencontre d'ores et déjà un succès prometteur. Il est un des leviers de développement de l'établissement public national et le démarque de l'offre globale des autres CREPS. Afin de pouvoir régler les derniers engagements pris pour ce projet, il est nécessaire d'allouer 0,182 M€ de crédits de paiement sur l'exercice 2014.

### **Salle du jeu de paume à Blois :**

La communauté de communes de Blois a fait le choix de construire une salle omnisports dénommée « salle du jeu de paume ». La Région a souhaité apporter son soutien financier à ce projet. Ainsi, une autorisation de programme a été ouverte en 2013 à hauteur de 1 M€ et 0,3 M€ de crédits de paiement sont prévus sur 2014.

### **Fédération française d'équitation à Lamotte-Beuvron :**

La Fédération Française d'Equitation (FFE) est une des rares fédérations à avoir décentralisé son siège social. Elle s'est installée à Lamotte-Beuvron dans le cadre du parc fédéral. Cette fédération très dynamique entreprend des travaux d'envergure pour permettre l'accueil de toutes les manifestations de niveau international qui pourraient

être programmées sur le territoire français. Afin d'accompagner la fédération dans ce projet, il est proposé d'inscrire au budget primitif des crédits de paiement à hauteur de 0,256 M€.

# **TERRITOIRES SOLIDAIRES**

## LES ORIENTATIONS 2014

Première des 22 régions métropolitaines pour les crédits consacrés à l'aménagement du territoire, la Région Centre œuvre ainsi de manière volontariste dans un souci de solidarité et de cohésion entre les différents territoires qui la composent afin que les habitants bénéficient de services adaptés à leurs besoins où qu'ils se trouvent.

Ces besoins sont en perpétuelle évolution et le Conseil Régional, dans le cadre de l'élaboration des différents Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale a souhaité bâtir son action dans l'échange, le dialogue et le partage à la fois avec les élus locaux mais également avec les habitants.

Par ailleurs, malgré un contexte budgétaire très contraint et pour faire face à la crise, notre Région affirme clairement sa volonté de poursuivre son engagement en faveur de l'ensemble des territoires qui la compose. Ainsi, en 2014, un budget de près de 75 millions d'euros, **soit 9,2%** des interventions régionales sera consacré à cette politique.

Nous affichons ainsi de manière offensive notre détermination à soutenir les collectivités en région dans leur volonté de préparer l'avenir en répondant aux défis auxquels elles sont confrontées. Outre les réponses apportées ainsi aux besoins nouveaux exprimés sur les territoires, ces soutiens sont créateurs d'activité pour nos entreprises, et d'emplois pour les habitants. Ils s'organisent autour de trois thématiques: l'emploi et l'économie, le mieux-être social et le maillage urbain et rural.

Cette volonté régionale se traduira notamment pour l'année 2014 par :

- La prédominance des crédits consacrés au maintien et au renforcement des services à la population sur tout le territoire régional, aussi bien dans les secteurs ruraux qu'urbains. Plus de 30% des crédits seront ainsi consacrés aux projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, aux structures de garde d'enfants ou bien encore à la modernisation des EHPAD.
- La poursuite de notre soutien au développement économique des territoires. Plus de 10 % des crédits y seront ainsi consacrés à travers les contrats territoriaux, les conventions Région / Départements, le CPER et le fonds Sud.
- Un engagement financier réaffirmé pour les projets de modernisation (notamment thermique et énergétique) des équipements socioculturels et sportifs des collectivités infrarégionales.
- Afin d'ouvrir nos outils de contractualisation aux projets portés par les acteurs locaux, privés comme associatifs, la Région a mis en place en 2011 le dispositif territorialisé Id en campagne avec l'objectif d'identifier et d'accompagner les initiatives innovantes de développement rural. En 2013 ce dispositif a pu concerner la totalité du territoire régional et 2014 sera marqué par la mise en réseau accrue de ces acteurs, notamment par le Réseau Rural Régional ainsi que par un soutien particulier aux initiatives concernant les jeunes en milieu rural.

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TERRITOIRES SOLIDAIRES

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	12 611 000,00	13 858 400,00
Autorisations d'engagement	20 400 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TERRITOIRES SOLIDAIRES	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
Investissement	65 491 900,00	69 529 700,00	0,00	0,00
Fonctionnement	5 263 400,00	5 453 400,00	0,00	0,00

## DETAIL PAR PROGRAMME

### Programme : Contrats régionaux d'agglomération

- Tableaux budgétaires

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2013	1703		CR AGGLO/PAYS CHATEAUROUX ET CASTELROUSSIN 3G	<b>180 000,00</b>	0,00	0,00
AP	2013	1709		CR AGGLO PAYS BLOIS 3G	<b>210 000,00</b>	0,00	0,00

- *Les crédits de paiement*

CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
	Investissement	19 129 000,00	15 151 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	200 000,00	100 000,00	0,00	0,00

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> générations de Contrats, dont les principes ont été adoptés respectivement en juillet 2004 et décembre 2007, ont permis à la Région de mieux faire valoir ses priorités, par exemple en introduisant :

- en 2<sup>ème</sup> génération : la définition d'une stratégie foncière, un volet logement adapté aux enjeux du Programme Local de l'Habitat (PLH), ou encore un volet transport en lien avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU)
- en 3<sup>ème</sup> génération : la nécessité de réserver a minima 35% des crédits aux 7 modules obligatoires (économie, habitat, rénovation urbaine, énergie, paysages, mobilité, biodiversité/eau).

De 2004 à 2007, 8 Contrats de 2<sup>ème</sup> génération ont été signés, pour un montant de **153,7 M€**, dont 2 (Châteauroux et Blois) dans le cadre d'un Contrat mixte « Agglo-Pays ».

Fin 2013, ils sont tous achevés, et les crédits, engagés à hauteur de plus de **144 M€**, sont désormais mandatés à hauteur de près de **140 M€**.

Les crédits engagés ont été consacrés majoritairement à la rénovation urbaine (30%), aux aménagements urbains (25%), aux équipements sportifs (16%), au cadre de vie (12%), ainsi qu'à l'économie (9%) et à l'Habitat (9%).

**Concernant la 3<sup>ème</sup> génération**, les contrats des Agglomérations de Chartres et Dreux sont les 2 derniers, dans la mesure où l'Agglomération de Montargis relève d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Les 5 Contrats signés (agglomérations de Tours, Orléans et Bourges, Châteauroux et Blois) pour un montant total de 129,9 M€ prévoient **76,5 % des crédits fléchés vers le 1<sup>er</sup> bloc de priorités**.

Il est nécessaire pour 2014 d'abonder les AP des Contrats 3G du Castelroussin et du Blésois afin d'adjoindre, au prorata temporis, les enveloppes additionnelles relatives aux volets « logement » et « espaces publics » Cœurs de Village, soit + 0,180 M€ pour le Castelroussin et + 0,210 M€ pour le Blésois.

Les crédits de paiement du programme « Contrats d'Agglomérations » sont prévus à hauteur de 15,151 M€, dont l'essentiel (13,257 M€) est destiné aux Contrats d'Agglomération de 3<sup>ème</sup> génération.

### Programme : Contrats ville moyenne

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
CONTRATS VILLE MOYENNE	Investissement	1 220 304,00	1 680 076,00	0,00	0,00

Le territoire régional présente la particularité d'être bien maillé en villes petites et moyennes qui constituent des pôles d'emploi et de services pour la population d'un territoire élargi.

Elles supportent ainsi des charges de centralité relatives à ces fonctions urbaines, notamment en termes d'équipements culturels, sportifs et de loisirs. Elles doivent également conduire une politique active en matière d'habitat pour assurer la vitalité de leur centre urbain, le constat renforcé aux derniers recensements de population étant celui d'une décroissance démographique, couplée à des pertes d'emplois et à un recul de certains services publics.

Dans le cadre du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), la fonction de 16 pôles de centralité a été mise en exergue comme principaux points d'ancrage du développement des Bassins de Vie qu'ils irriguent.

La négociation de leur programme d'actions sera donc, pour plus de cohérence, concomitante à celle du programme d'actions porté par le Pays, et l'enveloppe afférente réservée au sein du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Le dispositif contractuel précédent (Contrats de Ville moyenne) ne sera donc plus activé à compter de 2014.

Il a concerné, entre 2001 et 2013, 25 villes, pour 13,7 M€, dont 8 ont également bénéficié d'un 2<sup>ème</sup> contrat, pour 6 M€.

Les crédits 2014 permettront à la Région d'honorer ses engagements au titre des Contrats signés antérieurement, pour un montant estimé à 1,680 M€.

### Programme : Contrats régionaux de pays

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2013	1864		CRP TOURAINE COTE SUD 3G	1 087 200,00	0,00	0,00
AP	2013	1865		CRP CHINONNAIS 3G	1 362 000,00	0,00	0,00
AP	2013	1872		CRP VIERZON 3G	657 600,00	0,00	0,00
AP	2008	1828		CRP BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS 3G	627 900,00	0,00	0,00
AP	2008	1829		CRP GATINAIS 3G	276 700,00	0,00	0,00
AP	2008	1831		CRP BEAUCE 3G	253 900,00	0,00	0,00
AP	2009	1836		CRP SANCERRE SOLOGNE 3G	258 100,00	0,00	0,00
AP	2009	1837		CRP VENDOMOIS 3G	623 700,00	0,00	0,00
AP	2012	1866		CRP VALLEE DU CHER 3G	657 250,00	0,00	0,00
AP	2012	1867		CRP LOIRE NATURE 3G	433 700,00	0,00	0,00
AP	2012	1870		CRP BEAUCE VAL DE LOIRE 3G	442 750,00	0,00	0,00
AP	2012	1874		CRP FORET D'ORLEANS 3G	591 900,00	0,00	0,00
AP	2012	1875		CRP LOIRE BEAUCE 3G	597 300,00	0,00	0,00
AP	2012	1877		CRP LOIRE TOURAINE 3G	1 390 550,00	0,00	0,00
AP	2011	1842		CRP PERCHE 3G	647 400,00	0,00	0,00
AP	2011	1843		CRP VAL DE CREUSE VAL D'ANGLIN 3G	286 000,00	0,00	0,00
AP	2011	1844		CRP LOIRE VAL D'AUBOIS 3G	377 800,00	0,00	0,00
AP	2011	1846		CRP BERRY SAINT AMANDS 3G	1 016 700,00	0,00	0,00
AP	2011	1847		CRP VALENCAY 3G	400 000,00	0,00	0,00
AP	2011	1848		CRP SOLOGNE VAL SUD 3G	333 400,00	0,00	0,00
AP	2011	1849		CRP LA CHATRE EN BERRY 3G	601 800,00	0,00	0,00
AP	2011	1854		CRP DUNOIS 3G	744 750,00	0,00	0,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	17 233 325,00	22 106 650,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 125 400,00	2 070 400,00	0,00	0,00

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> générations de Contrats, dont les principes ont été adoptés respectivement en décembre 2001 et décembre 2007, avaient mis en exergue :

- en 2<sup>ème</sup> génération : la production obligatoire d'audits énergétiques, la réalisation d'une étude services à la population, la démarche qualité environnementale des zones d'activités économiques ou encore une bonification pour les constructions HOE ou présentant une part bois significative
- en 3<sup>ème</sup> génération : la nécessité de réserver a minima 35% des crédits aux 7 modules obligatoires (économie, services, habitat/rénovation urbaine, énergie, paysages, mobilité, biodiversité/eau). En moyenne, au titre des **24 premiers contrats signés, 59,5% des crédits sont fléchés vers le 1<sup>er</sup> bloc de priorités.**

Concernant la 3<sup>ème</sup> génération, au 6 décembre 2013, **26 Contrats** ont été validés, pour un montant de plus de **142,7 M€**.

Les territoires de Bourges, Giennois et Grande Sologne, dont les orientations pour l'action n'étaient pas parvenues à la Région en octobre 2012, vont bénéficier directement d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Les crédits engagés (**plus de 21 M€** fin 2013) et à venir génèrent un besoin en crédits de paiement 2014 à hauteur de **22,1 M€** en investissement et de **0,300 M€** en fonctionnement. A noter que pour les Contrats intégrant les enveloppes additionnelles Cœurs de Village, un montant d'environ 1,1 M€ est réservé à des projets liés au logement social et un montant de 0,9 M€ est réservé à des projets liés à l'aménagement d'espaces publics.

Il convient de souligner que sur ces crédits engagés, **60% concernent le 1<sup>er</sup> bloc de priorités**. Arrive en tête le module « services à la population » (27%), suivi du sport (12%), de la culture (9%), et de l'économie (9%).

En fonctionnement, il convient également de prévoir **1,747 M€** pour le financement de l'animation territoriale ainsi que 0,024 M€ pour des actions de mise en réseau et d'animations transversales (ETD, A3P, APFP, formations agents de développement...).

## Programme : Politique territoires ruraux

- Tableaux budgétaires

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AE	2011	1710		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (Fonct)	-2 678 369,98	0,00	0,00
AE	2012	1710		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL 2EME GROUPE (Fonct)	-3 456 382,00	0,00	0,00
AE	2013	1710		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (Fonct)	6 134 751,00	0,00	0,00
AP	2011	1610		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL 1ER GROUPE	-400 000,00	0,00	0,00
AP	2012	1610		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL 2EME GROUPE	-400 000,00	0,00	0,00
AP	2013	1610		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	800 000,00	0,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
POLITIQUE TERRITOIRES RURAUX	Investissement	162 000,00	81 500,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	650 000,00	650 000,00	0,00	0,00

Lors de l'Assemblée plénière de décembre 2010, la Région a organisé à titre expérimental le dispositif ID en Campagne dans le cadre d'appels à initiatives (AAI) permettant de **détecter, susciter, expérimenter et accompagner des initiatives de développement rural** s'inscrivant résolument dans une démarche de développement durable **et ne pouvant pas être accompagnées par la Région au titre de ses politiques sectorielles ou contractuelles.**

Ces initiatives locales relèvent de **l'ingénierie** (études, démarches d'animation et de sensibilisation,..) et doivent répondre aux principes et valeurs suivants :

- la mise en réseau d'acteurs autour de la définition d'un projet partagé impliquant mutualisation et transversalité
- l'innovation, l'expérimentation d'actions nouvelles
- l'adéquation avec les enjeux particuliers du territoire
- le maintien du lien social.

Ces micro-projets de développement local, présentés par **plusieurs partenaires**, principalement privés et associatifs, s'inscrivent dans au moins une des thématiques suivantes :

- Démarches économiques innovantes
- Services de proximité
- Environnement naturel et culturel

Les AAI ont été lancés par groupes de territoire, selon l'avancement des travaux de préparation des Contrats de Pays de 3<sup>ème</sup> génération, ce qui a permis de couvrir quasiment l'ensemble du territoire régional.

Ils ont permis de **sélectionner sur 2011, 2012 et 2013, 63 initiatives** sur 127 dossiers déposés, et de réserver 1,971 M€ de crédits, 1,113 M€ ayant déjà été engagés, dont 0,763 M€ sur 2013 uniquement (rattrapage du retard d'engagement de 2012).

En 2014, **0,732 M€ de crédits de paiement** (dont 0,650 M€ en fonctionnement) sont nécessaires pour accompagner les initiatives sélectionnées.

Au vu du premier bilan tiré de ces initiatives, le dispositif étant désormais approprié par les acteurs locaux, et pour répondre aux attentes des partenaires, la CPR du 8 novembre 2013 a modifié le cadre d'intervention pour généraliser le dispositif à l'ensemble du territoire régional (hors agglomérations), sans avoir recours à des appels à initiatives.

Il est donc proposé de regrouper les crédits de paiement en investissement et en fonctionnement sur une seule AP et une seule AE (contre 3 précédemment correspondant chacune à un groupe de territoires).

## Programme : Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1880	31/12/2019	CRST BRENNE	6 531 000,00	227 200,00	454 800,00
AE	2014	1881	31/12/2023	CRST FONCTIONNEMENT	19 700 000,00	50 000,00	940 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	934 000,00	3 222 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	50 000,00	0,00	0,00

L'Assemblée plénière des 24 et 25 octobre 2012 a donné un nouvel élan aux politiques territoriales conduites par la Région Centre, qui constitueront un des outils de mise en œuvre du SRADDT.

L'élaboration des nouveaux Contrats territoriaux s'appuie sur un dispositif en 2 étapes :

- A l'échelle des Bassins de Vie, aires d'influence des 24 pôles de développement identifiés dans le cadre du SRADDT, qui sont retenus comme le périmètre adapté de réflexion et de déclinaison stratégique du SRADDT : la Région animera la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et des habitants pour définir un diagnostic et des priorités stratégiques, pour la totalité des interventions de la Région sur ce territoire (qu'il s'agisse de ses compétences propres ou des projets qu'elle accompagne). Les priorités partagées seront déclinées dans un projet « Ambition 2020 pour le Bassin de Vie » validé par la Commission permanente régionale.

**Fin 2013, cette démarche a été conduite sur 11 Bassins de Vie (Montargis, Gien, Issoudun, Tours, Bourges, Vierzon, Romorantin, Le Blanc/Argenton, La Châtre, Blois, Aubigny).**

- A l'échelle des Pays et agglomérations, reconnus comme la maille opérationnelle pour la définition et la priorisation d'un programme d'actions : le Contrat sera négocié et signé avec le Pays, ou l'Agglomération, la Ville centre, pôle de centralité ou pôle d'animation, les Communautés de Communes, le PNR le cas échéant. Ce Contrat Régional de Solidarité Territoriale permettra de faire partager les priorités du SRADDT, notamment en termes de développement économique dont le Très Haut Débit, de services à la population au premier rang desquels la santé, de logement, et de déclinaison locale du Plan Climat Energie Régional et de Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale concernant les territoires des agglomérations de Tours, Montargis, et des pays Indre et Cher, Issoudun et Champagne berrichonne, Giennois, de Bourges et de Grande Sologne sont négociés ou en cours de négociation.

Il est nécessaire de prévoir la création de l'AP correspondant au Pays Brenne, pour un montant total de 6,531 M€.

Ce montant global intègre, conformément au cadre d'intervention, les enveloppes additionnelles « Pôles de centralité ou d'animation », « Logement » et « Espaces publics » Cœurs de Village.

Les crédits de paiement correspondant sont estimés pour 2014 à 3,222 M€ en investissement, dont 2,136 M€ à l'échelle des agglos et 1,086 M€ à l'échelle des pays, et à 0,050 M€ en fonctionnement. Sur ce montant de 1,086 M€, environ 0,100 M€ correspondent à des crédits liés aux enveloppes additionnelles Cœurs de Village.

### Programme : Cœurs de village

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
CŒURS DE VILLAGE	Investissement	7 580 000,00	5 900 000,00	0,00	0,00

La politique des Cœurs de Village a été mise en œuvre de 1984 à 2013 afin de contribuer à la revitalisation des **centres bourgs** par la création de logements sociaux et l'amélioration du cadre de vie dans les communes de moins de 7000 habitants.

L'assemblée plénière d'octobre 2012 a décidé de reconduire cette politique en intégrant les moyens financiers afférents dans les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

Les crédits nécessaires au paiement des opérations engagées antérieurement sont estimés pour 2014 à 5,900 M€.

### Programme : Logements et services à la population

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1720	31/12/2015	E-LOGEMENT	50 000,00	30 000,00	20 000,00
AP	2009	7208		VT - FONCIER INVT	-200 000,00	0,00	0,00
AP	2009	7207		VT-MAISONS MEDICALES	500 000,00	0,00	0,00
AE	2014	1721	31/12/2015	E-LOGEMENT (FONCT)	100 000,00	20 000,00	30 000,00
AP	2014	1723	31/12/2015	CAUTION LOGEMENTS DES JEUNES	30 000,00	10 000,00	10 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
LOGEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION	Investissement	10 598 856,00	9 575 548,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	153 000,00	95 000,00	0,00	0,00

**Ce programme d'actions concerne 4 grands axes** : l'hébergement des personnes âgées, le logement social, la rénovation urbaine et les services à la population financés au titre du CPER.

### ➤ **LE VOLET HEBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES**

Le volet territorial du **CPER** prévoit le financement par la Région de la restructuration de **604 lits** du Sud régional pour un montant de 10,718 M€, ainsi que de **2 284 lits** au titre des **conventions** Région – Départements pour un montant de plus de **40 M€**, soit un engagement régional de plus de 50 M€ pour la période 2007-2013.

Depuis 2007, la Région a contribué à la restructuration de 2 322 lits pour personnes âgées, et 135 lits pour personnes handicapées, pour un montant total engagé de plus de 38,8 M€. Ces investissements ont permis la création de 176 emplois ETP.

Les crédits de paiement 2014 cumulés (CPER, conventions) prévus pour le financement d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) s'élèvent ainsi à **5,532 M€** (soit **57 %** des crédits de paiement de ce programme d'actions), dont 1,064 M€ au titre du CPER et 4,467 M€ au titre des conventions Région-Départements.

Au titre du maintien à domicile des personnes âgées, sont également prévus de façon plus marginale, le financement de l'installation d'ascenseurs au titre du CPER (**0,057 M€** de crédits de paiement en 2014), ainsi que **0,024 M€** pour la MARPA de Souvigné en Touraine soutenue dans le cadre de la convention Région-Département d'Indre-et-Loire.

### ➤ **LE VOLET LOGEMENT SOCIAL**

#### **Au titre des conventions Région-Départements**

La Région a défini le logement social comme un objectif prioritaire des Conventions Région – Départements 2007-2013. Ainsi, le montant cumulé de l'engagement régional à ce titre s'élève à **9,180 M€**.

Les priorités et les volumes sont toutefois très variables d'un département à l'autre. Chaque convention prévoit une attention aux aspects environnementaux (certification pour les constructions ou réhabilitations, démarche d'urbanisme durable pour les extensions urbaines).

**Deux départements ont mis l'accent sur l'hébergement des personnes âgées : le Loir-et-Cher** (créations de logements sociaux publics adaptés : 67 logements soutenus) **et l'Indre** (PIG « logements adaptés » dans le parc privé : 767 propriétaires aidés).

**Dans le Cher et l'Indre-et-Loire**, la Région co-finance à la fois des opérations de constitution d'offre nouvelle, et de réhabilitation thermique du parc social.

Sur ces 2 départements, 194 logements en offre nouvelle ont été créés. Par ailleurs, 682 logements ont été réhabilités thermiquement pour un gain énergétique global de 8,77 M Kwh/an et des Gaz à effet de serre ES évités s'élevant à 1,6 M KgeqCO2/an.

S'y ajoute pour le Cher, le financement de démolitions d'un parc social en milieu rural devenu obsolète voire insalubre, et généralement énergivore, ainsi que, en fonctionnement, un fonds de garantie pour le logement des jeunes (accès au 1<sup>er</sup> logement pour 815 jeunes).

**En Eure-et-Loir**, les crédits sont fléchés vers des opérations d'acquisitions – viabilisations préalables à la construction de 309 logements sociaux (sous réserve d'une

démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme)) et la démolition de 114 logements dans une logique de renouvellement urbain.

**Dans le Loiret, les efforts portent sur la création d'une offre nouvelle**, notamment dans les secteurs les plus tendus à proximité de la région parisienne, par des opérations de construction (385 logements financés) ou par des opérations d'acquisitions-réhabilitations (10 logements soutenus).

### **Au titre du logement des jeunes dans le cadre du CPER**

La Région a souhaité reconduire au titre du CPER une action en direction du logement des jeunes (Foyer Jeune Travailleur, résidences sociales) à hauteur de 2 M€ entre 2007 et 2013, l'Etat intervenant au titre de ses crédits de droit commun.

Les crédits régionaux sont mobilisables à hauteur de 1,818 M€ en direction des Foyers de Jeunes Travailleurs, et à hauteur de 0,300 M€ pour la constitution d'un parc meublé en sous-location à destination des jeunes porté par les associations.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2013, **5 FJT** avaient été financés pour 0,933 M€ (Château Renault, Orléans-acacias, Montbazou, Blois et Langeais) et le dispositif d'intermédiation locative permet de soutenir **54 logements** situés sur l'agglomération de Tours, d'Orléans, à Montlouis-sur-Loire, Sainte-Maure-de-Touraine, Château Lavallière, Chartres, Nogent-le-Rotrou et Romorantin pour un montant global de 0,182 M€.

### **Au titre du logement des jeunes hors CPER**

Dans le prolongement du Plan Avenir Jeunes, la Région soutiendra :

- D'une part, la mise en place d'une plate-forme e-logement permettant de mettre en relation l'offre et la demande en matière de logement temporaire pour les jeunes en mobilité formative. A cet effet, une AP de 0,050 M€ et une AE de 0,100 M€ sont proposées.
- D'autre part, l'accès au premier logement des jeunes, via une avance remboursable de 300 € permettant de couvrir les frais de caution. A cet effet, une AP de 0,030 M€ est proposée.

Ce soutien vient compléter le dispositif national CLE (Caution Locative Etudiant) financé par la Région.

### **Au titre du volet foncier du CPER**

Le volet territorial du CPER prévoit d'intervenir pour favoriser la constitution de réserves foncières en vue de permettre la création de logements sociaux dans les secteurs les plus tendus, en intervenant en faveur :

- de la création d'Etablissements Publics Fonciers (EPF)
- de la diminution des frais de portage du foncier

L'EPF du Loiret a, à ce jour, bénéficié d'un financement dans ce cadre à hauteur de 0,354 M€, et, concernant les réserves foncières, fin 2013, **10 opérations** ont été engagées, exclusivement en Indre-et-Loire, pour un montant total de 1,069 M€.

**Concernant les crédits de paiement, les besoins sont estimés à plus de 3 M€ :**

- o Au titre des Conventions Région-Département : 2,092 M€ en investissement et 0,022 M€ en fonctionnement (fonds de garantie)

logement des jeunes dans le Cher et animation du PIG adaptation aux personnes âgées dans l'Indre)

- o Au titre du logement des jeunes : 0,417 M€ en investissement (dont 0,030 M€ pour l'investissement lié au e-logement et 0,010 M€ pour le Fonds d'avances remboursables pour l'aide au 1<sup>er</sup> logement des jeunes) et 0,070 M€ en fonctionnement (dont : 0,050 M€ pour l'intermédiation locative, 0,020 M€ pour le e-logement)
- o Au titre du volet foncier du CPER : 0,300 M€

### ➤ LE VOLET RENOVATION URBAINE

Le Programme national de Rénovation Urbaine (PNRU) porte en région Centre sur 30 zones urbaines sensibles qui comptent plus de 130 000 habitants pour un investissement total de 1,4 milliard d'euros.

La contribution de la Région a été fixée à près de **99 M€**, et s'exerce principalement dans le cadre des Contrats territoriaux (Agglomérations, Villes moyennes, Pays).

Néanmoins, dans le cas où la participation régionale conventionnée avec l'Etat et l'ANRU excède 2 x 40% du montant du Contrat d'Agglomération, 2 x 80% du Contrat Ville Moyenne concerné, et/ou 2 x 12,5% du Contrat de Pays concerné, il a été décidé d'activer une **enveloppe de solidarité** « Rénovation urbaine ».

Celle-ci concerne les PRU de Chartres, Blois et Châteaudun qui ont tous fait l'objet d'engagements financiers de la Région à fin 2013, comme par exemple des restructurations viaries à Blois, l'école Jules Ferry à Blois, les écoles Pasteur et Prévert à Châteaudun, la création de 96 logements à Chartres ou de 46 logements à Blois.

Compte-tenu des montants déjà engagés à Chartres, Blois et Châteaudun, il est nécessaire d'inscrire **0,520 M€** de CP pour honorer une partie des mandaterments de ces opérations.

### ➤ LE VOLET SERVICES A LA POPULATION

Au titre du volet territorial du CPER, l'Etat et la Région interviennent conjointement en faveur du soutien aux services de proximité, prioritairement en milieu rural (services à l'enfance essentiellement), et de la création de **Maisons de Santé** Pluridisciplinaires (MSP).

Sur cette dernière thématique, la région Centre, où la question de la démographie médicale est criante (0,84 médecins généralistes libéraux hors remplaçants pour 1 000 habitants), est la seule à avoir fléchi des crédits CPER.

Les **crédits de paiement 2014 (0,525 M€)** permettront de mandater les MSP déjà engagées ainsi que les projets à venir en 2014 (47 MSP financées par la Région au 1<sup>er</sup> décembre 2013, dont 25 soutenues par la Région au titre du CPER pour un montant de 2,7 M€).

Parmi les derniers projets soutenus par la Région en 2013, on peut citer Châtres-sur-Cher (41), Orléans-Argonne (45), Sancoins (18), Beaune-la-Rolande (45), Ligueil ou Chatillon-sur-Loire (45).

Sont également soutenus dans le cadre des conventions Région-Départements,

- d'une part, des diagnostics eau énergie du patrimoine du Département du Loiret, pour lequel est prévu un mandatement en investissement à hauteur de 0,109 M€ en 2014,
- d'autre part, une expérimentation en matière d'insertion de bénéficiaires du RSA dans le Vendômois, pour lequel un crédit de 3 298 € est prévu en fonctionnement.

## Programme : Aménagement du territoire

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0702	31/12/2014	FONDS SUD EQUIPEMENTS STRUCTURANTS 2014	2 000 000,00	300 000,00	450 000,00
AP	2014	1773	31/12/2014	FONDS SUD AEROPORT 2014	1 000 000,00	500 000,00	500 000,00
AP	2008	7205		VT - ATTRACTIVITE DES AGGLOS ET VILLES MOYENNES	-500 000,00	0,00	0,00
AP	2014	1724	31/12/2014	TOUR DE CONTRÔLE AEROPORT CHATEAUROUX	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
AE	2014	1725	31/12/2018	PRE-DIAGNOSTICS CONSEILS PLAN ISOLATION 2	600 000,00	40 000,00	150 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	8 634 415,00	11 812 926,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 135 000,00	2 488 000,00	0,00	0,00

Ce programme est composé de 4 volets principaux :

- **LES PROJETS STRUCTURANTS (au titre du CPER, du Fonds Sud, des conventions Région-Département)**

Les AP nécessaires concernent l'AP annuelle Fonds Sud à hauteur de 2 M€.

A ce titre, les besoins en crédits de paiement 2014 sont estimés à **5,549 M€**, dont 3,275 M€ au titre des conventions Région/Départements, 1,245 M€ au titre du CPER et 1,030 M€ au titre du Fonds Sud.

Ces crédits permettront de mandater tout ou partie des subventions relatives à :

- des projets à vocation économique : desserte de la ZA d'Ozans à Châteauroux, Pôle Blanc du site de la Radio à Dreux, zone d'activités portes nord à Orléans, pôle viniviticole à Amboise...
  - des projets de développement touristique ou culturels : scénographie de château de Blois, site économique eurélien dans les anciennes archives départementales  
...
  - des projets structurants de développement urbain : technopole Lahitolle à Bourges, reconversion de plusieurs friches urbaines à Blois, centre bus à Orléans,...
- **LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT (au titre du CPER et des conventions Région-Département) (Total opération: 4,470 M€).**

Afin d'accompagner l'objectif du SRADDT d'équiper 70% des habitants en Très Haut Débit, et 100% au Haut Débit, la Région financera à un taux situé entre 20% et

25% les programmes départementaux, sur la base d'un coût plafonné à 100 M€ par département.

Les besoins en crédits de paiement 2014 sont estimés en investissement à **4,2 M€**, soit 3,005 M€ au titre des conventions Région-Départements et à 1,250 M€ au titre du CPER. Il convient également de prévoir des crédits en fonctionnement à hauteur de **0,270 M€** pour le fonctionnement des Syndicats Mixtes de portage des investissements auxquels la Région est adhérente. Le volume global des crédits dédiés au Très Haut Débit s'élève donc à **4,447 M€**.

#### ➤ **LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES AGGLOMERATIONS ET DES VILLES MOYENNES (CPER)**

A ce titre, l'Etat et la Région souhaitent privilégier dans le cadre du CPER la requalification de **friches urbaines** et les opérations de reconquête des centres villes, comme par exemple : la friche Hennebique à Romorantin, le quartier gare du Blanc, la reconversion de l'ancien hôpital psychiatrique et le projet d'aménagement Laplace à Blois, l'éco-quartier Balsan à Châteauroux, la friche Case à Vierzon ... Pour honorer tout ou partie des mandatements de ces opérations, le besoin en CP 2014 s'élève à **0,993 M€**.

#### ➤ **L'INGÉNIERIE ET LE CONSEIL**

Dans le cadre du volet territorial du CPER, l'Etat et la Région soutiennent, au titre du FRAC Territoires, la réalisation d'études stratégiques, ou des actions d'animation et de mise en réseau (comme Villes au Carré ou les programmes d'animation dans le cadre du Réseau Rural), soit un besoin estimé à **0,143 M€ pour 2014**, répartis entre investissement (0,075 M€) et fonctionnement (0,068 M€).

Afin de faciliter la mise en place du **Plan isolation** financé dans le cadre des Contrats territoriaux de 3<sup>ème</sup> génération, la Région a pris la maîtrise d'ouvrage d'un marché à bon de commande qui permet de réaliser pour le compte des collectivités de moins de 1000 habitants des Prestations de conseil isolation (PCI) préalables aux travaux d'isolation (outil d'aide à la décision quant au choix des travaux et des progressions d'étiquettes énergétiques). Ce programme est un véritable succès, avec **près de 200 PCI** après moins de 3 ans de mise en œuvre, et se poursuit en 2014 : les besoins en crédits de paiement sont estimés à **0,110 M€**.

#### ➤ **LES AÉROPORTS D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE CHÂTEAUROUX ET DE TOURS**

**Pour l'aéroport de Châteauroux**, la subvention de fonctionnement nécessaire au titre des compensations de sujétions de service public, et pour assurer l'équilibre financier de la structure de gestion de l'aéroport est de 1 M€.

Le programme de rénovation et de développement de l'aéroport se poursuit en 2014 avec notamment des travaux:

- sur des bâtiments (isolation du bâtiment 712 et réhabilitation du bâtiment 769)
- d'aménagement des aires de trafic et de manœuvres (réalisation d'un bassin de rétention, entretien de la piste, entretien des aires de manœuvre, réfection du balisage est et du chemin de ronde)
- sur la station kérosène.

L'ensemble des réalisations, qui contribuent à la valorisation du patrimoine aéroportuaire sera pris en charge par la Région et nécessite d'une part la création d'une **AP d'1 M€** dans le cadre du « Fonds Sud – aéroport » et d'autre part un besoin de **CP investissement de 0,940 M€**.

Par ailleurs, la création de la zone d'activité aéroportuaire nécessite la construction d'une nouvelle tour de contrôle par l'Aéroport de Châteauroux qui sera intégralement financée par l'Etat. Il s'agit d'avancer à l'Aéroport les crédits nécessaires aux travaux (3 M€) qui seront ensuite remboursés à la Région au fur et à mesure des versements de l'Etat.

**Concernant l'aéroport de Tours**, la Région est membre du Syndicat mixte qui exploite la plate-forme à la suite de la SEMAVAL depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

A ce titre, la part de la Région dans le Syndicat mixte étant de 28,66 %, la contribution régionale 2014 est estimée à **1,040 M€**.

# **TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

## **LES ORIENTATIONS 2014**

Troisième critère dans le choix d'implantation des entreprises, le Très Haut Débit est un enjeu majeur de l'attractivité de nos territoires et une attente forte de la population. Il est donc majeur, si l'on veut au mieux accompagner la sortie de la crise en rendant nos territoires toujours plus attractifs, de se saisir de manière volontariste de ce sujet. C'est ce que fait le Conseil Régional qui fait du déploiement du Très Haut Débit l'une de ses priorités essentielles.

Dans le cadre de son partenariat avec les collectivités infrarégionales, notamment à travers les Conventions Région / Départements et les nouveaux Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, la Région traduira en 2014, cette volonté par plus de 4,2 millions d'euros de crédits consacrés à l'accompagnement et à la mise en œuvre du déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble des territoires.

Cette volonté régionale en la matière, en lien avec les Départements et l'Etat doit permettre un véritable aménagement numérique du territoire, cohérent, efficace, répondant aux besoins des entreprises, vecteur de modernité et d'attractivité.

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
Investissement	1 290 700,00	179 300,00	0,00	0,00
Fonctionnement	3 500 000,00	3 443 000,00	0,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : TIC Equipements et services

- Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

Le CPER 2007-2013 se terminant le 31/12/2013, il convient de clôturer les AP/AE afférentes et d'ouvrir des AP/AE transitoires dans l'attente de la signature du prochain Contrat de plan Etat-Région:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2008	7000	31/12/2013	VT - COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE ET HAUT DEBIT	-772 478,70	0,00	0,00
AP	2014	14100	31/12/2014	COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE ET HAUT DEBIT	772 479,00	772 479,00	0,00
AE	2009	7053	31/12/2013	VT - OBSERVATOIRE REGIONAL TIC	-213 375,00	0,00	0,00
AE	2014	14107	31/12/2014	OBSERVATOIRE TIC	213 375,00	213 375,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Investissement	1 141 000,00	100 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 190 000,00	2 840 000,00	0,00	0,00

A noter que les crédits de paiement, en investissement, liés au Très Haut Débit ont été basculés vers la politique des Territoires solidaires en cours d'exercice 2013. Cela représente une baisse de 0,675 M€ entre le BP 2013 et le BP 2014.

De plus, 0,250 M€ ont été récupérés sur le fonds de roulement du GIP Récia.

En 2014, le financement des équipements et services est essentiellement axé autour de deux postes de dépense : le Réseau régional haut débit et la télémaintenance des lycées, des Centres de Formation des Apprentis et des Ecoles de Formation Sanitaire et Sociale.

Le marché de services télécom « réseau régional haut débit » a été relancé fin 2013. Le lauréat sera choisi en février 2014 pour un déploiement avant l'été 2014 (1,540 M€ prévus au BP 2014).

Le marché de télégestion est confié au GIP RECIA, il permet de mettre à disposition des techniciens pour gérer la hotline, et de faire intervenir des techniciens dans les établissements pour traiter les dysfonctionnements constatés.

## Programme : TIC Développement des usages

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

Le CPER 2007-2013 se terminant le 31/12/2013, il convient de clôturer les AP/AE afférentes et d'ouvrir des AP/AE transitoires dans l'attente de la signature du prochain Contrat de plan Etat-Région:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2011	7007	31/12/2013	VT- GEO-CENTRE	-74 023,75	0,00	0,00
AP	2014	14103	31/12/2014	GEO-CENTRE	74 024,00	0,00	0,00
AP	2009	7052	31/12/2013	VT - EXPERIMENTATION TIC	-24 330,87	0,00	0,00
AP	2014	14106	31/12/2014	EXPERIMENTATION TIC INVESTISSEMENT	24 330,00	0,00	0,00
AP	2007	7135	31/12/2013	VT - ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	-377 192,09	0,00	0,00
AP	2014	14108	31/12/2014	ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	377 192,00	0,00	0,00
AE	2008	7005	31/12/2013	VT - ENVIRONNEMENTS NUMERIQUES DE TRAVAIL	-363 739,86	0,00	0,00
AE	2014	14101	31/12/2014	ENVIRONNEMENTS NUMERIQUES DE TRAVAIL	363 740,00	0,00	0,00
AE	2008	7050	31/12/2013	VT - ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	-649 157,14	0,00	0,00
AE	2014	14104	31/12/2014	ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	649 157,00	0,00	0,00
AE	2008	7051	31/12/2013	VT - EXPERIMENTATIONS TIC	-278 500,00	0,00	0,00
AE	2014	14105	31/12/2014	EXPERIMENTATIONS TIC FONCTIONNEMENT	278 500,00	0,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
<b>TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES</b>	<b>Investissement</b>	149 700,00	79 300,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	310 000,00	603 000,00	0,00	0,00

Les crédits 2014 sont destinés à accompagner des opérations confiées par la Région et l'Etat au GIP RECIA : Environnements numériques de travail et Géomatique notamment. Ils doivent également permettre à la Région de renouveler son adhésion à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) et à accompagner les usages à travers le soutien à des expérimentations ou à des projets directement initiés par des collectivités (par exemple les usages au Conseil général du Loiret).

# **ENVIRONNEMENT**

## **LES ORIENTATIONS 2014**

2014, année de la transition écologique.

La Conférence environnementale de 2012 a adopté au plan national une feuille de route pour cette transition. Celle de 2013 fixe le cap de la transition énergétique : la consommation énergétique devra être divisée par deux d'ici 2050. La baisse de la TVA sur la rénovation thermique est un premier signal pour lancer ce grand chantier. La Région Centre participe à la mise en œuvre de cette transition et ce budget est une nouvelle étape.

Notre SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) a pour ambition générale de promouvoir un nouveau modèle de développement pour la Région Centre. Il s'agit d'amorcer la transition écologique de notre région, pour une économie soutenable, laissant au moins les mêmes ressources aux générations à venir. C'est la seule voie pour créer des emplois, pour consolider des solidarités sociales et territoriales tout en réduisant notre empreinte écologique. Les modes de vie, de production et de consommation sur notre territoire régional doivent évoluer pour devenir soutenables, c'est à dire préserver et améliorer l'état de la biodiversité et des masses d'eau et réduire notre consommation d'énergie fossile ainsi que les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Pour cela, il est nécessaire d'inscrire les efforts budgétaires dans la durée avec la mise en place de conventions 2014 s'inscrivant dans une vision pluriannuelle avec l'ADEME et les Agences de Bassin. Cette même année la Région adoptera les contractualisations pluriannuelles avec l'Etat et ses agences et son programme pour les fonds européens 2014-2020. 20% au moins du FEDER sera consacré au développement de l'économie décarbonée et 30% du FEADER aux mesures agro-environnementales et climatiques.

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité, adoptée en 2011 a pour objectif de faire de la Région Centre une région à biodiversité positive. La biodiversité est mise à mal par des politiques d'aménagement du territoire parfois inadéquates, conduisant à la destruction d'habitat et de corridors écologiques, et par des modalités de développement qui apparaissent aujourd'hui dangereuses pour l'équilibre de l'environnement notamment dans le secteur agricole. En 2013, la Région a participé avec les services de l'Etat à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, en cours d'élaboration, et a lancé en fin d'année un Observatoire Régional de la Biodiversité.

La réforme des politiques territoriales vise une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets de développement de territoire avec une approche transversale et accompagne notamment les territoires (Pays, Agglomérations, Parc Naturel Régional) à l'élaboration de trames vertes et bleues au niveau local et à la mise en place de leur plan d'actions. En lançant un appel à projet en direction des collectivités, des associations et des acteurs économiques sur la préservation de la biodiversité, elle a souhaité mobiliser les énergies du territoire sur cet enjeu. La Région a déployé sa politique de Réserve Naturelle Régionale et continue à accompagner les 3 PNR et projets de PNR. La politique biodiversité s'articulera avec la Loi sur la biodiversité qui devrait voir le jour en 2014.

Les politiques de l'eau visent à retrouver le bon état général des masses d'eau, superficielles ou souterraines et à restaurer la continuité écologique des cours d'eau tant du point de vue de la trame bleue que du point de vue des mouvements sédimentaires. Elles seront poursuivies en 2014 avec une convention annuelle avec les Agences de Bassin s'inscrivant dans un cadre pluriannuel qui permettra de continuer le déploiement de sa politique de contractualisation avec les syndicats de rivière.

La conférence environnementale de 2013 avait 4 thèmes, dont celui de l'éducation à l'environnement. L'augmentation des actions d'éducation à l'environnement permettra de favoriser la prise de conscience des habitants et des acteurs de notre territoire, notamment par la structuration d'un projet fédérateur à l'Ecopole et son articulation avec les actions portées par les associations naturalistes et les associations d'éducation à l'environnement. Dans la suite de la conférence environnementale, elle continuera notamment à accompagner les écoles et établissements scolaires dans des démarches globales ainsi qu'à accompagner la mise en place de sorties et séjours nature. Elle mettra en place une charte des manifestations éco responsables.

Le Plan Climat Énergie, un des volets du SRADDT, a été adopté fin 2011, et le Schéma Régional Climat Air Energie en 2012. Cette même année, un prêt de la Banque Européenne d'Investissement a permis de dégager 300 millions d'euros pour la transition énergétique.

Suite au débat national sur la transition énergétique, une loi de programmation sera votée en 2014. La Région anticipe cette loi en participant à la mise en œuvre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat établi par l'Etat et du Plan Bâtiment Durable régionalisé adopté fin 2013. Elle se donnera les moyens de développer le conseil aux particuliers en créant avec l'ADEME un système d'information unique les renseignant à la fois sur les aides, les solutions techniques, les modalités fiscales, les incitations financières, les professionnels reconnus, avec un budget consacré à cette action par notre collectivité qui augmentera de 55% entre 2013 et 2014. Elle continuera le déploiement des plateaux techniques de formation à la rénovation thermique et aux énergies renouvelables en lien avec le dispositif national ADEME, Praxibat. Enfin elle prévoit d'étudier les possibilités, d'une part de créer un organisme de tiers-financier qui fournira une solution de conseil et de financement pour la rénovation thermique des bâtiments, et d'autre part de développer la production d'électricité photo-voltaïque sur le toit de ses lycées.

## LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENVIRONNEMENT

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	5 556 600,00	405 000,00
Autorisations d'engagement	3 129 125,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ENVIRONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
Investissement	6 995 400,00	6 751 100,00	0,00	0,00
Fonctionnement	7 927 200,00	7 867 200,00	18 700,00	18 667,00

## DETAIL PAR PROGRAMME

### Programme : PEE Usages en faveur de l'efficacité énergétique

- Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1958	31/12/2014	STRUCTURATION DES FILIERES	600 000,00	100 000,00	200 000,00
AP	2014	14201	31/12/2014	CAR - BATIMENTS DURABLES	1 500 000,00	300 000,00	600 000,00
AP	2014	14200	31/12/2014	CAR - ENERGIES RENOUVELABLES	1 500 000,00	300 000,00	600 000,00
AE	2014	1959	31/12/2014	ISOLARIS/NOUVEAUX OUTILS	210 000,00	147 000,00	63 000,00
AE	2014	1960	31/12/2014	ENERGETIS	200 000,00	140 000,00	60 000,00
AE	2014	1961	31/12/2014	STRUCTURATION DES FILIERES	100 000,00	70 000,00	30 000,00
AE	2014	14250	31/12/2014	CAR - OUTILS FINANCIERS	60 000,00	42 000,00	18 000,00
AE	2014	14253	31/12/2014	CAR - ANIMATION, INFORMATION, CONSEIL ENERGIE	750 000,00	600 000,00	150 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
PEE USAGES EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE	Investissement	3 150 347,00	3 000 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 503 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00

### Investissement

La convention Etat-ADEME-Région 2014 comprend 5 thèmes dont 2 en lien avec les questions d'énergie.

Dans le cadre de cette convention, 2 AP sont donc ouvertes :

- AP « Bâtiments durables » qui permet de financer des audits thermiques et des travaux de rénovation à haute performance énergétique ou de construction neuve à énergie positive pour les bâtiments publics et tertiaires principalement et des maisons individuelles via le Concours Ma Maison Eco.
- AP « énergies renouvelables » pour le financement des investissements en solaire thermique, géothermie et bois-énergie.

Une AP hors convention « Structuration des filières » permet d'intervenir sur la structuration des filières bâtiment, éco-construction et énergies renouvelables (pour des investissements en matière de plateaux techniques de formation par exemple) et éventuellement pour des expérimentations notamment en termes d'outils de financement pour évoluer vers une massification de la rénovation, conformément aux dispositions du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat établi par l'Etat en juillet 2013.

### **Fonctionnement**

4 lignes budgétaires relèvent de la convention Etat-ADEME-Région :

- sur le thème « bâtiments durables », des projets d'instrumentation pour le suivi de la consommation réelle d'énergie, des études et plus globalement tous projets d'accompagnement autour de l'appel à projet « bâtiments durables » pourront être soutenus, de même que le programme d'actions du centre de ressources « Qualité Environnemental du Cadre Bâti » (Envirobot Centre) ; le dispositif de prêt à taux 0% pour les particuliers, Isolaris Centre, volet Isolation, est également positionné sur cette ligne budgétaire ;

- sur le thème « Energies renouvelables », plusieurs actions sont prévues :

- le dispositif de prêt Isolaris Centre, volet solaire thermique et géothermie ;
- l'accompagnement des filières « énergies renouvelables » avec le lancement d'un nouveau programme de développement de la géothermie comprenant notamment une animation dédiée comme il en existe depuis plusieurs années sur la filière bois-énergie pour favoriser l'émergence de projets, développer les activités de R&D, innovation et encourager le développement économique autour de cette filière géothermie.

- sur le thème « Animation territoriale et des filières », il est prévu de poursuivre le soutien aux Espaces Info Energie qui sont, depuis septembre 2013, les « guichets uniques » pour le conseil aux particuliers, ainsi qu'à l'observatoire régional des énergies.

Une ligne budgétaire « hors convention Etat-ADEME » concerne le soutien à la structuration des filières : études et animation pour des actions collectives au bénéfice des professionnels des filières « Bâtiment », « éco-construction » et « Energies renouvelables », action collective de formation de formateurs autour des projets de plateaux-techniques de formation.

Egalement positionnés hors convention Etat-ADEME-Région, le dispositif Energétis (diagnostic thermique destiné aux particuliers) lancé en février 2012 et le prêt Isolaris avec le partenaire Domofinance (qui récupère les CEE).

Des AE ont été créées de manière à pouvoir mieux gérer les paiements.

Les besoins en crédits de paiement pour l'investissement se répartissent entre le paiement des projets soutenus les années précédentes et les nouveaux projets, soit un montant total de 3 M€ et 1,4 M€ pour le fonctionnement.

## Programme : Gestion de l'eau

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	14203	31/12/2014	CONTRATS EAU CENTRE TRANSITOIRE	<b>750 000,00</b>	181 330,00	181 330,00
AE	2014	14256	31/12/2014	CONTRATS EAU CENTRE TRANSITOIRE	<b>800 000,00</b>	589 603,00	210 397,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
<b>GESTION DE L'EAU</b>	Investissement	755 863,00	830 171,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 017 141,00	900 567,00	18 700,00	18 667,00

Dans le cadre du volet territorial du Contrat de Projet Etat Région 2007 / 2013, la Région s'est engagée en faveur d'une politique de gestion de l'eau ambitieuse, mobilisant à cet effet 12,9 M€ sur cette période. L'année 2014 constitue une année transitoire pour ces programmes et vise à maintenir la dynamique engagée sur le déploiement d'une politique concertée sur l'eau à l'échelle des bassins versants.

Les crédits de paiement inscrits au BP 2014 permettent l'engagement et le mandatement d'actions inscrites dans les 17 contrats de bassin signés à ce jour, et dans les 10-15 contrats de bassin envisagés pour approbation en 2014.

0,901 M€ de crédits de paiement de fonctionnement sont destinés principalement au paiement des postes d'ingénieurs et de techniciens qui animent les contrats de bassin et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ainsi qu'à l'engagement des actions pour la semaine des rivières.

0,830 M€ de crédits d'investissement permettent le paiement des opérations de travaux engagés ces dernières années, ainsi que le mandatement des opérations lauréates des appels à projets annuels « Eco l'Eau ».

Pour cette thématique, des AP et AE transitoires 2014 sont ouvertes pour les contrats de bassin :

- AP Contrats eau centre (année transitoire) : 0,750 M€
- AE Contrats eau Centre (année transitoire) : 0,800 M€

## Programme : Préservation de l'environnement

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	14204	31/12/2016	LIG'AIR TRANSITOIRE	<b>270 000,00</b>	45 000,00	90 000,00
AE	2014	14258	31/12/2016	LIG'AIR TRANSITOIRE	<b>270 000,00</b>	72 000,00	90 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	Investissement	210 093,00	228 249,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 823 054,00	1 863 453,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement inscrits au BP 2014 (0,228 M€ en investissement et 1,863 M€ en fonctionnement) sont destinés à poursuivre les engagements et mandatements des actions relatives aux démarches de management environnemental, aux plans de déplacement d'entreprises, d'administrations et d'établissements scolaires (lycées), aux actions de connaissance et de préservation de la qualité de l'air.

Au sein de ce programme budgétaire, 1,140 M€ de crédits de paiement de fonctionnement sont destinés au dispositif de soutien aux associations pour leurs projets d'éducation à l'environnement, dans le cadre du règlement « conventions vertes ». De même, 0,157 M€ sont prévus pour poursuivre l'aide au fonctionnement de l'établissement public Ecopôle, ainsi qu'au soutien aux actions qui en découlent.

0,098 M€ de crédits de paiement de fonctionnement sont réservés pour le soutien aux collectivités désirant s'engager dans l'élaboration d'un agenda 21, ainsi que pour poursuivre la mission de sensibilisation préalable des collectivités.

Enfin, 0,200 M€ de crédits de paiement sont destinés au soutien à des manifestations autour du développement durable et de la préservation de l'environnement et au déploiement de la charte régionale pour les manifestations éco-responsables. Cette charte vise à accompagner les organisateurs de manifestations sportives, culturelles (...) à intégrer les principes du développement durable dans les différentes étapes de conception de l'évènement (économie d'énergie, gestion des déchets, de l'eau, accessibilité pour tous, maîtrise des déplacements des participants...).

Pour cette thématique, des AP et AE transitoires 2014 sont ouvertes :

- AP Lig'air 2014 : 0,090 M€
- AE Lig'air 2014 : 0,090 M€

## Programme : Patrimoine naturel

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2012	1330		AAP BIODIVERSITE 2012-2013	250 000,00	0,00	0,00
AP	2013	1148		RNR PONTLEVOY	155 000,00	0,00	0,00
AP	2014	14205	31/12/2020	CEN TRANSITOIRE	165 000,00	82 142,00	82 858,00
AP	2014	14206	31/12/2017	PNR BRENNE TRANSITOIRE	108 900,00	54 436,00	54 464,00
AP	2014	14207	31/12/2017	PNR LAT TRANSITOIRE	81 725,00	20 429,00	61 296,00
AP	2014	14208	31/12/2017	PNR PERCHE TRANSITOIRE	58 475,00	14 614,00	43 861,00
AE	2014	14262	31/12/2020	CEN TRANSITOIRE FONCT	50 000,00	50 000,00	0,00
AE	2014	14263	31/12/2017	PNR BRENNE TRANSITOIRE FONCT	72 625,00	36 191,00	36 434,00
AE	2014	14264	31/12/2017	PNR LAT TRANSITOIRE FONCT	54 500,00	27 810,00	26 690,00
AE	2014	14265	31/12/2017	PNR PERCHE TRANSITOIRE FONCT	39 000,00	19 486,00	19 514,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
<b>PATRIMOINE NATUREL</b>	<b>Investissement</b>	788 732,00	818 473,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	1 940 654,00	2 094 704,00	0,00	0,00

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité a été adoptée à la session d'octobre 2011. Sa mise en œuvre s'inscrit en partie dans ce programme budgétaire :

Tout d'abord, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique co-élaboré par l'Etat et la Région sera finalisé avec une approbation prévue en session de fin d'année 2014. Une phase de consultation publique suivie d'une enquête publique seront conduites. 0,070 M€ de crédits de paiement sont réservés pour le financement de l'enquête publique (à parité avec l'Etat).

Les crédits de paiement en fonctionnement (0,250 M€) sont, par ailleurs, destinés au financement des actions suivantes : étude sur les services écosystémiques par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, poursuite du déploiement de l'observatoire de la biodiversité et appel à projet AMBRE (fonctionnement).

Les crédits de paiement en investissement (0,335 M€) permettront de mandater les projets d'inventaires communaux de la biodiversité et de l'appel à projet AMBRE (volet investissement) engagés en 2013 et 2014.

1,683 M€ de crédits de paiement (0,239 M€ en investissement et 1,445 M€ en fonctionnement) sont réservés pour le soutien aux 3 Parcs Naturels Régionaux et aux projets qu'ils développent.

0,430 M€ de crédits de paiement (0,245 M€ en investissement et 0,185 M€ en fonctionnement) sont destinés aux actions en faveur des habitats remarquables : soutien à des projets de Réserves Naturelles Régionales, soutien aux actions du Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre.

Enfin, 0,145 M€ sont réservés en fonctionnement pour l'engagement de diverses actions : programme d'actions pédagogique de l'arboretum des Barres, guide des animations nature...

Pour cette thématique, des AP transitoires sont ouvertes pour :

- Conservatoire Espaces Naturel Transitoire: 0,165M€
- PNR Brenne Transitoire: 108 900€
- PNR LAT Transitoire: 0,082 M€
- PNR Perche Transitoire: 0,058 M€

Des AE transitoires sont également ouvertes pour :

- Conservatoire Espaces Naturel Transitoire: 0,050 M€
- PNR Brenne Transitoire: 0,073M€
- PNR LAT Transitoire: 0,055 M€
- PNR Perche Transitoire: 0,039 M€

### Programme : Plan Loire grandeur nature

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	14209	31/12/2020	CEN TRANSITOIRE	180 000,00	89 000,00	91 000,00
AP	2014	14210	31/12/2020	MAISONS DE LOIRE TRANSITOIRE	320 000,00	114 550,00	205 450,00
AP	2014	14211	31/12/2015	LABOULLIE TRANSITOIRE	22 500,00	0,00	15 000,00
AE	2014	14266	31/12/2020	CEN TRANSITOIRE FONCT	50 000,00	50 000,00	0,00
AE	2014	14268	31/12/2020	MAISONS DE LOIRE TRANSITOIRE FONCT	358 000,00	253 851,00	104 149,00
AE	2014	14271	31/12/2020	PREVENTION INONDATION ENTREPRISES TRANSITOIRE	115 000,00	85 500,00	29 500,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	2 090 365,00	1 874 207,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 643 351,00	1 608 476,00	0,00	0,00

Ce programme budgétaire correspond à la mise en œuvre des principales plate-formes du Plan Loire Grandeur Nature 2007 / 2013 pour lequel la Région a prévu de s'engager à hauteur de 39 M€. L'année 2014 constitue une année de transition pour l'élaboration du Plan Loire 4.

0,447 M€ de crédits de paiement (0,151 M€ en investissement et 0,296 M€ en fonctionnement) sont réservés pour la mise en œuvre d'actions de prévention du risque inondation, portées par les collectivités locales ou à destination des entreprises situées en zone inondable.

1,355 M€ de crédits de paiement d'investissement sont destinés, au sein de la plate-forme « ouvrages domaniaux » au mandatement des travaux de confortement des levées

de Loire, et aux actions d'entretien du lit du fleuve, sur la base d'un calendrier d'opérations défini conjointement entre l'Etat, la Région et les Départements. Aucun engagement nouveau n'est prévu sur cette opération dans le cadre du Plan Loire 3.

0,360 M€ et 0,623 M€ de crédits de paiement de fonctionnement sont réservés pour le financement de la participation statutaire de la Région Centre à deux établissements publics : EP Loire et Mission Loire.

0,259 M€ de crédits de paiement (0,183 M€ en investissement et 0,076 M€ en fonctionnement) sont mobilisés pour la plate-forme « Eau, Espace, Espèces » en faveur de l'action du Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre, pour la mise en œuvre de plans de gestion sur les vallées alluviales et la lutte contre les espèces végétales envahissantes.

0,439 M€ de crédits de paiement (0,185 M€ en investissement et 0,254 M€ en fonctionnement) sont réservés pour des actions d'éducation à l'environnement et de valorisation du patrimoine ligérien : programmes d'actions des cinq maisons de Loire et de leur fédération, soutien à la réhabilitation de bateaux traditionnels, opération la Bouillie...

Pour cette thématique, des AP transitoires sont ouvertes pour :

- Conservatoire Espaces Naturel Transitoire: 0,180 M€
- Maisons de Loire Transitoire: 0,320 M€
- La Bouillie : 0,023 M€

Des AE transitoires sont également ouvertes pour :

- Conservatoire Espaces Naturel Transitoire: 0,050 M€
- Les maisons de Loire Transitoire : 0,358 M€
- Réduction de la vulnérabilité des entreprises : 0,115 M€

# **TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS**

## **LES ORIENTATIONS 2014**

**Le budget 2014, s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la Région pour répondre aux besoins de nos concitoyens en favorisant l'accès aux transports collectifs. Avec un peu plus de 204 millions d'euros dédiés aux transports et déplacements, la Région confirme cette volonté d'assumer pleinement son rôle d'autorité organisatrice du transport régional en mettant en place une aide à la mobilité pour les étudiants, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle. La Région confirme également sa volonté de poursuivre les investissements dans les infrastructures ferroviaires pour un aménagement et un développement durable de notre territoire.**

Nous arriverons au terme des projets décidés dans le CPER 2007/2013 et nous contractualiserons en cours d'année le volet mobilité intermodale dans le cadre du nouveau contrat de plan 2014/2020. Nous signerons au cours du premier semestre le renouvellement de la Convention TER Centre

### **La qualité de service, l'intermodalité et l'accessibilité**

**Le matériel roulant.** Les nouveaux TER 2 niveaux vont commencer à être livrés au cours du 1<sup>er</sup> semestre. Au total, d'ici 2015, 14 rames d'un montant de 144 M€ circuleront entre Chartres et Paris. En septembre 2014, 2 rames ZTER achetées à l'Aquitaine viendront renforcer le parc existant. La Région a également inscrit des investissements pour prolonger le matériel existant.

**L'intermodalité.** C'est une action continue de la Région indispensable pour le développement des transports publics. Cela se traduira en 2014, dans le cadre des conventions Région/ Départements avec le Cher et l'Indre, par des contributions financières à la réalisation ou à l'extension de parking aux abords des gares régionales. La centrale de mobilité JV-malin sera dotée de nouvelles fonctionnalités pour la rendre plus efficace. La Région poursuivra le travail avec les autres Autorités Organisatrices du Transport pour développer l'interopérabilité des titres de transport.

**L'accessibilité.** Des plates-formes élévatrices seront expérimentées dans plusieurs gares régionales

**Les circulations douces.** La Région poursuivra avec son plan vélo le financement d'abris à vélos dans les gares. Après un nouveau succès en 2013, plus de 10 000 vélos transportés pendant la période estivale, le service Train Vélo Loire sera reconduit en 2014.

### **Favoriser l'accès au transport public**

**L'aide à la mobilité pour les déplacements quotidiens.** L'aide à la mobilité pour les salariés sera étendue aux étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle détenteurs d'un abonnement pour leurs déplacements intrarégionaux.

**Les tarifications régionales** domicile-travail, TER Bac+, TER Apprentis, le chéquier régional vers l'emploi, la carte Loisyris seront reconduits.

### **L'aménagement et le développement durable de notre territoire**

Les gros travaux de rénovation et de modernisation des infrastructures pour la réouverture au trafic voyageurs du tronçon Chartres-Voves seront réalisés. Dès la fin 2015, lorsque la suppression du passage à niveau (PN3) bis de Chartres, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, sera achevée, une nouvelle desserte sera mise en place entre Chartres et Tours à raison de 3 allers-retours journaliers.

Les travaux de modernisation de la ligne Paris-Limoges-Toulouse, avec la suppression des passages à niveau du Vigoux et de Montierchaume dans le département de l'Indre se termineront au cours du premier trimestre.

Les travaux nécessaires à la pérennisation du fret de proximité débuteront en 2014 et s'achèveront en 2015. Ils sont financés dans le cadre de l'actuel CPER et bénéficient de l'aide de l'Europe avec les fonds FEDER et concernent 2 lignes Orléans-Pithiviers et Châteauroux- Buzançais.

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	34 700 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	51 430 000,00	200 000,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
Investissement	48 971 500,00	47 072 700,00	2 643 000,00	1 736 000,00
Fonctionnement	152 020 900,00	157 691 200,00	2 152 000,00	805 000,00

## DETAIL PAR PROGRAMME

### Programme : Routes

- Tableaux budgétaires

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
ROUTES	Investissement	1 330 000,00	0,00	1 273 000,00	636 000,00

Le montant inscrit en recettes correspond à l'échéance de remboursement de l'avance consentie à COFIROUTE pour la réalisation de la section Vierzon – Bourges de l'autoroute A 71.

### Programme : Transport routier de voyageurs

- Tableaux budgétaires

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AE	2014	1281	31/12/2020	REPRISES DES LIGNES ROUTIERES	45 000 000,00	0,00	6 900 000,00
AE	2014	1282	31/12/2020	CHARGES GARES ROUTIERES	200 000,00	0,00	29 000,00
AE	2014	1283	31/12/2020	SUIVI + CONTROLE DES RECETTES	2 000 000,00	0,00	300 000,00
AE	2014	1284	31/12/2020	MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)	130 000,00	0,00	20 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Investissement	130 000,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 734 000,00	1 140 320,00	50 000,00	50 000,00

En 2014, la Région achève l'exécution des actions suivantes inscrites dans les volets transports des conventions Région / Départements 2007 – 2013 :

- La mise en place d'un service de transport à la demande de rabattement vers les gares de La-Guerche/l'Aubois, Nérondes, Saint-Amand-Montrond, Châteauneuf/Cher et Lury/Arnon ;
- Le renforcement du cadencement de la ligne régulière départementale Argent/Sauldre – Aubigny/Nère – Bourges ;
- La poursuite de la coordination des réseaux Lignes 18 et TER, opération inscrite à la Convention à l'occasion de son bilan à mi-parcours ;
- Le développement du transport à la demande dans l'Indre.

En outre, le marché relatif à l'exploitation et au suivi de la ligne routière d'intérêt régional Romorantin – Vierzon conclu pour une durée de cinq ans, du 12/07/2010 au 11/07/2015, est poursuivi.

Enfin, dans le cadre de la négociation engagée sur la future convention TER Centre, la Région travaille à la sortie des lignes routières du périmètre de la convention conclue avec la SNCF afin d'en reprendre la gestion en direct. Aussi, afin de garantir cette reprise dans les meilleures conditions et de bénéficier d'un accompagnement dans les procédures de sélection des entreprises de transport, un marché à bons de commande a été conclu entre la Région et une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Afin de permettre l'attribution de marchés en 2014 tant pour l'exploitation des lignes routières que pour la gestion de missions connexes (entretien des points d'arrêts, distribution à bord des cars...), des Autorisations d'Engagement ont été créées.

**Programme : Compensation régionale des tarifications TER Centre**

• **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AE	2014	1410	31/12/2016	AIDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE PROFESSIONNELLE	3 800 000,00	2 233 333,00	1 566 667,00
AE	2013	1410		AIDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE PROFESSIONNELLE QUOTIDIENNE	200 000,00	0,00	0,00
AE	2014	1190	31/12/2014	MOBILITE TER DES JEUNES	300 000,00	300 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TERCENTRE	Fonctionnement	5 200 000,00	5 500 333,00	0,00	0,00

3,3 M€ seront consacrés à la reconduction de la mesure régionale Mobillico Centre, mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à destination des habitants de la Région Centre effectuant quotidiennement des trajets domicile-travail.

Un montant de 0,300 M€ est prévu en 2014 pour la mise en œuvre de la mesure d'aide à la mobilité des jeunes, mesure permettant le plafonnement à 75€ de l'abonnement mensuel TER pour les étudiants, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle.

Par ailleurs, les tarifications spécifiques mises en place par la Région pour faciliter l'accès aux transports collectifs seront reconduites :

- pour les étudiants et apprentis : « TER BAC+ » et « TER Apprenti »,
- pour les salariés : les abonnements de travail à plus de 75 km, y compris vers les régions limitrophes, et les abonnements multimodaux STARTER,
- pour les demandeurs d'emploi : le Chéquier régional vers l'emploi,
- pour les différentes manifestations pédagogiques, artistiques et culturelles (Journées du Patrimoine, Vitiloire, Portes ouvertes de l'Université de Tours, Printemps de Bourges...)

### Programme : Acquisition, renouvellement des matériels roulants

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1191	31/12/2016	MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	9 000 000,00	7 250 000,00	1 750 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Investissement	871 000,00	9 170 000,00	1 170 000,00	1 100 000,00
	Fonctionnement	4 594 963,00	8 237 560,00	1 980 000,00	655 000,00

Initialement prévu en 2013, le solde de cinq marchés d'acquisition de matériel roulant (14 rames AGC acquises en 2006 et 12 rames TER 2nng acquises entre 2001 et 2006) interviendra en définitive en 2014. 0,370 M€ sont inscrits en dépense, correspondant au solde d'un des marchés d'acquisition (5 BGC et ZGC de 2006).

En 2014, les 5 rames X74500 circulant sur la ligne du Blanc-Argent seront équipées du système DAAT (Dispositif d'Arrêt Automatique des Trains), destiné à améliorer la sécurité sur cette voie unique non électrifiée. Cet équipement est indispensable pour pérenniser l'exploitation sur la ligne. 0,500 M€ sont inscrits afin de verser le deuxième acompte prévu à la convention conclue avec la SNCF pour la réalisation de cet équipement.

Dans le cadre de la mise en exploitation à compter de 2014 des nouvelles rames Régio2n sur la ligne Paris-Chartres-Le Mans, deux conventions avec la SNCF feront l'objet de mandatements en 2014 :

- sera soldée pour un montant de 350 000 € la convention conclue en 2012 relative à l'adaptation des installations de maintenance (voie 24) dans le site de Montrouge, permettant la maintenance de ces nouvelles rames,

- la somme de 0,700 M€ (sur une dépense estimée à 0,900 M€) correspond à un premier versement à la SNCF pour la réalisation de nouvelles installations de vidanges WC adaptées au matériel Régio2n en gare de Chartres.

En 2005, la Région a décidé d'acquérir du matériel automoteur de type ZGC quadricaisse de 220 places et des TER2Nng, automotrices deux niveaux de nouvelle génération de 450 places, pour les besoins du TER Centre. Les 5 rames TER2Nng ont été livrées en 2007 et circulent sur l'axe Paris – Chartres – Nogent – le Mans.

Les rames ZGC livrées en 2008 circulent principalement sur l'axe Tours-Vierzon–Bourges, suite à l'électrification de la ligne Vierzon-Tours en juillet 2008, et notamment sur les dessertes périurbaines entre Tours et Bléré.

Les crédits de paiement inscrits pour ces opérations correspondent aux loyers prévus pour les crédits-baux relatifs à ces acquisitions.

Par ailleurs, la Région devrait réceptionner les premières rames financées dans le cadre du crédit-bail signé en 2009; les crédits de paiement inscrits correspondent aux pré-loyers prévisionnels à verser au crédit-bailleur.

En 2014, un montant de 7,25 M€ est inscrit au titre de la maintenance du matériel roulant. Il s'agit d'inscrire en investissement les opérations de maintenance lourdes comme le remplacement de moteurs ou d'autres éléments structurants qui permettent de prolonger la durée de vie du matériel.

## Programme : Infrastructures ferroviaires

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1187	31/12/2016	ETUDES PRO ORLEANS CHATEAUNEUF	14 000 000,00	1 200 000,00	8 800 000,00
AP	2014	1188	31/12/2015	ETUDE LIGNE TOURS-LOCHES-CHATEAUROUX	3 300 000,00	1 750 000,00	1 550 000,00
AP	2014	1196	31/12/2016	ETUDE LGV PARIS CLERMONT	7 000 000,00	0,00	4 000 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	40 340 710,00	34 315 450,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 626 561,00	1 600 000,00	0,00	0,00

### Autorisations de programme

L'autorisation de programme ouverte pour des études sur la ligne Tours-Loches doit permettre, à partir des enseignements tirés de l'étude prospective sur le développement de l'étoile ferroviaire de Tours et en cohérence avec les orientations du SRADDT, de lancer une étude technique approfondie.

Après les études d'avant-projet en cours, la réouverture de la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf sur Loire aura atteint un niveau de maturité suffisant pour engager la

préparation de la phase travaux dans le cadre des études projet, objet d'une nouvelle autorisation de programme.

A partir des conclusions du rapport Mobilités 21 maintenant une perspective au projet de LGV POCL, une autorisation de programme est ouverte afin d'être en capacité de contribuer à une éventuelle accélération du projet.

## Crédits de paiement

Pour cette année charnière, les crédits de paiement les plus importants portent sur :

- Chartres-Orléans, où l'année 2014 est une année de travaux très consistants entre Chartres et Voves portant notamment sur la rénovation de la voie et la mise en place de la nouvelle signalisation, en vue de la réouverture de la ligne au trafic voyageur en décembre 2015 (18,563 M€ de crédits de paiement prévus).
- La rénovation des lignes fret, qui entrera dans la période de réalisation effective des travaux prévus en 2014 et 2015 et concernera au deuxième semestre les lignes Orléans-Pithiviers et Châteauroux-Buzançais. 5,151 M€ de crédits de paiement sont affectés à cette opération.
- La LGV Tours-Bordeaux, toujours en phase de travaux importants sur l'année 2014, qui reste donc une année de forte contribution avec 3,100 M€ de crédits de paiement.
- Les travaux de modernisation de la ligne POLT, qui verront la mise en service de deux ponts route permettant de supprimer les passages à niveau 193 et 194 de Montierchaume et 214 de Vigoux. Cette opération mobilise 2,294 M€ de crédits de paiement.
- Les études projet de la réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf sur Loire, qui, outre l'ouverture de l'autorisation de programme, sont l'objet de l'inscription de 1,200 M€ de crédits de paiement.
- L'amélioration de l'interconnexion Massy-Valenton, où les travaux sont en cours sur le secteur Est (Orly) et la concertation toujours en cours pour finaliser le projet sur le secteur Ouest (Antony). 1,031 M€ de crédits de paiement sont prévus pour cette opération.
- Les études pour le développement de la ligne Tours-Loches ; 1,750 M€ de crédits de paiement sont prévus pour cette opération. Ces études, dans un terme plus éloigné, pourront concerner un prolongement vers Châteauroux. La ligne Tours-Loches-Châteauroux doit jouer un rôle majeur pour les territoires concernés.

### Programme : Aménagement, rénovation des quais et des gares

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1192	31/12/2016	MAINTENANCE GARES	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	724 790,00	2 887 250,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	198 000,00	150 000,00	0,00	0,00

1 M€ de crédits de paiement sont proposés au titre de la modernisation des gares du réseau TER.

0,270 M€ sont réservés pour l'achèvement des travaux d'aménagement du pôle d'échanges de la gare d'Épernon.

En 2014, un certain nombre de programmes d'aménagement de gares (extensions de parkings, afficheurs dynamiques supplémentaires, mobilier...) devraient être engagés ou s'achever (Amboise, Toury, Azay-le-Rideau, Langeais, Marchezais-Broué, Port-Boulet...). Une somme de 0,400 M€ est réservée en 2014 à cet effet.

Au titre du Plan Vélo et en complément des programmes d'aménagement des gares précédemment cités, 0,100 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour la réalisation d'aménagements en faveur du stationnement des vélos dans un certain nombre de gares régionales.

En 2014 interviendra le solde relatif à l'installation d'afficheurs dynamiques dans 34 gares régionales, pour un montant de 0,082 M€.

0,600 M€ sont inscrits pour la réalisation de travaux d'allongement des quais de la gare de Dordives, dont l'achèvement interviendra fin 2014 de façon à permettre dès le service 2015 la mise en place d'une desserte très sensiblement améliorée (22 trains par jour au lieu de 8 actuellement).

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional d'accessibilité, est inscrite en 2014 une somme de 0,285 M€ pour la réalisation d'expérimentations de dispositifs de type plate-forme élévatrice permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des passages dénivelés dans les gares régionales.

Une somme de 0,150 M€ est inscrite au titre de la convention Région-Département de l'Indre pour le financement du volet accessibilité de la gare routière de Châteauroux et la mise en accessibilité de points d'arrêt du réseau départemental (convention conclue en 2012).

Au vu du succès rencontré par l'opération Train Vélo Loire en 2013 (près de 10 000 vélos transportés), le montant sollicité en fonctionnement de 0,130 M€ correspond à la reconduction pour l'été 2014 de ce service organisé avec le Conseil régional Pays de la Loire sur la desserte Interloire.

Enfin, 0,020 M€ correspondent à la contribution de la Région à la réalisation par la SNCF d'une étude destinée à mieux connaître la mobilité des usagers de la gare de Saint-Pierre-des-Corps. Cette étude répond aux difficultés rencontrées par les usagers pour accéder à la gare.

## Programme : Services TER

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
SERVICES TER	Fonctionnement	138 308 357,00	140 727 987,00	0,00	0,00

Le montant de la contribution régionale pour l'exploitation du service TER Centre en 2014 est estimé à 140,158 M€ (base 2013 +2,4% d'inflation ferroviaire). Ce montant définitif dépendra de l'issue des négociations en cours avec la SNCF.

La desserte Tours-Saumur-Bressuire fait l'objet d'une convention interrégionale avec Pays de Loire et Poitou-Charentes. L'actuelle convention prenant fin au 31 décembre 2013, une nouvelle convention est conclue pour une durée de 5 ans pour un montant annuel de 0,180 M€.

Le marché relatif à la réalisation d'enquêtes et de contrôles sur la qualité des services offerts aux voyageurs TER Centre est actuellement en cours de renouvellement pour les deux prochaines années. Les crédits de paiement nécessaires à ce marché en 2014 sont estimés à 0,140 M€, 0,080 M€ restant à verser au titre de l'actuel contrat.

Pour la réalisation des fiches horaires et du guide voyageur TER Centre, un montant de 0,170 M€ est inscrit en crédits de paiement.

## Programme : Intermodalités, TCSP et circulations douces

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1193	31/12/2015	BILLETIQUE	400 000,00	0,00	150 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Investissement	5 575 000,00	700 000,00	200 000,00	0,00
	Fonctionnement	359 019,00	335 000,00	122 000,00	100 000,00

### **TCSP**

Les crédits de 0,500 M€ correspondent aux montants prévus, pour 2014, dans le cadre de la convention de financement de la première ligne de tramway de Tours, au titre du Contrat de Projets Etat-Région.

## **Billettique**

### **Investissement**

La convention d'investissement billettique entre la Région et la SNCF permet la réalisation des développements informatiques liée aux évolutions fonctionnelles du système billettique et le renouvellement usuel des outils billettiques existants. Un montant de 0,200 M€ est réservé à cet effet.

### **Assistance à Maîtrise d'ouvrage billettique**

Une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne la Région pour mener à bien les évolutions de la billettique avec l'ensemble des Autorités Organisatrices des Transports de la région Centre dans le cadre de la démarche d'interopérabilité qu'elle a engagée (0,050 M€).

### **Charte graphique billettique**

Dans le cadre de la démarche d'interopérabilité billettique menée avec l'ensemble des Autorités Organisatrices des Transports de la région Centre, il est nécessaire de déterminer dès à présent les éléments de charte graphique communs à l'ensemble des partenaires ; une prestation externe s'avère nécessaire pour fournir ces éléments (0,020 M€).

## **Centrale de mobilité**

### **Exploitation**

La Région assure le portage financier, pour l'ensemble de ses partenaires, de la centrale d'information multimodale jvmalin.fr, qui via le site internet ou le téléphone mobile, permet aux utilisateurs de disposer de l'ensemble des données relatives à 17 réseaux de transport de la région. L'année 2014 verra une évolution importante des fonctionnalités du site actuel. Une somme de 0,150 M€ est proposée pour cette opération.

### **AMO centrale de mobilité**

Dans le cadre de l'évolution des fonctionnalités de la centrale d'information multimodale jvmalin.fr, une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne la Région et ses partenaires pour mener à bien et dans les meilleures conditions leur mise en place (0,025 M€).

## **Convention Région/Département du Cher**

### **Centrale de réservation**

Dans le cadre de la convention Région/Département du Cher, le Département a mis en place une centrale de réservation dont le coût de fonctionnement annuel est financé à 50 % par la Région soit 0,050 M€. Cette centrale permet la réservation et le déclenchement des circulations effectuées à la demande dans le département.

# **TOURISME**

## **LES ORIENTATIONS 2014**

Le tourisme constitue un axe majeur de développement économique et de l'emploi en Région Centre, dont le marqueur est « Nature et Culture ».

Forte du succès de la Loire à vélo et de son ambition de devenir la 1<sup>ère</sup> région à vélo, la Région a structuré avec les territoires en 2013 une offre de tourisme d'itinérances douces. 2014 sera marquée par le lancement d'un site internet dédié, la mise en ligne de l'offre cyclables, et la poursuite du jalonnement des itinéraires équestre et pédestre et de leur mise en tourisme (restaurations, hébergement, articulation avec l'offre touristique de nature et de culture, autres services). Elle sera aussi marquée par la poursuite à la fois de la montée en qualité de l'offre touristique globale du territoire, des normes environnementales avec un volet fort sur le tourisme pour tous.

La Stratégie Régionale de Tourisme Durable s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- soutenir une destination visible à l'international : le Val de Loire, et structurer le territoire en s'appuyant sur des destinations touristiques pertinentes ;
- développer et structurer une offre stratégique et compétitive pour les 4 filières prioritaires (patrimoine culturel ; tourisme de nature ; itinérances douces ; art de vivre) et améliorer la qualité de l'offre d'hébergements marchands ;
- soutenir l'innovation et la formation pour renforcer la professionnalisation et améliorer la compétitivité des acteurs publics et privés du tourisme ;
- développer une nouvelle stratégie marketing en lien avec les filières et les marques prioritaires

Ces quatre axes sont eux-mêmes traduits en actions relevant du budget Tourisme et se répartissent en deux grands types d'actions :

- Le soutien au développement de l'offre touristique
- La promotion touristique, volet confié au Comité Régional du Tourisme qui s'appuie sur une stratégie de marques (Val de Loire, Châteaux de la Loire, Loire à vélo, Berry, Touraine)

Le budget 2014 intègre la mise en œuvre de cette stratégie et notamment des actions majeures comme :

- L'amélioration et la diversification des hébergements touristiques, dont ceux du tourisme pour tous
- La réalisation des nouvelles véloroutes et des pays à vélo
- Le soutien à l'innovation touristique, comme la coopération de destinations complémentaires pour les saisonniers
- Le développement du tourisme de nature
- L'émergence d'une marque Sologne et d'un contrat de destination pour le Perche

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TOURISME

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 860 000,00	200 000,00
Autorisations d'engagement	0,00	50 000,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TOURISME	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
<b>Investissement</b>	5 200 700,00	4 347 000,00	0,00	0,00
<b>Fonctionnement</b>	4 139 400,00	4 139 400,00	0,00	0,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Vélocentre

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
<b>VELOCENTRE</b>	<b>Investissement</b>	1 629 725,00	1 272 550,00	0,00	0,00
	<b>Fonctionnement</b>	60 000,00	10 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre de « La Loire à Vélo » il est prévu dans le département du Cher la finalisation ponctuelle de revêtement et des améliorations d'intersections et reprises de revêtements sur l'Est du département de l'Indre-et-Loire.

Par ailleurs seront poursuivis les travaux d'aménagement et de jalonnement des véloroutes suivantes :

- Saint Jacques à vélo via Chartres avec le département d'Eure-et-Loir, le groupement de commande du pays Vendômois regroupant les intercommunalités du Loir-et-Cher et de la communauté de communes de Vouvray ;
- Lancement des premières tranches de travaux sur les canaux du Loing et de Briare par le département du Loiret et l'agglomération de Montargis ;
- Prolongement de l'Indre à vélo par le Pays de Valençay en Berry sur le département de l'Indre ;
- Poursuite de la voie verte longeant la vallée de la Creuse par le pays d'Argenton ;
- Aménagement de la liaison entre Amboise et Chenonceau.

La Mission Régionale de Conseil et d'Expertise (MIRCE) sera poursuivie auprès des porteurs de projets régionaux sur les itinérances touristiques pédestre, équestre et cyclable. L'adhésion à l'association des départements et régions cyclables sera renouvelée.

## Programme : Promotion et animation touristique

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AE	2013	1235		CAP INNOVATION TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT	50 000,00	25 000,00	25 000,00
AP	2013	1229		CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	200 000,00	80 000,00	80 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	1 452 310,00	1 010 750,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	4 059 400,00	4 109 400,00	0,00	0,00

La Région soldera un engagement de la convention 2007-2013 avec le Département du Cher, concernant l'aménagement d'une aire naturelle de baignade sur l'étang de Goule, à Bessais-le-Fromental.

Elle poursuivra son soutien au programme d'actions de l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT Centre) en faveur du « tourisme pour tous » :

- accompagnement des porteurs de projets de rénovations des hébergements ;
- animation du réseau ;
- actions visant à favoriser le départ en vacances des publics en fragilité.

La Région confie l'ensemble de la promotion touristique au Comité Régional du Tourisme, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de marques. Parmi les actions majeures portées par le CRT en 2014, il convient de souligner la création de 3 nouveaux sites web : le Val de Loire (dispositif interrégional), le dispositif internet pour les itinéraires doux et celui pour la promotion des parcs et jardins.

La Région poursuivra en 2014 la mise en œuvre du CAP' Innovation, qui lui permet d'accompagner et de soutenir des projets touristiques en lien avec l'usage des TIC et du e-tourisme (médiation, interprétation du patrimoine), des initiatives innovantes notamment en matière d'écotourisme, de tourisme durable ou des démarches collectives et de mise en réseau.

La Région finance l'Association Régionale du Fleurissement (ARF) pour la mise en œuvre du volet régional du Concours national des villes et villages fleuris.

Enfin, elle reconduit son soutien à l'association Accueil Paysan pour développer et structurer son réseau d'hébergement touristique en région Centre et accompagner les porteurs de projet.

## Programme : Renforcer l'offre d'hébergement

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0068	31/12/2014	CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 300 000,00	600 000,00	580 000,00
AP	2014	0984	31/12/2014	CAP HEBERGEMENTS TOURISME POUR TOUS	500 000,00	120 000,00	210 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	2 083 665,00	2 005 000,00	0,00	0,00

Le CAP Hébergements touristiques permet d'accompagner l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre touristique, par une intervention sur les projets de création, d'extension et/ou de modernisation d'hébergements touristiques classés ou labellisés. Il intègre des critères en matière de qualité environnementale et de cohérence avec les filières régionales touristiques. Il permet enfin le financement de projets innovants (écolabels touristiques, concepts nouveaux, etc.).

Pour le CAP Hébergements du tourisme pour tous et Résidences de Tourisme, l'Autorisation de Programme devrait permettre d'accompagner deux projets de rénovation du secteur associatif et à vocation sociale en 2014.

## Programme : Itinérances douces

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0078	31/12/2014	ITINERAIRES DE RANDONNEES	10 000,00	5 000,00	5 000,00
AP	2014	1219	31/12/2014	TOURISME EQUESTRE	50 000,00	25 000,00	25 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
ITINERANCES DOUCES	Investissement	35 000,00	58 700,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00

Ce programme regroupe le tourisme équestre et la randonnée pédestre.

Sur l'aspect tourisme équestre, le Conseil régional a engagé en 2013 la première étude consacrée au développement de l'itinérance touristique équestre autour du parc fédéral de Lamotte-Beuvron, identifié parmi les 2 sites équestres régionaux de notoriété nationale. Le projet sera conduit en lien étroit avec le siège de la Fédération Française d'Equitation basé à Lamotte Beuvron, les centres équestres solognots de proximité et

dans la continuité des projets équestres menés par le Pôle d'Excellence Rural Saultre et Sologne dans le Cher. Elle sera finalisée en 2014.

Sur l'aspect randonnée pédestre, en complément des projets habituels sur la qualification des itinéraires, la Région accompagnera nos partenaires sur la numérisation et la création d'un Système d'Information Géographique dans la perspective de la valorisation touristique de la randonnée en région. Cet outil sera utilisé pour le site web régional sur les itinérantes douces.

# **ECONOMIE INNOVATION**

## **LES ORIENTATIONS 2014**

Le Conseil régional poursuivra en 2014 sa forte implication en faveur du développement économique. Cet engagement demeure prioritaire afin d'encourager la création d'emplois, aujourd'hui et pour l'avenir. Notre action a pour objectif de répondre aux effets de la crise économique, c'est-à-dire aux besoins immédiats des salariés, des demandeurs d'emploi et des entreprises, sans pour autant négliger les moyens et long termes. Les acteurs économiques de nos territoires doivent en effet se positionner dès maintenant au regard des filières et des nouvelles technologies sur lesquelles reposera le dynamisme économique de demain. La Région Centre encourage donc la création et le développement d'entreprises, et surtout l'export et l'innovation.

En même temps qu'était mis en œuvre un plan de mobilisation pour le développement économique et l'emploi, des auditions et rencontres ont été initiées afin d'élaborer un nouveau schéma régional de développement économique 2014-2017. En concertation avec les chambres consulaires, l'Etat et Ubifrance, un plan d'internationalisation des entreprises, ainsi qu'une nouvelle stratégie régionale de l'innovation, pour 3 ans, ont été réalisés. Un troisième pan de ce schéma prendra la forme, d'ici la fin du premier semestre 2014, d'une adaptation de nos dispositifs de soutien aux entreprises, vers davantage de simplification.

Dans ce contexte budgétaire, nous maintenons l'ensemble de nos leviers d'action, contrats d'appui aux projets, diagnostics innovation croissance, garanties, abondement de fonds de capital-risque ou de prêts d'honneur. Cet effort est doublé d'une réflexion générale qui permettra de les faire gagner en efficacité et en cohérence.

L'engagement en faveur de l'agriculture se poursuivra, avec l'économie circulaire et avec la signature de CAP filières de 2<sup>ème</sup> génération. De même, l'effort en faveur de l'économie sociale et solidaire sera poursuivi, avec le soutien aux projets associatifs et à la création des SCOP, outil important alors que se multiplient les reprises d'entreprises.

Après de multiples concertations et auditions, de nouveaux programmes intéressants directement le Conseil régional seront élaborés : programmes opérationnels pour les fonds européens, réforme de la PAC. De même, les contrats de performance des pôles de compétitivité, pour les années à venir, seront prochainement signés.

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ECONOMIE INNOVATION

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	43 520 000,00	0,00
Autorisations d'engagement	24 400 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL ECONOMIE INNOVATION	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
Investissement	22 000 000,00	22 000 000,00	7 818 600,00	8 357 609,00
Fonctionnement	19 915 000,00	19 615 000,00	6 000,00	2 115,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Création et reprise d'entreprises artisanales

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0791	31/12/2014	PLATES FORMES D INITIATIVES	400 000,00	200 000,00	200 000,00
AP	2014	0830	31/12/2014	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	550 000,00	550 000,00	0,00
AP	2014	1769	31/12/2014	CAP ARTISANAT CREATION	2 500 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES	Investissement	3 900 000,00	3 386 000,00	2 634 927,00	2 437 673,00
	Fonctionnement	315 000,00	315 000,00	0,00	0,00

L'action volontariste que mène la Région en faveur de la création – reprise, au travers de CAP ARTISANAT CREATION, permet aux créateurs et repreneurs de très petites entreprises d'accéder aux crédits bancaires, de renforcer leurs fonds propres et de boucler financièrement leur plan d'investissement.

Par ailleurs, la Région poursuit son soutien au financement des 8 Plateformes d'Initiatives actives en région et de la plateforme régionale dédiée à la transmission reprise, des différents fonds de garantie favorisant l'accès aux prêts bancaires des très petites entreprises, ainsi que des programmes collectifs portés par les chambres consulaires.

## Programme : Développement et adaptation des entreprises artisanales

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1759	31/12/2014	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	<b>2 000 000,00</b>	800 000,00	800 000,00
AE	2014	1761	31/12/2014	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	<b>200 000,00</b>	40 000,00	100 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
<b>DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES ARTISANALES</b>	Investissement	2 030 000,00	1 639 980,00	943 219,00	539 550,00
	Fonctionnement	595 000,00	610 000,00	0,00	0,00

Depuis 2012, la Région met l'accent sur l'accompagnement au développement des entreprises artisanales. La mise en place du dispositif CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT permet d'offrir à l'entreprise artisanale la possibilité de définir et de mettre en œuvre une véritable stratégie de développement et une approche globale de ses projets (le soutien aux projets d'investissement, le recours aux conseils spécialisés, le développement commercial).

Le Contrat d'Accompagnement au Développement a également pour vocation, en préalable du CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT, d'épauler et d'orienter le chef d'entreprise dans le diagnostic des potentialités de développement de son entreprise et dans la définition de son projet de développement.

## Programme : Promotion de l'artisanat

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
<b>PROMOTION DE L'ARTISANAT</b>	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	300 000,00	285 000,00	0,00	0,00

Les entreprises artisanales souffrent encore souvent d'une méconnaissance de leur savoir-faire par le grand public et de l'absence d'une véritable politique de commercialisation susceptible de les aider à gagner des parts de marché.

C'est pourquoi la Région a choisi d'encourager les entreprises à développer des démarches collectives de commercialisation et de participer aux projets susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public.

## Programme : Démarche filière

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
DEMARCHE FLIERE	Fonctionnement	490 000,00	490 000,00	0,00	0,00

La Région poursuit sa volonté de structuration de l'artisanat au travers des programmes régionaux de filières (alimentaire, métiers d'art, production) ou thématiques (environnement développement durable, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), mis en œuvre sur chaque département par les chambres consulaires.

Il s'agit d'encourager et faciliter la mise en œuvre d'opérations collectives de partenariats inter-entreprises dans le cadre de branches, ou interprofessionnelles autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation.

Toujours désireuse de valoriser les savoir-faire de son territoire, la Région organisera, pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive, au mois de février, son salon régional des métiers d'art au parc des expositions d'Orléans

## Programme : Economie sociale et solidaire

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0929	31/12/2014	CAP SOLIDAIRE	150 000,00	150 000,00	0,00
AP	2014	1260	31/12/2014	SCOP	150 000,00	150 000,00	0,00
AP	2014	14600	31/12/2014	CENTR'ACTIF	100 000,00	100 000,00	0,00
AE	2014	3706	31/12/2014	GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS / COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS	150 000,00	105 000,00	45 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	550 000,00	400 000,00	14 800,00	1 500,00
	Fonctionnement	1 478 700,00	1 402 800,00	0,00	0,00

Afin de favoriser et développer la reconnaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme acteur économique à part entière, la Région poursuit son action de soutien aux principales têtes de réseau :

- La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs et en faveur notamment de CAP asso et des emplois d'avenir,
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) dont l'une des actions est de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional,

- L'association Centre Réseau Solidaire (CRE-SOL) représentative du champ de l'économie solidaire au niveau régional,
- L'association Centre Actif, créée fin 2003 à l'initiative de la Région, en partenariat avec France Active. En complément de l'aide au fonctionnement de l'association Centre Actif, la Région poursuivra autant que de besoin, la dotation de ses différents outils financiers dont notamment le Contrat d'Apport Associatif (CAA) et le Fonds d'Amorçage Associatif (FAA),
- L'Union Régional des Entreprises d'Insertion (UREI), qui assure l'accompagnement, des entreprises d'insertion adhérentes individuellement et collectivement,
- L'Union Régionale des Entreprises Coopératives (URSCOP) dont la Région a favorisé, en 2009, l'ouverture d'une antenne sur son territoire afin de promouvoir la culture coopérative et de favoriser la création et le développement de nouvelles sociétés coopératives. En 2012 la Région a souhaité aller plus loin en créant un nouveau dispositif dénommé CAP SCOP pour aider les salariés-associés fondateurs d'une SCOP à former le capital social de l'entreprise ;
- L'Association pour le Droit à l'Initiative (ADIE Centre) dont l'objet est de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit.

Les financements mobilisés au travers du dispositif Lutte Contre les Exclusions visent à accompagner des initiatives portées par des associations qui permettent à un public fragile et défavorisé d'accéder aux savoirs de base, aux loisirs, à la culture, et aux sports.

Enfin, la Région poursuit son accompagnement des créateurs d'entreprise « fragiles », par la mobilisation de son dispositif financier « CAP Solidaire ». Celui-ci prend la forme d'une prime forfaitaire de 1 000 € par projet de création d'entreprise présenté par des personnes sans ressource financière.

### Programme : CAP'Asso

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AE	2014	0584	31/12/2016	CAP ASSO	7 000 000,00	1 611 700,00	1 825 000,00

- *Les crédits de paiement*

	Libellés	DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
CAP'ASSO	Fonctionnement	9 224 300,00	9 227 644,00	0,00	0,00

Avec la poursuite de la mesure CAP'Asso Centre (Contrat d'Appui à l'Emploi Associatif en région Centre), la Région marque son souhait d'apporter une réponse adaptée aux besoins du monde associatif.

Ce dispositif vise à soutenir financièrement les projets d'activités pérennes mis en place par les associations, de tous secteurs d'activité, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et/ou la consolidation d'emplois durables (en CDI).

**Programme : Création et reprise des entreprises industrielles et de services**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0704	31/12/2014	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	1 000 000,00	300 000,00	700 000,00
AP	2014	1789	31/12/2014	AIDE A LA CREATION	50 000,00	12 500,00	37 500,00
AP	2014	4000	31/12/2014	CAP CREATION	1 000 000,00	675 000,00	325 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
CREATION ET REPRISSE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES	Investissement	1 000 000,00	1 150 000,00	299 569,00	324 492,00
	Fonctionnement	105 000,00	110 000,00	0,00	0,00

Le dispositif CAP CREATION permet d'accompagner les projets de création d'entreprises industrielles et de services à l'entreprise en renforçant leur structure financière.

Le Fonds régional de garantie Centre poursuivra son activité en faveur des projets de création/transmission. La Région interviendra également aux côtés de BPIFRANCE (Banque Publique d'Investissement) pour soulager la trésorerie des PME/TPE affaiblies par un contexte économique difficile.

Une ligne « aide à la création » en investissement prend en compte les prix du concours graine de boîte, constitués essentiellement d'ordinateurs et d'imprimantes pour les jeunes lauréats ainsi que les prêts d'honneur de l'association Val de Loire Entreprendre.

Les aides en fonctionnement concernent les initiatives assurant la promotion de la création d'entreprises et plus largement l'esprit d'entreprendre comme les concours « Graine de Boîte », le salon des jeunes inventeurs et « CREA CAMPUS ». La mesure maintenant finalisée, les universités et écoles d'ingénieurs composant la Communauté Universitaire et d'Établissements s'engagent en 2014 dans un programme entrepreneurial commun.

**Programme : Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	0719	31/12/2014	CENTRECO	20 000,00	20 000,00	0,00
AP	2014	4001	31/12/2014	CAP DEVELOPPEMENT	7 000 000,00	2 800 000,00	2 450 000,00
AP	2014	4002	31/12/2014	CAP EMPLOI	3 000 000,00	800 000,00	900 000,00
AE	2014	4003	31/12/2014	CAP FORMATION	1 000 000,00	200 000,00	300 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES	Investissement	10 458 000,00	11 420 000,00	3 890 272,00	5 021 598,00
	Fonctionnement	4 637 000,00	4 404 556,00	6 000,00	2 115,00

La Région soutient les projets des entreprises souhaitant innover, exporter, en phase de développement ou de transmission à travers ses dispositifs CAP Développement Centre.

Une attention particulière est continuellement portée aux entreprises qui souhaitent innover avec la mise en place des Diagnostics innovation croissance. Après 1 000 diagnostics réalisés depuis sa mise en place auprès des PME régionales afin de les aider à mieux se positionner et à accélérer leur projet d'innovation, la proposition de cet outil sera renouvelée à travers la mobilisation des membres du réseau centre innovation.

Le deuxième versement des aides attribuées aux entreprises lauréates de l'appel à projets PME Innovation sera mis en œuvre afin d'apporter la trésorerie nécessaire au développement des projets retenus.

Dans le cadre de la mise en place du fonds d'investissement pour le développement de l'économie verte, la Région poursuivra son action avec les outils dans lesquels elle détient une participation.

La Région renouvellera son soutien à CENTRÉCO pour lui permettre d'assurer ses principales missions, à savoir :

- participer à la valorisation des produits agricoles, artisanaux et agroalimentaires de la région Centre à travers les circuits de proximité,
- promouvoir l'image économique de la région Centre,
- favoriser le développement international des PME régionales,
- informer et faciliter l'expertise en matière de développement économique,
- réaliser une évaluation de la politique économique régionale.

CAP EMPLOI CENTRE permet d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois. Une attention particulière est portée aux projets situés sur des bassins d'emploi en difficulté et aux projets liés à l'implantation de nouvelles entreprises.

La Région, grâce à CAP'FORMATION CENTRE, accompagne l'entreprise qui réalise un effort d'investissement dans la formation de ses salariés notamment en cas de redéploiement de l'activité confrontée à des mutations technologiques et économiques. Elle vise à soutenir l'élévation des compétences de l'ensemble de ses salariés et leur employabilité. Les PME, de plus en plus sensibles aux enjeux de la formation, sont la cible privilégiée du CAP'FORMATION. Les synergies avec les organismes paritaires collecteurs agréés et les grappes d'entreprises seront renforcées afin d'optimiser la diffusion du dispositif dans le tissu économique régional.

Dans le cadre du Fonds Sud, la Région interviendra aux côtés du comité régional du tourisme et des départements de l'Indre et du Cher afin de soutenir un plan de communication commun autour de la destination Berry. Par ailleurs, sera facilitée la participation des entreprises de l'habillement situées en zone Fonds Sud à des manifestations majeures de la mode française telles que « Made in France by Fatex » ou « Zoom by Fatex ». L'organisation du Carrefour de la Technologie et de l'Innovation (CAR TEC INNO) sera reconduite.

L'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) est une association composée paritairement d'organisations patronales et salariales. En 2014, et conformément à son cœur de métier, l'ARACT Centre portera ses actions sur les conditions

de travail et l'organisation du travail, pour pouvoir traiter de sujets qui sont en lien direct avec la qualité du travail et la qualité de l'emploi (seniors, pénibilité, égalité professionnelle, etc.). Sa mission est notamment de sensibiliser aux enjeux de « la qualité de vie au travail », comme facteur de compétitivité. Sur ce champ, très vaste et essentiel, les actions de sensibilisation, d'accompagnement et de diffusion de bonnes pratiques, seront prioritairement ciblées sur les petites entreprises.

La Région a défini un cadre d'aide au fonctionnement des organisations syndicales lié à des interventions ayant un intérêt régional.

La Région soutiendra tout particulièrement les projets portés par les grappes et clusters autour des secteurs considérés comme prioritaires tels que l'agroalimentaire, la pharmacie, l'aéronautique, l'agencement de magasins et plus largement autour de la thématique « Innovation ».

La mesure d'avenir « réseau de l'économie créative » sera poursuivie. L'objectif visé est de structurer et développer le secteur des industries créatives qui est considéré aujourd'hui comme un des moteurs de création de richesse et d'emplois.

### Programme : Organisation et développement des filières agricoles

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES	Investissement	262 000,00	104 020,00	0,00	0,00

Il s'agit de verser des aides relatives à l'achat d'équipement issues des anciens dispositifs de la Région (Contrat Local d'Objectif). Les difficultés d'investissement de certains éleveurs ont entraîné des retards dans les travaux et donc dans la mise en œuvre des derniers paiements. Par ailleurs, certains projets relatifs aux CLO font l'objet d'une convention se terminant en 2014 et seront donc payés en 2014.

### Programme : Promotion des produits agricoles et de l'agriculture régionale

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1263	31/12/2020	PROMOTION	350 000,00	50 000,00	50 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET DE L'AGRICULTURE REGIONALE	Fonctionnement	850 000,00	850 000,00	0,00	0,00

L'objectif de ce programme est de faire connaître et consommer des produits de la région Centre en axant la stratégie autour de trois orientations : la restauration collective, la restauration de terroir et la sensibilisation du grand public.

Il s'agit de déployer la stratégie alimentaire adoptée en février 2013. Le budget permettra la mise en place d'actions autour de la signature régionale « C du Centre », la poursuite des actions au sein des filières, et particulièrement de la filière viticole qui devrait finaliser un nouveau CAP, et dans le cadre des salons grand public (salon de l'agriculture, salons de la gastronomie, Ferm'expo Tours) pour atteindre les objectifs précisés ci-dessus. Ces actions se feront également en lien avec la stratégie de développement touristique et de développement de la biodiversité avec un soutien au pôle régional de promotion et de valorisation de la biodiversité domestique.

**Programme : Installation (CPER 2007-2013)**

• Tableaux budgétaires

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1264	31/12/2020	FONCIER AGRICULTURE DURABLE	1 400 000,00	0,00	200 000,00
AE	2014	1268	31/12/2020	APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS	2 450 000,00	125 000,00	350 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
INSTALLATION	Investissement	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	470 000,00	470 000,00	0,00	0,00

Le programme relatif à l'installation et à l'emploi dans le domaine agricole vise à faciliter la transmission des exploitations, à accompagner les projets des nouveaux installés, à proposer des nouveaux modes d'installation en tenant compte de la multifonctionnalité de l'agriculture et enfin d'accompagner des démarches autour de la gestion de l'emploi et des compétences dans les exploitations agricoles

En 2014, la Région va déployer son CAP installation : ce dispositif permet à la fois d'avoir une vision globale de la durabilité du projet d'installation et un accompagnement à la carte en fonction des besoins du porteur de projet.

## Programme : Développement de l'agriculture biologique

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AE	2014	1275	31/12/2020	CAP C.CONVERSION	600 000,00	100 000,00	100 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	800 000,00	800 000,00	0,00	0,00

Le programme a pour objectif d'augmenter le nombre d'exploitations mais aussi les surfaces de production. Afin de le promouvoir et de faciliter son développement, certains leviers ont été identifiés comme l'appui à l'organisation de circuits longs, le repérage des débouchés potentiels, la rationalisation des coûts de conseil et d'animation, la prise en charge d'une partie des coûts de certification.

L'année 2014 s'inscrit dans la continuité des programmes précédents avec toutefois la mise en place d'un plan régional Agri Bio 2014-2017, en partenariat avec l'Etat.

## Programme : CAP Filières

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1265	31/12/2020	CAP FILIERES - MATERIEL	20 000 000,00	500 000,00	2 700 000,00
AP	2014	1266	31/12/2020	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION (INVEST)	700 000,00	300 000,00	100 000,00
AP	2014	1267	31/12/2020	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE	3 150 000,00	350 000,00	450 000,00
AE	2014	1277	31/12/2020	CAP FILIERES ANIMATION - STRUCTURATION - VALORISATION	6 000 000,00	250 000,00	850 000,00
AE	2014	1278	31/12/2020	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION (FONCT)	7 000 000,00	0,00	1 000 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
CAP FILIERES	Investissement	3 400 000,00	3 500 000,00	35 813,00	32 796,00
	Fonctionnement	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00

Ce dispositif permet de faire émerger de vraies dynamiques de filières dans la région. L'ambition, au-delà d'un soutien aux investissements et à l'appui technique, est de favoriser le dialogue entre l'ensemble des acteurs d'une filière pour développer l'innovation et partager le gain de valeur ajoutée.

La création d'Autorisation de Programme (AP) par filière répond à un souci de simplification et de visibilité budgétaire qui devrait également faciliter la transition entre les différentes générations de CAP et la mise en place de cofinancements du FEADER.

C'est pourquoi, un contrat d'appui est signé avec le porteur de projet représentant la filière. Il est élaboré sur la base d'un diagnostic économique, social et environnemental et permet de répondre aux enjeux identifiés. Des actions d'expérimentation, de promotion, d'aide en faveur de la transformation seront identifiées donnant une visibilité sur les moyens mis en œuvre.

L'année 2014 devrait voir émerger les nouveaux CAP filières viticulture et bovin lait notamment. L'accent sera également mis sur l'innovation en agriculture avec un couplage plus important entre la recherche et les travaux des stations d'expérimentation régionales et la poursuite du programme Herbe et Fourrage, élément très dynamisant pour les filières d'élevage.

**Programme : PEE Valorisation de la biomasse agricole et forestière**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
PEE VALORISATION DE LA BIOMASSE AGRICOLE ET FORESTIERE	Investissement	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00

Pour une grande partie, ce programme est la déclinaison dans le domaine agricole de la politique de la Région en faveur de l'efficacité énergétique. Les objectifs sont :

- de fédérer et d'animer les initiatives régionales en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse sur les exploitations agricoles,
- de soutenir les actions visant à maîtriser les consommations énergétiques et les intrants.

L'année 2014 sera l'occasion de poursuivre des actions de structuration de la filière agro matériaux (appui au cluster Valbiom) notamment.

**EUROPE ET COOPERATION  
DECENTRALISEE**

## **LES ORIENTATIONS 2014**

Aujourd'hui, la Région Centre comme de nombreuses collectivités est impliquée dans des projets d'actions à l'international. Elle démontre qu'elle peut conduire des programmes de coopération décentralisée utiles et complémentaires à l'action menée par l'Etat et conjointe à toutes ses actions de solidarité. La Région Centre s'affirme également sur la scène internationale en favorisant le développement des valeurs de citoyenneté européenne et prendra une plus grande part de responsabilité dans la gestion des fonds structurels pour la nouvelle période 2014-2020. Elle affirmera son engagement, dès 2014, vers une politique volontariste.

### **Coopération Internationale :**

En 2014, la Région Centre, dans la continuité de ses actions de coopération décentralisée, poursuivra les programmes conduits en direction des zones prioritaires de coopération en Europe, en Asie et en Afrique. Outre l'approche de solidarité et de dialogue interculturel, un intérêt accru sera porté aux échanges économiques liés au développement du secteur agro-alimentaire, notamment avec nos zones de coopération en Chine et en Inde.

Autre étape marquante, l'année 2014 verra, dans le cadre de sa politique en faveur du développement de la coopération interuniversitaire, le lancement du projet ARCUS entre l'université de Tours en Région Centre et 5 universités du Tamil Nadu en Inde. Ce projet a effectivement été retenu par le Ministère des Affaires Etrangères et sera soutenu à hauteur de 150 000 €.

L'objectif d'ouverture au monde et de promotion des valeurs de solidarité internationale reste une orientation forte de l'action régionale en matière de coopération internationale. Il s'exprime par le biais du partenariat avec l'association CENTRAIDER, réseau régional ayant notamment pour mission d'identifier, d'informer. Elle poursuivra sa démarche d'animation des acteurs régionaux de la coopération.

### **L'Europe et l'action européenne :**

Afin d'affirmer l'importance de la construction européenne, la Région Centre poursuivra ses actions de valorisation de grands projets soutenus en région par l'intervention de fonds européens. Cette mobilisation s'inscrira dans le cadre de la nouvelle contractualisation de la politique de cohésion (stratégie Europe 2020) pour la gestion des fonds européens (FEDER, FSE, FEADER). Pour la période précédente 2007-2013, ce sont 535 millions d'euros des fonds européens FEDER, FSE et FEADER qui ont été mobilisés par la Région Centre aux côtés de l'Europe et de l'Etat.

La Région Centre œuvre également pour l'accompagnement des acteurs régionaux dans leur développement européen avec la mise à disposition de son antenne de Bruxelles, centre de ressources et de médiation.

Enfin, la Région Centre se mobilisera particulièrement en faveur de la jeunesse. Donner à chaque jeune l'occasion de découvrir l'Europe, les différents Etats qui la composent, pratiquer d'autres langues, connaître l'histoire européenne et la diversité de ses cultures, c'est l'ambition que « Parcours d'Europe » et l'ensemble des dispositifs qui la compose (Jumelages, Trans'Europe Centre, Actions Internationales, Euro-Métiers Centre, Mobi-

Centre) poursuivra en 2014. Ce sont plus de 14 000 jeunes en 2013 qui ont profité des diverses possibilités de soutien de notre collectivité, reconduites en 2014.

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET EUROPE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	0,00	0,00
Autorisations d'engagement	2 966 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
Investissement	18 207 000,00	17 210 000,00	17 950 000,00	17 000 000,00
Fonctionnement	11 134 000,00	11 894 000,00	14 770 000,00	14 280 000,00

### DETAIL PAR PROGRAMME

#### Programme : Programmes communautaires européens

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	Investissement	17 950 000,00	17 000 000,00	17 950 000,00	17 000 000,00
	Fonctionnement	9 420 000,00	10 200 000,00	14 770 000,00	14 200 000,00

Ce programme a pour objectif de mettre en œuvre les subventions globales FEDER et FSE confiées au Conseil régional par l'Etat.

Pour rappel, une subvention globale correspond à la gestion déléguée à la Région d'une partie des fonds européens. Pour la période de programmation 2007-2013, les crédits confiés à la Région s'élèvent à 130,58 M€ répartis de la manière suivante :

- 83,81 M€ dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER 2007-2013 ;
- 46,77 M€ dans le cadre du programme opérationnel National FSE 2007-2013.

Ces crédits sont mobilisés sur des opérations portées par des bénéficiaires régionaux et répondent à des règles de gestion spécifiques. En ce sens, les dépenses engagées au titre du FEDER et du FSE sont avancées par la Région puis remboursées à terme à la Région par la Commission européenne via l'Etat.

L'année 2014 marquera la fin de la programmation et de l'engagement des fonds européens alloués durant la période 2007-2013. L'essentiel de l'année sera donc consacrée au suivi des opérations et à la préparation de la clôture du programme.

## Programme : Intégration de la dimension européenne

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	Fonctionnement	350 000,00	350 000,00	0,00	0,00

Afin de renforcer le positionnement européen de la Région et de ses partenaires, la Région entend mobiliser les acteurs régionaux et animer les partenariats locaux autour des enjeux européens, s'impliquer dans les réseaux européens, et mobiliser ses services sur des opérations ouvrant la voie à de nouveaux soutiens financiers de l'Union européenne.

Dans cette perspective, le budget 2014 devra permettre de mobiliser le réseau Europe O Centre, à travers notamment l'organisation des Matins de l'Europe, l'accompagnement de la structuration des points d'information Relais Europe Direct, ou encore l'organisation de manifestations par l'Antenne de la Région à Bruxelles.

En outre, la Région entend reconduire l'appel à projets initié en 2012 autour de trois axes d'intervention :

- information européenne ;
- citoyenneté européenne ;
- soutien aux projets communautaire.

Il s'agira également de renouveler l'adhésion de la collectivité aux principaux organismes de coopération institutionnelle tels que l'AFCCRE (Association française du conseil des communes et régions d'Europe) ou l'ARE (Assemblée des Régions d'Europe).

D'autres crédits devront permettre le financement d'actions transversales à cette thématique européenne, notamment :

- des missions d'évaluation, de vérification et de contrôles obligatoires dans le cadre de la gestion des subventions globales FEDER et FSE ;
- préparer le nouveau cadre de partenariat avec la Commission européenne pour la période 2014-2020 (FEDER, FSE et FEADER) ;
- des mesures de formation, de publicité et de communication.

## Programme : Développer la coopération décentralisée

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe	Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AE 2014 0169	31/12/2015	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	<b>900 000,00</b>	230 000,00	230 000,00
AE 2014 0283	31/12/2015	VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	<b>300 000,00</b>	80 000,00	80 000,00
AE 2014 1690	31/12/2015	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	<b>700 000,00</b>	190 000,00	190 000,00
AE 2014 1692	31/12/2017	CENTR'AIDER	<b>1 066 000,00</b>	134 000,00	267 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	257 000,00	210 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 364 000,00	1 344 000,00	0,00	80 000,00

Depuis 1998, la Région Centre conduit des actions de coopération internationale en Europe et dans le reste du monde. A ce titre, elle accompagne des projets structurants de coopération décentralisée menés en lien avec ses régions partenaires. En parallèle, elle contribue à créer sur le territoire régional un environnement favorable à la coopération et à la solidarité internationale. Et enfin, lorsque les circonstances l'exigent, elle exprime sa solidarité envers des populations sinistrées en apportant une aide humanitaire d'urgence ou de post urgence.

En 2014, la Région poursuivra les engagements pris auprès de ses partenaires extérieurs, à savoir : la Région de Mopti au Mali, celle du Gorgol en Mauritanie, de Luang Prabang au Laos, celle de Meknès Taffilalet au Maroc, les régions européennes de Saxe Anhalt en Allemagne, de Cracovie en Pologne et de Pardubice en République tchèque et enfin la Province du Hunan en Chine et l'Etat du Tamil Nadu en Inde.

Dans une logique d'intervention Nord/Sud, la Région et ses partenaires extérieurs poursuivront les programmes initiés en matière de renforcement des capacités d'action des collectivités associées, d'accès aux services publics de base et de soutien au développement économique local et à l'entrepreneuriat féminin (programme Plantes Aromatiques et Médicinales au Maroc, appui à des filières agro-alimentaires en Mauritanie et au Mali, accès à l'eau potable au Laos).

Pour ce qui concerne les Régions européennes partenaires, l'objectif poursuivi consistera à intensifier les échanges entre les territoires respectifs : mobilité de la jeunesse, échanges de pratiques pédagogiques (en particulier sur le thème de l'enseignement de la Seconde Guerre Mondiale en France, en Allemagne et en République tchèque), rapprochement entre universités, promotion des économies régionales....

Les actions culturelles, éducatives ainsi que celles mobilisant l'enseignement supérieur et la recherche seront reconduites en Chine, en Inde et au Maroc. Un effort particulier sera porté cette année encore à la dimension économique de ces coopérations selon deux orientations prioritaires : l'intensification des échanges commerciaux et l'attractivité du territoire. Enfin, pour ce qui concerne le Tamil-Nadu, la démarche concertée avec la Région Pays de Loire se verra renforcée afin d'adopter une approche commune de promotion de nos entreprises à la faveur de moyens mutualisés.

Afin d'accompagner la mise en œuvre des certains de ces programmes, la Région renouvellera sa démarche en faveur du volontariat international (volontaires de solidarité internationale, volontaires en entreprises).

La solidarité internationale, le dialogue interculturel et la citoyenneté européenne demeurent des objectifs forts pour la Région. C'est la raison pour laquelle, elle reconduira son appui financier à des projets initiés, hors zones prioritaires, par des collectivités locales, des ONG, des jumelages européens et des établissements publics régionaux (étant précisé qu'une centaine de projets bénéficient chaque année d'une aide régionale). Elle poursuivra également son soutien à la structuration de ces acteurs par un appui renouvelé à l'association Centraider, par sa participation à des organismes fédérateurs en matière de coopération décentralisée et par une démarche en faveur de l'éducation au développement. C'est également dans cette optique qu'il est prévu de reconduire la tenue de manifestations régionales permettant aux acteurs de la coopération internationale d'échanger sur leurs pratiques (en particulier l'organisation

des 14èmes Rencontres régionales de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale).

Enfin, au titre de l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence, la Région apportera, le cas échéant, son soutien à des initiatives de cette nature et ce, plus particulièrement - mais non exclusivement – dans le cadre d'actions groupées mobilisant plusieurs collectivités françaises ou encore en direction de ses zones prioritaires de coopération décentralisée.

***B - MOYENS GENERAUX***

## DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET MOYENS GÉNÉRAUX

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:**

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 000 000,00	1 500 000,00
Autorisations d'engagement	1 000 000,00	0,00

### CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL MOYENS GENERAUX	DEPENSES		RECETTES	
	BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
Investissement	250 467 500,00	201 634 000,00	311 235 700,00	264 685 700,00
Fonctionnement	158 434 630,00	162 012 384,00	840 384 030,00	833 975 039,00

**Domaine : Communication**

**Programme : Communication**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 600 000,00	4 400 000,00	0,00	0,00

Le plan de communication est construit afin de décliner sur le plan opérationnel les objectifs de la stratégie de communication : développer la notoriété de la Région Centre, territoire et institution, et la connaissance de l'action régionale. Les axes de communication prioritaires définis pour ce faire sont :

- les jeunes de 15 à 25 ans,
- le monde économique,
- la formation et l'innovation au service de l'emploi,
- la mise en avant du patrimoine touristique,
- le rôle de coordination et d'aménagement du territoire du Conseil régional.

Le plan de communication se déploie sur différents supports :

- Le magazine O Centre : 4 éditions sont programmées en 2014, et distribuées à 1 200 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres des habitants. Entre deux éditions, la lettre d'information ActuOcentre est envoyée par mail à un rythme bi-mensuel afin de rendre compte plus étroitement de l'actualité régionale.
- Une place croissante sera accordée aux supports numériques, dans le cadre d'une stratégie numérique de communication. Ces outils seront particulièrement privilégiés pour les communications destinées aux 15-25 ans (lycéens, étudiants, apprentis, jeunes professionnels) : montée en puissance du site jeunesocentre.fr,

mise en place d'applications mobiles thématiques, animation de réseaux sociaux... Ces supports bénéficieront de communications afin d'en accroître l'audience.

- Une campagne de communication sera organisée pour valoriser le patrimoine de la Région et le tourisme : « Nature et Culture, l'exceptionnelle rencontre », notamment via une campagne nationale de publicité télévisée
- La campagne de communication sur le potentiel économique et industriel de la région se poursuivra autour du « Made in Région Centre ».
- Afin de soutenir la connaissance de la Région et de ses compétences, mais aussi de son territoire, un film institutionnel sera produit et une plaquette de présentation sera éditée en français et anglais. Un événementiel autour de l'identité régionale sera organisé.

Par l'édition de supports et l'achat d'espaces publicitaires, par les créations graphiques, par une présence visible lors de rendez-vous populaires et la distribution d'objets publicitaires, par la signalétique mise en place de façon pérenne ou événementielle, par les relations publiques et l'accueil lors de manifestations dont nous sommes partenaires, par les relations presse, la communication accompagne les grandes compétences, fait connaître les dispositifs du Conseil régional au grand public ou à des populations ciblées, et appuie les grands rendez-vous de la collectivité.

A ce titre on peut citer :

- la campagne de communication destinée aux jeunes au mois de septembre,
- la campagne d'inscription dans l'enseignement supérieur au mois de février,
- le Salon des Métiers d'art, les Artisanales de Chartres
- la présence lors du Salon de l'agriculture à Paris
- les forums de l'orientation organisés dans les grandes villes de la région entre décembre 2013 et février 2014
- Le guide des animations Nature, le Mois des Parcs, la Semaine des Rivières
- Les Rencontres de la Coopération internationale
- Une communication événementielle sera créée autour du tourisme à vélo dans l'ensemble de la région, entre mai et septembre 2014.

Dans le domaine culturel, les partenariats se poursuivront avec les grandes manifestations culturelles et festivals comme le Printemps de Bourges, le festival de Vendôme, les Fêtes Musicales de Touraine, les Nuits de Sologne, le festival Terre du Son, les Rendez-vous de l'Histoire, etc.

Enfin, la Région appuiera également la communication autour des travaux des nouvelles lignes de chemin de fer, comme la ligne Chartres-Voves, autour de la nouvelle convention TER, et des acquisitions de matériel ferroviaire. L'édition du journal Interlignes – 4 numéros par an – se poursuivra pour rendre compte du rôle régional d'autorité organisatrice des transports.

**DOMAINE : MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION**

**CREDITS DE PAIEMENT**

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
<b>MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION</b>	Investissement	2 717 500,00	2 634 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	13 770 900,00	15 087 000,00	81 000,00	124 000,00

**Programme : Bâtiments**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
<b>BATIMENTS</b>	Investissement	505 000,00	375 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 054 000,00	3 611 550,00	81 000,00	84 000,00

En matière de travaux, 0,215 M€ permettront de réaliser notamment les opérations suivantes :

- Au titre de l'efficacité énergétique : étude de rénovation énergétique des locaux Parisie et Dolet,
- Au titre de l'accessibilité : création de sanitaires répondant aux normes d'accessibilité au 4<sup>ème</sup> étage Lentin,
- Au titre de l'hygiène et de la sécurité : réfection de l'étanchéité de la terrasse du 4<sup>ème</sup> étage Parisie,
- Au titre des conditions de travail : aménagements liés à la prise en charge du bâtiment Calvin (raccordements téléphoniques, informatiques...).

En ce qui concerne l'entretien des bâtiments, 0,12 M€ sont prévus pour assurer plus particulièrement la mise en œuvre des prestations ci-après :

- Au titre de l'accessibilité : travaux d'amélioration de l'accessibilité des sanitaires existants,
- Au titre de l'hygiène et la sécurité : travaux correctifs de mise en conformité suite aux rapports de vérifications obligatoires et de l'ACFI,
- Au titre des conditions de travail : aménagements et rénovations intérieure des bureaux, remise en état de locaux du Millenium et de Vieille Monnaie avant restitution.

Au titre des dépenses de fonctionnement, 3,491 M€ permettront de prendre en charge les dépenses liées aux loyers et charges, aux dépenses de fluides, de nettoyage, de gardiennage, d'assurance des locaux, d'entretien des terrains...

Le niveau de dépenses consacrées aux loyers connaît un pic en 2014 du fait de la prise en charge du nouveau bâtiment Calvin et de la libération progressive des locaux du Millenium et de Vieille Monnaie. Cette dépense diminuera en 2015.

De plus, le dépôt de garantie du bâtiment Calvin d'un montant de 0,16 M€ sera versé en 2014.

Enfin, une recette de 0,084 M€ est inscrite pour le remboursement des frais liés à l'antenne de Bruxelles par les Régions Limousin et Auvergne correspondant aux loyers et charges de fonctionnement des locaux.

### Programme : Matériel, mobilier

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
MATERIEL, MOBILIER	Investissement	358 000,00	305 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	376 050,00	429 100,00	0,00	0,00

Un montant de crédits de 0,7 M€ est inscrit pour la prise en charge des dépenses concernant :

- L'acquisition et l'installation d'équipements et matériels liés :
  - . A l'efficacité énergétique : acquisition de stores, lampadaires fluorescents,
  - . A l'accessibilité : acquisition de matériel adapté,
  - . A l'hygiène et la sécurité : mise aux normes des matériels et actualisation d'équipements de sécurité, installations de bornes d'accès aux locaux techniques,
  - . Aux conditions de travail : acquisition et aménagement de mobilier, installation d'écrans pour les salles de réunions et de vidéoprojecteur pour l'hémicycle, mise en place et actualisation de la signalétique des locaux.
- La location de matériel : machines à affranchir, fontaines à eau...
- L'entretien et la réparation du mobilier et du matériel suite notamment aux vérifications réglementaires.
- La maintenance du matériel de chauffage, de climatisation, de ventilation, des ascenseurs, des dispositifs de sécurisation des locaux.
- Le déménagement des services suite à la prise en charge du nouveau bâtiment Calvin.

Par ailleurs, 1 100 € sont prévus pour les dépenses du CESER.

Enfin le montant des crédits réservés pour les frais des groupes d'élus s'élève à 0,034 M€.

### Programme : Systèmes d'Information

- **Tableaux budgétaires**

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2012	1900		SCHEMA DIRECTEUR SYSTEMES D'INFORMATION 2012-2014	1 500 000,00	1 066 700,00	600 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	1 613 500,00	1 728 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	2 109 400,00	2 151 800,00	0,00	0,00

Au titre du Plan Directeur des Systèmes d'Information 2012-2015 :

1,086 M€ de crédits de paiement sont prévus, destinés à financer :

- A) L'acquisition de logiciels ou la tierce maintenance applicative, concernant :
- La suite du projet Cyclades (déploiement de l'outil de travail collaboratif Alfresco), y compris le recours à une ressource externe pour le suivi du projet : 0,11 M€
  - Le traitement numérique des factures entrantes dans le cadre du projet de dématérialisation : 0,024 M€
  - La mise en œuvre ou l'achèvement de plusieurs projets métiers (Phoenix : refonte du système d'information de gestion de ressources humaines ; achèvement du projet LyNet : système d'information de gestion des lycées ; évolutions du logiciel Giraf : gestion de la commande publique de formation professionnelle) : 0,212 M€
- B) Des ressources d'études et de suivi de deux projets stratégiques : Cyclades et le projet de renouvellement du système de téléphonie : 0,3 M€
- C) L'acquisition et la mise en place de matériels dans le cadre de la refonte du système de téléphonie de la Région et la mise en service du bâtiment Calvin : 0,44 M€

Au titre de l'infrastructure informatique et réseaux : 0,444 M€

0,187 M€ permettront de faire évoluer le parc de postes de travail par 1/5, de compléter le parc d'onduleurs et d'acquérir quelques matériels de réseau (commutateurs et sonde). 0,12 M€ sont prévus pour moderniser le dispositif de sauvegarde central et 0,03 M€ pour optimiser les flux vers les implantations hors Siège. D'autre part, la maintenance du matériel et l'acquisition de petits équipements sont prévus à hauteur de 0,107 M€.

En matière de logiciels : 0,887 M€

Il sera consacré 0,297 M€ aux acquisitions de logiciels d'usage transversal et aux prestations de paramétrage initial ou complémentaires, 0,042 M€ à la location de licences ou de services en mode locatif et 0,546 M€ à la maintenance de l'ensemble du patrimoine applicatif.

Au titre des prestations de service : 0,798 M€

Ces crédits permettent de prendre en charge les dépenses relatives à l'externalisation (hébergement de serveurs, prestation de support téléphonique, prestations de chefs de projets, services managés) et les expertises techniques.

Au titre des fournitures informatiques : 0,030 M€.

Au titre de la reprographie : 0,296 M€

Le coût de location des photocopieurs s'élève à 0,146 M€, les 0,150 M€ restants concernent la maintenance.

Au titre des frais de télécommunication : 0,274 M€

La mise en place du nouveau marché opérateurs a permis des économies importantes sur le périmètre de la téléphonie fixe et de la téléphonie mobile ; le montant couvre les abonnements, la consommation et la prestation de suivi et d'optimisation du marché télécom.

Par ailleurs, 0,062 M€ sont prévus pour les dépenses du CESER, essentiellement liés aux abonnements télécoms des tablettes des conseillers et au financement de la formation de prise en main des tablettes par les nouveaux conseillers.

### Programme : Véhicules

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
VEHICULES	Investissement	240 000,00	225 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	801 650,00	844 650,00	0,00	40 000,00

Ces crédits permettront de prendre en charge les dépenses liées au renouvellement de véhicules à hauteur de 0,210 M€ qui correspondent à l'acquisition de 11 véhicules.

Les autres dépenses concernent le fonctionnement courant du parc automobile et du car podium : entretien et réparations, carburant, frais d'autoroute, assurances, impôts et taxes.

Un montant de crédits de 0,019 M€ est prévu pour les dépenses du CESER en la matière.

Une recette de 0,040 M€ est prévue pour la cession de véhicules à réformer.

### Programme : Frais d'assemblée

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 179 900,00	5 784 800,00	0,00	0,00

Des crédits à hauteur de 3,677 M€ couvriront les dépenses obligatoires liées aux indemnités, formations, frais de déplacement et assurances de l'ensemble des Conseillers.

L'augmentation de 0,683 M€ par rapport au BP 2013 correspond aux charges patronales des cotisations sociales des élus prévues par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2013.

Les frais de représentations de l'Assemblée et de sténographie représentent une dépense de 0,663 M€.

Un crédit de 1,356 M€ est inscrit pour le CESER pour assurer les dépenses de même nature.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus pour ce programme d'actions s'élèvent à 0,087 M€.

### Programme : Frais d'administration

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	1 949 900,00	1 965 100,00	0,00	0,00

Les crédits affectés à ce programme concernent le fonctionnement courant de l'administration et plus particulièrement les opérations suivantes :

- L'achat de fournitures de bureau, de papier, de petit matériel
- La documentation, les abonnements et les achats de données numériques
- L'imprimerie et la reprographie
- Les frais d'affranchissement
- Les adhésions aux associations
- Les primes d'assurances de la responsabilité civile du personnel, ainsi que des expositions permanentes et temporaires
- Les frais de réceptions
- Les frais de contentieux
- Les frais de publicité pour l'ensemble des marchés de la collectivité et les dépenses diverses.

Un crédit de 0,041 M€ est prévu pour le CESER au titre de ce programme.

### Programme : Etudes

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
ETUDES	Fonctionnement	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00

Ce programme concerne les études réalisées par la Région ou en partenariat avec d'autres structures, pouvant concerner tous les domaines d'intervention de la collectivité et notamment l'élaboration des schémas régionaux et les transferts de compétences.

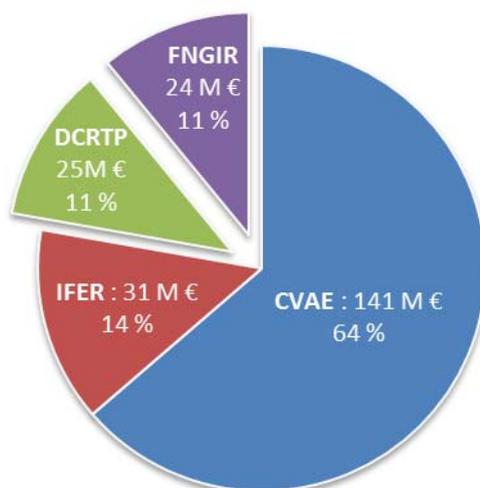
## DOMAINE : MOYENS GENERAUX FINANCIERS

La baisse des recettes de fonctionnement de BP à BP s'explique principalement par la baisse des dotations de l'Etat décidée dans le cadre de la participation des collectivités territoriales au rétablissement des comptes publics. Pour l'investissement, la ligne « gestion de la dette » a été ramenée de 200 M€ à 150 M€, celle-ci étant peu utilisée.

### CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	Investissement	247 750 000,00	199 000 000,00	311 235 700,00	264 685 700,00
	Fonctionnement	23 173 730,00	22 653 884,00	837 106 030,00	829 649 039,00

A la suite de la réforme fiscale intervenue en 2011, la fiscalité directe de la Région repose sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et sur l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) dont les taux sont fixés au niveau national sans possibilité de modulation ou de majoration par les régions. Dans la mesure où les produits cumulés de la CVAE et des IFER demeurent inférieurs aux recettes perçues avant la réforme, la Région bénéficie de la dotation globale de neutralisation (DGN) composée par la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).



### Ressources de remplacement de la taxe professionnelle

#### Programme : Fiscalité directe

- **Tableaux budgétaires**
  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	0,00	0,00	166 955 220,00	194 674 515,00

Depuis la réforme fiscale, la transformation de la fiscalité régionale en dotations a privé la Région de recettes dynamiques. A partir de 2014, la dotation générale de décentralisation liée à la formation professionnelle est supprimée et remplacée par de nouvelles ressources fiscales.

- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est l'une des deux composantes, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) mise en place lors de la suppression de la taxe professionnelle.

Le produit de la CVAE est réparti entre les différents niveaux de collectivités (26,5% pour les communes et EPCI, 48,5% pour les départements et 25% pour les régions). Depuis 2013, le produit de la CVAE évolue en fonction du dynamisme de l'activité sur le territoire régional constaté l'année N-2.

Il est difficile d'avoir une évaluation fiable du produit de CVAE pour les années à venir. En effet, son produit est très dépendant du type d'activités économiques implantées sur le territoire régional ainsi que des stratégies des entreprises (stratégies en termes de ressources humaines ou d'établissements, stratégies des groupes vis-à-vis de leurs filiales). Enfin, la logique de caisse de la CVAE reporte d'un à deux ans le dynamisme – à la hausse ou à la baisse – de la valeur ajoutée dans le produit réellement encaissé par la Région.

En fonction d'une hypothèse d'évolution du produit de la CVAE de 1,35% et d'une péréquation favorable pour la Région Centre (+ 0,500 M€), le produit de la CVAE devrait atteindre **141,067 M€** en 2014.

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, mise en place lors de la suppression de la taxe professionnelle, s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Les Régions perçoivent l'IFER applicable au matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs ainsi qu'aux répartiteurs principaux (centraux téléphoniques).

En raison du caractère peu dynamique de ses bases, le produit de l'IFER devrait être équivalent à celui de 2013, augmenté de l'inflation prévisionnelle, soit **31,334 M€**.

- **Les nouvelles ressources fiscales liées à la « formation professionnelle »**

Dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité du 16 juillet 2013 conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales, l'article 25 du projet de Loi de Finances pour 2014 prévoit l'affectation de nouvelles ressources en substitution de la dotation générale de décentralisation liée à la formation professionnelle qui est supprimée. Il s'agit aux deux tiers de ressources fiscales correspondant aux frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la CFE et de la CVAE.

Le montant des ressources fiscales en substitution de la dotation générale de décentralisation pour la formation professionnelle et l'apprentissage (frais de gestion perçus au titre de la fiscalité directe) devrait être de **22,272 M€** en 2014.

Le produit global attendu au titre de la fiscalité directe s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	BP 2013	Proposition pour 2014
CVAE et péréquation	135 950 236	141 067 466
IFER	31 004 984	31 334 391
Frais de gestion «TH, CFE et CVAE »	-	22 272 658
TOTAL	166 955 220	194 674 515

### Programme : Fiscalité indirecte

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	0,00	0,00	163 805 261,00	176 886 424,00

Les recettes fiscales indirectes se composent de la taxe régionale sur les cartes grises, de la taxe régionale sur les permis de conduire, d'une partie de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ainsi que de la contribution au développement de l'apprentissage.

- **La taxe sur les cartes grises**

La taxe sur les cartes grises est exigible sur les certificats d'immatriculation (cartes grises) des véhicules délivrés dans le ressort territorial de la région.

**La mesure d'exonération totale des véhicules fonctionnant, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules (GNV) ou du gaz de pétrole liquéfié (GPL) est reconduite pour la treizième année consécutive.**

Le **tarif de la taxe sur les cartes grises est limité à 42,45 €** – contre 41,82 € en 2013 –, cette évolution correspondant à une augmentation de 1,5 %.

Le produit de la taxe sur les cartes grises varie en fonction des ventes de véhicules neufs et d'occasion et de la puissance fiscale des véhicules vendus. En 2014, le marché des véhicules neufs devrait se stabiliser à un niveau particulièrement bas sans perspective immédiate de rebond en raison d'une situation économique difficile et de la modification du barème du bonus-malus écologique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Aucun phénomène massif de renouvellement du parc automobile n'est anticipé avant l'année 2015 au mieux.

En fonction de ces hypothèses, les recettes liées à la taxe sur les cartes grises s'élèveraient à **81,185 M €** en 2014, soit un montant en hausse de 256 670 € par rapport au BP 2013.

- **La taxe sur les permis de conduire**

La taxe sur les permis de conduire est exigible sur tous les permis de conduire – à l'exception de ceux pour les motocyclettes de moins de 125 cm<sup>3</sup> – délivrés dans le ressort du territoire régional.

**La décision fixant à 0 € le montant de la taxe régionale sur les permis de conduire est reconduite pour la quatorzième année consécutive.**

Dans cette hypothèse, comme pour les années précédentes, le produit de la taxe sur les permis de conduire est nul en 2014.

- **La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)**

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques perçu par la Région se compose d'une part « compensation », destinée au financement des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004, d'une part « modulation régionale » et d'une part « modulation Grenelle ». Seules les parts « modulation régionale » et « majoration Grenelle » correspondent à des recettes fiscales indirectes.

A partir de 2014, avec la suppression de la DGD « formation professionnelle », la Région va percevoir une fraction de tarif de la TICPE supplémentaire.

***La modulation régionale de la TICPE***

Afin de compenser une partie du surcoût net de la décentralisation, la Région Centre, comme la majorité des autres régions, utilise sa capacité de modulation du tarif de la TICPE.

Par délibération en date du 17 octobre 2013, la Région Centre a décidé de maintenir cette modulation (0,0177 euro par litre pour l'essence sans plomb et 0,0115 euro par litre pour le gazole).

Sur la base d'une hypothèse de stabilisation de la consommation de carburants en 2014, le produit de la modulation régionale de la TICPE serait de 28,828 M€.

***La majoration « Grenelle » de la TICPE***

La Loi de Finances pour 2010 a ouvert la possibilité pour les conseils régionaux de majorer la fraction de la TICPE sur le gazole et les supercarburants qu'ils perçoivent, dans le but de faciliter le financement d'infrastructures ferroviaires mentionnées aux articles 11 et 12 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009, conformément à l'article 265 A bis du Code des douanes.

Par délibération en date du 17 octobre 2013, la Région Centre a décidé de reconduire cette majoration, à hauteur de 0,0073 euro par litre pour l'essence sans plomb et 0,0135 euro par litre pour le gazole utilisé comme carburant.

Sur la même hypothèse que précédemment, le produit de la majoration « Grenelle » de la TICPE devrait atteindre **28,249 M€** en 2014.

Au total, les recettes de TICPE sur lesquelles la Région dispose d'un pouvoir de fixation d'une fraction de tarif devraient s'élever à **57,078 M€** en 2014.

- **Les ressources liées à la TICPE « formation professionnelle »**

Dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité du 16 juillet 2013 établi entre l'Etat et les collectivités territoriales, l'article 25 du projet de Loi de Finances pour 2014 prévoit l'affectation de nouvelles ressources en substitution de la dotation générale de décentralisation liée à la formation professionnelle qui est supprimée. Il s'agit aux deux tiers de ressources fiscales correspondant aux frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la CFE et de la CVAE ainsi que d'une fraction de tarif de la TICPE pour le dernier tiers.

Cette fraction de tarif de la TICPE qui s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2012 est égale à 0,79 € par hectolitre pour les supercarburants sans plomb et à 0,56 € par hectolitre pour le gazole.

En 2014, le montant des ressources liées à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques devrait être égal à **11,136 M€** en 2014.

- **La contribution au développement de l'apprentissage (CDA)**

Depuis la Loi de Finances pour 2005, la CDA a progressivement remplacé la part de la dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle. Néanmoins, la Région ne dispose d'aucun pouvoir dans la fixation du taux de la CDA qui est défini au niveau national (0,18% de la masse salariale).

Une réforme de la taxe d'apprentissage – dont les modalités sont en cours de concertation – devrait intervenir au cours de l'année 2014. Elle pourrait par ailleurs être inscrite dans le projet de Loi de Finances rectificative (PLFR) 2013.

Toutes choses égales par ailleurs, le produit de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage devrait s'élever à **27,486 M€** en 2014.

Le produit global attendu au titre de la fiscalité indirecte s'établit comme suit :

Fiscalité indirecte (en €)	BP 2013	Proposition pour 2014
Taxe sur les cartes grises	80 928 705	81 185 375
Taxe sur les permis de conduire	-	-
TICPE modulation régionale	28 529 993	28 828 624
TICPE majoration « Grenelle »	27 886 027	28 249 389
CDA	26 460 536	27 486 707
TICPE « formation professionnelle »	-	11 136 329
<b>TOTAL</b>	<b>163 805 261</b>	<b>176 886 424</b>

**Programme : Participations, dotations Etat**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement	0,00	0,00	36 935 700,00	36 785 700,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	506 345 549,00	458 088 100,00

La situation économique difficile et la nécessité de réduire la dette publique conduisent l'Etat à associer les collectivités territoriales au rétablissement des comptes publics en baissant leurs dotations en 2014. Conformément au Pacte de confiance et de responsabilité conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013, les dotations de l'Etat baisseront en 2014 puis en 2015.

### Modalités d'évolution des dotations de l'Etat depuis 2004

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contrat de croissance et de solidarité				Contrat de stabilité	Pas de contrat					Pacte de confiance et de responsabilité	
Taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation et 33% de la croissance de la richesse nationale				Taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages (hors tabac)	Enveloppe normée (évolution moyenne égale à l'inflation)	Gel des dotations, sauf la DGF qui progresse de la ½ de l'inflation prév.	Gel des dotations			Baisse des dotations en 2014 puis en 2015 (-1,5 Md € chaque année)	

#### 1- La dotation globale de neutralisation (DGN)

La dotation globale de neutralisation est composée de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). La DGN compense ainsi l'insuffisance des recettes de CVAE et d'IFER par rapport aux anciennes ressources fiscales (taxe professionnelle et taxes foncières).

Un principe de compensation lié à la perte de recettes consécutive à la suppression de la taxe professionnelle a été mis en place : le maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité (DCRTP) et la compensation intégrale pour chaque collectivité (FNGIR).

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

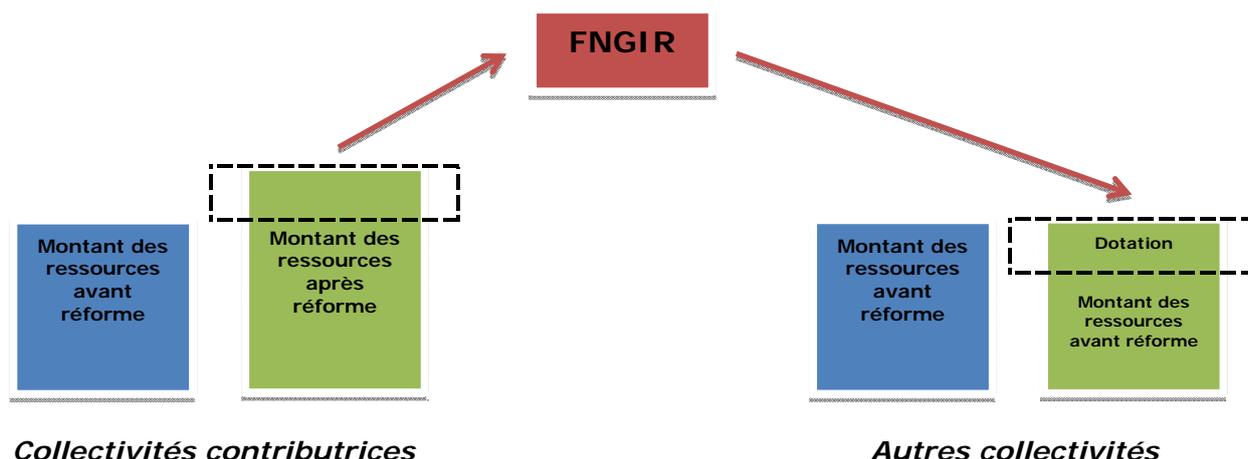
Depuis 2011, une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle a été mise en place au profit des collectivités perdantes dans le but de compenser les pertes de recettes subies globalement par chacune des catégories de collectivités (sur la base des recettes perçues en 2010).

En 2014, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle devrait représenter **25,096 M€**.

Malgré la DCRTP, il subsiste encore des collectivités perdantes ou gagnantes au sein d'une même catégorie de collectivité. Le FNGIR entend corriger ces déséquilibres.

- **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Au sein de chaque catégorie de collectivités, les ressources fiscales des collectivités « gagnantes » sont écrêtées au profit des collectivités « perdantes » par le biais du FNGIR.



En 2014, **24,162 M€** devraient être notifiés à la Région au titre du fonds national de la garantie individuelle des ressources. La dotation globale de neutralisation représenterait ainsi **49,259 M€**. Toutefois l'Etat a jusqu'au 31 décembre 2013 pour notifier aux Régions le dernier ajustement sur ces deux dotations. Les montants pour les années à venir seront ensuite figés à ce niveau.

Le produit global attendu au titre de la dotation globale de neutralisation s'établit comme suit :

Dotation globale de neutralisation (en €)	BP 2013	Proposition pour 2014
DCRTP	25 096 610	25 096 610
FNGIR	24 162 426	24 162 426
TOTAL	49 259 036	49 259 036

## 2- La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL)

La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle ont conduit à la création d'une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale » qui se substitue aux différentes allocations compensatrices préexistantes. La DTCE-FDL figure dans l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales parmi les dotations « variables d'ajustement ». Or, conformément au Pacte de confiance et de responsabilité conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales, les « variables d'ajustement » sont réduites de 119 M€ par rapport à 2013 dans le PLF 2014 en vue d'augmenter les dotations de péréquation.

En 2014, le produit de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, en baisse de 8,6 % par rapport à l'exercice précédent, s'élèverait à **7,562 M€**.

Le produit attendu au titre de la dotation de transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale s'établit comme suit :

DTCE-FDL (en €)	BP 2013	Proposition pour 2014
DTCE-FDL	8 271 350	7 562 234

### 3- Les dotations de l'Etat en fonctionnement

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La dotation globale de fonctionnement se décompose en deux parts. La **part forfaitaire** comprend la compensation de la part salaires de la taxe professionnelle, la dotation pour suppression des droits de mutation ainsi que 95 % de l'ancienne dotation générale de décentralisation. Quant à la **part péréquation**, la Région Centre continue à être une région contributrice et n'en bénéficie donc pas.

Dans le cadre de la participation des collectivités territoriales au rétablissement des comptes publics et conformément à l'article 24 du PLF 2014, les concours de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement baisseront de 1,5 Md€ en 2014, ainsi qu'en 2015.

Avec une première baisse des dotations en 2014, la Région voit sa dotation globale de fonctionnement amputée de près de plus de 7,3 M€. Le produit de la part forfaitaire de la DGF, en baisse de 3,01 % par rapport au BP 2013, s'élèvera à **235,767 M€**.

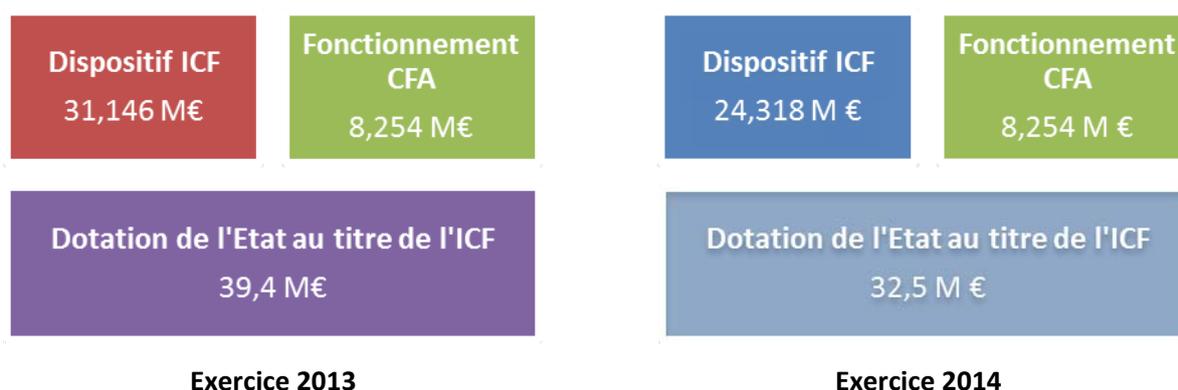
- **La dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle**

La dotation générale de décentralisation résiduelle correspond aux 5% qui n'ont pas été intégrés dans la DGF ainsi qu'aux ajustements liés à la compensation du transfert de l'aérodrome Châteauroux-Déols. La mesure de non indexation de la DGD prévue dans la Loi de Finances pour 2009 n'a pas été remise en cause.

Le montant de la dotation générale de décentralisation résiduelle devrait rester stable en 2014 et atteindre **18,867 M€** au total.

- **La dotation liée à l'aide aux employeurs d'apprentis (ex-ICF)**

La dotation au titre de l'indemnité compensatrice forfaitaire (ICF) – l'Etat en a transféré la gestion aux régions en 2002 – permet de financer le dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis ainsi que le fonctionnement des CFA.



L'article 77 du projet de Loi de Finances pour 2014 prévoit la suppression de l'ICF. Le dispositif sera remplacé par une nouvelle aide aux employeurs d'apprentis ciblée sur les entreprises de moins de onze salariés. Le montant de l'aide régionale sera calqué sur le montant compensé par l'Etat (1 000 € par contrat et par an, hors mesure transitoire pour les contrats conclus avant le 1er janvier 2014) sur la base du nombre de contrats d'apprentissage estimés au 31 décembre 2013.

Le projet de Loi de Finances initiale pour 2014 conduit *in fine* à réduire de 6,828 M€ les dépenses et les recettes au titre du dispositif d'aide aux employeurs d'apprentis (24,318 M€). En effet, l'Etat s'est engagé à maintenir l'enveloppe destinée au financement des CFA (8,254 M€).

En 2014, la dotation de l'Etat devrait s'élever à **32,5 M€** (- 6,828 M€ par rapport au BP 2013).

- **La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation »**

La TICPE « compensation » correspond au financement des transferts de compétences prévus dans l'acte II de la décentralisation ainsi que des réformes ultérieures augmentant le coût de leur exercice. Il s'agit d'une ressource pour laquelle la Région ne dispose ni du pouvoir de fixation de l'assiette, composée de la consommation de carburant sur le territoire régional, ni celui du tarif, fixé sous forme de fraction de tarif en Loi de Finances.

Ainsi, chaque année, la Loi de Finances fixe un tarif appliqué à une assiette prévisionnelle dont le produit doit compenser les charges transférées. L'article 27 du PLF 2014 fixe les fractions de tarif suivantes : 0,0606 € par litre pour le supercarburant sans plomb et 0,0429 € par litre pour le gazole.

Dans l'hypothèse d'un maintien de la consommation de carburants en 2014, le produit de la part « compensation » de la TICPE serait de **114,058 M€**.

Le produit global attendu au titre des dotations en fonctionnement s'établit comme suit :

<b>Dotation de l'Etat en fonctionnement (en €)</b>	<b>BP 2013</b>	<b>Proposition pour 2014</b>
DGF	243 087 123	235 767 393
DGD résiduelle	18 858 465	18 867 679
DGD FPA	33 409 031	-
Dotation « indemnités apprentis »	39 401 666	32 572 880
TICPE « compensation »	114 058 878	114 058 878
<b>TOTAL</b>	<b>448 815 161</b>	<b>401 266 830</b>

#### 4- Les dotations de l'Etat en investissement

- **La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La dotation régionale d'équipement scolaire est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Désindexé depuis 2009, le montant de la DRES a été reconduit par toutes les lois de finances dans le cadre du redressement des comptes publics. Aucun changement n'est prévu dans le projet de Loi de Finances pour 2014.

La dotation régionale d'équipement scolaire pour l'année 2014 devrait être équivalente à celle perçue au titre des exercices précédents, à savoir **22,785 M€**.

- **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Le FCTVA permet de récupérer la TVA acquittée sur une partie des dépenses d'investissement. Sont éligibles toutes les dépenses réelles d'investissement grevées de TVA concernant une activité non assujettie à la TVA (hors subventions versées, à l'exception des subventions d'investissement versées par la Région aux LYCEES et des fonds de concours versés à l'Etat pour des travaux de voirie). Depuis 2009, la Région bénéficie d'un remboursement anticipé du FCTVA qui est calculé sur la base des dépenses d'investissements réalisées l'année n-1, auxquelles est appliqué le taux de 15,482 %.

A noter que le projet de Loi de Finances pour 2014 prévoit une revalorisation du FCTVA de 15,482 % à 15,761 % suite à l'augmentation de la TVA de 19,6 % à 20 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

En 2014, sur la base d'une prévision des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2013, la Région devrait percevoir **14 M€** au titre du FCTVA.

Le produit global attendu au titre des dotations en investissement s'établit comme suit :

Dotation de l'Etat en investissement (en €)	BP 2013	Proposition pour 2014
DRES	22 785 700	22 785 700
FCTVA	14 150 000	14 000 000
TOTAL	36 935 700	36 785 700

**Programme : Dette**

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
DETTE	Investissement	247 750 000,00	199 000 000,00	274 300 000,00	227 900 000,00
	Fonctionnement	19 495 000,00	18 587 405,00	0,00	0,00

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région et des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

***Emprunt***

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 77,9 M€. Le contrat signé en septembre 2013 avec la Banque Européenne d'Investissement, pour 350 M€, servira notamment à l'équilibre budgétaire 2014.
- Cet emprunt permettra de financer les investissements à hauteur de 25,8 %.

## Charge de la dette

- Au 1er janvier 2014, hors emprunts de fin d'année 2013, l'encours prévisionnel de la dette sera de 581,7 M€. Il est rappelé que dans cet encours est comptabilisé le capital restant dû au titre du Contrat de Performance Energétique pour 38,7 M€.
- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2014 pour l'annuité de la dette est fixé à 67,587 M € (49 M€ pour le remboursement en capital et 18,587 M€ pour les intérêts)
- L'annuité totale de la dette représentera 6,55 % du budget régional (hors crédits concernant le réaménagement de la dette), dont 1,80 % au titre des seuls intérêts.
- Au 18 octobre 2013, le taux moyen de la dette de la Région s'élève à 2,65 %, l'encours est sécurisé à hauteur de 75 % en taux fixe.
- L'encours de dette de la Région Centre, à cette même date, est composé, selon la classification « Gissler », pour 98,8 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 1,2 % de produits classés 1B (produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

Charte de Bonne Conduite « Gissler »: classification des risques

Indices sous-jacents	Structures
1 INDICES ZONE EURO	A ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2 INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3 ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4 INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
5 ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6* INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F* STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

## Gestion active de la dette

- Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents. Le niveau des disponibilités sur le compte au Trésor varie donc tous les jours, et de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Pour faire face à ces pics et creux de trésorerie importants, la Région dispose, outre le recours journalier à la ligne de trésorerie d'outils qu'elle utilise depuis plusieurs années.
- Les excédents de trésorerie peuvent être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme (emprunt revolving) et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent aujourd'hui certaines des conventions financières antérieures signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.
- Les opérations de gestion de la dette menées en 2013 ont permis de faire des économies de frais financiers. Il est donc proposé pour 2014 de reconduire ce dispositif en inscrivant en dépenses et en recettes un montant de 150 M€.

- Dans la même optique, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 160 M€ est également ouverte chaque année. Néanmoins, lors du renouvellement des contrats, il ne sera sans doute pas nécessaire de souscrire des lignes pour un tel montant. Par ailleurs, dans l'optique de minimiser les frais financiers relatifs à la gestion de trésorerie et pour diversifier les instruments de financement court terme, il est également proposé de mettre en œuvre, sur l'année 2014, un programme de billets de trésorerie, d'un montant maximum de 160 M€.

#### Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux (Autorisé par l'article 8 de la loi n°85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, celle-ci étant abrogée par la circulaire interministérielle NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010) constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- **de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable :**

Le CAP (plafond), le FLOOR (plancher), le COLLAR (tunnel, combinaison du CAP et du FLOOR), y sont destinés.

- **de modifier la référence d'une dette :**

Le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés.

- **de figer à l'avance un taux d'intérêt :**

Le contrat FORWARD/FORWARD (terme contre terme) consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations.

Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

### Programme : Autres mouvements budgétaires

- **Tableaux budgétaires**

- Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant BP 2014	CP 2014	CP 2015
AP	2014	1001	31/12/2014	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	0,00	0,00
AE	2014	1002	31/12/2014	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00	0,00	0,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	3 678 730,00	4 066 479,00	0,00	0,00

### LES MOUVEMENTS REELS

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures de crédits d'AP et d'AE pour dépenses imprévues qui en M71 ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, etc...

#### Les admissions en non-valeur

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional.

En dépense, il est prévu 1,850 M€ pour les admissions en non-valeur.

### LES MOUVEMENTS D'ORDRE

#### Crédits de paiements DEPENSES :

Chapitre 925 : 61 500 000 (invt)  
Chapitre 926 : 153 110 000 (invt)  
Chapitre 946 : 168 000 000 (fct)

#### Crédits de paiements RECETTES :

Chapitre 925 : 61 500 000 (invt)  
Chapitre 926 : 168 000 000 (invt)  
Chapitre 946 : 153 110 000 (fct)

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguées, Intérêts Courus Non Echus (ICNE), virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ...

#### Les amortissements

L'amortissement des biens mobiliers et immobiliers imposé par la M71 permet de constater la dépréciation de leur valeur liée à l'usure du temps en comptabilisant une dépense sur la section de fonctionnement (chapitre 946) et une recette de même valeur en section d'investissement (chapitre 926). Il s'agit d'une opération d'ordre qui ne génère pas de flux de trésorerie.

En 2014, la Région amortira les biens acquis jusqu'au 31/12/2013 en fonction des durées d'amortissement votées par catégorie d'immobilisations.

Il est donc proposé d'inscrire 168 M€ en dépenses de fonctionnement (chapitre 946) et en recettes d'investissement (chapitre 926) pour constater ces amortissements.

La M71 prévoit la neutralisation des amortissements. Ce dispositif comptable vise à neutraliser budgétairement la charge d'amortissement par la comptabilisation d'une recette d'investissement au chapitre 926 et d'une dépense de fonctionnement au chapitre 946 et ce, à hauteur du montant total des amortissements relatifs aux bâtiments publics et aux subventions d'investissement versées. Pour l'année 2014, la neutralisation des amortissements s'élève à 133 M€.

Quant à l'amortissement de la DRES (Dotation Régionale aux Equipements Scolaires), l'enveloppe budgétaire s'élève à 19,8 M€ en recettes de fonctionnement (chapitre 946) et en dépenses d'investissement (chapitre 926).

Au cumul, la neutralisation des amortissements spécifiques et celle de la DRES s'élèvent à 152,8 M€.

#### Les maîtrises d'ouvrage déléguées

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année.

Ce transfert comptable des avances aux maîtres d'ouvrage délégués vers les comptes d'immobilisations de la collectivité est permis par un mouvement d'ordre au sein de la section d'investissement. Il donne lieu à l'intérieur du chapitre 925 à une dépense sur le compte 231 et à une recette sur le compte 238.

En conséquence, il vous est proposé d'inscrire en dépenses et en recettes 60 M€ pour les opérations des Lycées, de la Culture et des Sports sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

#### Cessions à titre gratuit

Les cessions à titre gratuit s'analysent comme des subventions d'équipement versées en nature. Cette dépense est comptabilisée au chapitre 925 « opérations patrimoniales ».

Le même montant est inscrit en recettes pour sortir les biens du patrimoine régional.

Il est proposé d'inscrire 1,5 M€ en dépense et en recette au chapitre 925 « opérations patrimoniales » au titre de la mesure Ordi'Centre, correspondant au montant des tablettes qui seront cédés aux étudiants au cours de l'année 2014 compte tenu du marché signé en 2013.

#### Les travaux en régie

Les EMOP (Equipes mobiles d'Ouvriers Professionnels) réalisent des travaux de réhabilitation et de réfection des lycées. Or, ces travaux constituent sur le plan comptable des dépenses d'investissement qu'il convient de valoriser dans le patrimoine régional. Il est proposé d'inscrire 0,300 M€ en dépenses sur le chapitre 926 et en recettes sur le chapitre 946.

#### Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année à laquelle ils sont dus, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

La méthode comptable utilisée en M71 a été modifiée en 2008. Depuis cette date, la réforme comptable a simplifié et harmonisé budgétairement la procédure de rattachement des charges d'intérêts d'emprunt avec celle des autres charges.

Ainsi, les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2013, l'opération consiste à annuler le mandat de 4,043 M€ passé en 2013 au titre des ICNE de l'année 2012 et à passer les ICNE 2013 d'un montant prévisionnel, au 18 octobre 2013, de 3,815 M€.

#### Le Prélèvement pour dépenses d'investissement

Le prélèvement permet d'équilibrer le budget pour chacune des deux sections. Il correspond à l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Le solde ainsi dégagé (épargne brute) est prélevé sur la section de fonctionnement (dépense au chapitre 953) et viré à la section d'investissement (recette au chapitre 951).

Il permet, après paiement de l'annuité en capital de la dette, d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement.

Au BP 2014, le prélèvement s'élève à 185 878 437 €.

### DOMAINE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

#### CREDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
MOYENS GENERAUX RESSOURCES HUMAINES	Fonctionnement	116 890 000,00	119 871 500,00	3 197 000,00	4 202 000,00

Le budget primitif à 119,9 M€ est en progression de 3 M€ par rapport au budget primitif 2013 soit 2,55%.

Cette augmentation est le résultat d'un accroissement des dépenses de masse salariale, due essentiellement à des mesures réglementaires nationales, et une baisse des autres dépenses par des gains d'achat du marché d'assurance des risques statutaires.

#### Programme : Masse salariale

- **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

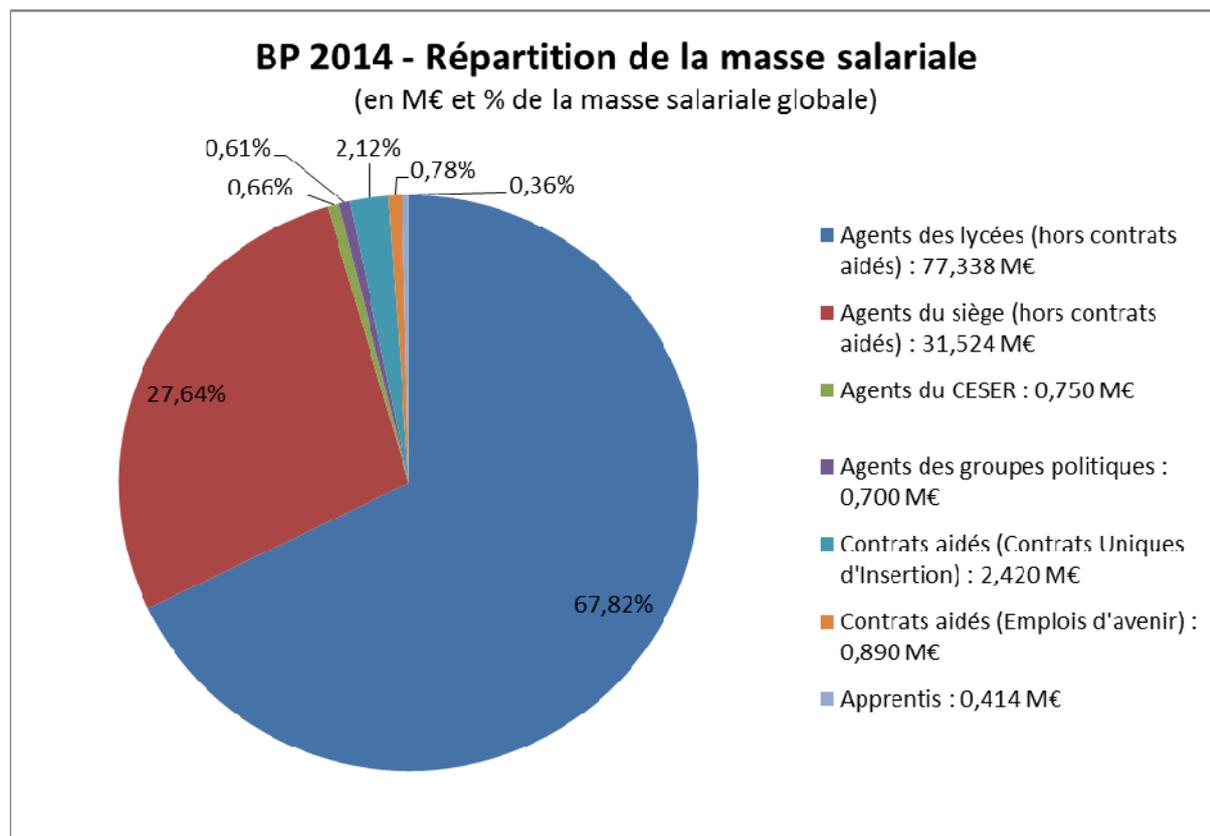
		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	110 736 100,00	114 036 000,00	2 727 000,00	3 546 000,00

Ce programme porte sur les versements des rémunérations et des charges afférentes de l'ensemble des agents de la collectivité, quel que soit leur statut.

A périmètre constant, le BP 2014 est en augmentation d'environ 3,3 M€, soit 2,9%, par rapport au BP 2013.

Cette augmentation se décompose de la manière suivante :

- 1,3 M€ (soit +1,1%) relevant de la gestion et des choix de la collectivité (Glissement Vieillesse Technicité et 3<sup>ème</sup> tranche du régime indemnitaire 2012-2014),
- 2 M€ (soit +1,8%) correspondant à l'impact prévisionnel de mesures réglementaires nationales :
  - o augmentation des contributions sociales de retraite, estimée à 0,7 M€,
  - o revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C, estimée à 1,3 M€ (à partir des informations disponibles).



Nota : au BP 2014, la masse salariale dédiée aux agents du CESER est inférieure à celle du BP 2013 : les mouvements de personnels CESER / agents du siège, n'avaient pas toujours été impactés budgétairement.

**Programme : Autres dépenses de personnel**

• **Tableaux budgétaires**

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2014	BP n-1	BP 2014
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	6 153 900,00	5 835 500,00	470 000,00	656 000,00

Les crédits inscrits sur ce programme sont en diminution (- 0,318 M€) par rapport au BP 2013, du fait de la prise en compte des gains d'achat du marché d'assurance des risques statutaires notifié au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et du transfert de la gestion du marché d'assurance Responsabilité Civile aux Moyens Généraux de l'Administration.

Les dépenses s'articulent autour de 4 axes principaux :

- Les avantages sociaux (subventions aux associations en faveur du personnel, tickets restaurant, CESU, chèques cadeaux, ...) pour 2,577 M€ ;
- L'environnement de travail et l'accompagnement médico-social des agents pour 0,844 M€ ;
- La formation (y compris la contribution versée directement au CNFPT) pour un montant de 1,460 M€ ;
- Les frais divers (frais d'annonces pour offres d'emplois, rachats de concours) et la cotisation d'assurance des risques statutaires pour 1,680 M€.

Les recettes correspondent :

- Aux remboursements de notre assureur sur les frais liés aux risques statutaires (maladie, accident du travail ...) ;
- Aux remboursements par les agents de la part restant à leur charge sur les titres de services prépayés (tickets restaurant, CESU) achetés par la Région ;
- Aux recettes attendues en 2014 du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion de Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), suite à la signature de la nouvelle convention 2014-2016.

**DECISIONS BUDGETAIRES**

**2014**

## A – Le vote par fonction

Le vote du budget primitif 2014 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 16 décembre 2004 (DAP n° 04.05.04) et tel qu'il est prévu par la M71.

### 1) L'approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et en AP/AE :

#### BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Chap.	Libellé	CREDITS DE PAIEMENT		AP / AE
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
		<b>500 845 800</b>	<b>300 077 363</b>	<b>294 143 000</b>
Opérations réelles	<b>90 Opérations ventilées</b>	<b>301 845 800</b>	<b>58 177 363</b>	<b>294 143 000</b>
	900 Services généraux	19 844 000	17 000 000	1 500 000
	901 Formation professionnelle/apprentissage	11 780 200	3 925 000	21 620 000
	902 Enseignement	86 250 000	23 118 700	137 430 000
	903 Culture, sports et Loisirs	15 075 200	4 040 054	5 632 000
	904 Santé et action sociale	-	-	-
	905 Aménagement des territoires	69 709 000	-	26 469 400
	907 Environnement	6 751 100	-	5 961 600
	908 Transports	47 072 700	1 736 000	34 700 000
	909 Action économique	45 363 600	8 357 609	60 830 000
	<b>92 Opérations non ventilées</b>	<b>199 000 000</b>	<b>241 900 000</b>	-
	921 Taxes non affectées	-	-	-
	922 Dotations et participations non affectées	-	14 000 000	-
	923 Dettes et autres opérations financières	199 000 000	227 900 000	-
954 Produit des cessions d'immobilisations	-	-	-	
		<b>214 610 000</b>	<b>415 378 437</b>	<b>1 000 000</b>
Opérations d'ordre	925 Opérations patrimoniales	61 500 000	61 500 000	-
	926 Transferts entre sections	153 110 000	168 000 000	-
	<b>95 Chapitre de prévision sans réalisation</b>	-	<b>185 878 437</b>	-
	951 Virement de la section fonctionnement	-	185 878 437	-
	950 Dépenses imprévues	-	-	1 000 000
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>715 455 800</b>	<b>715 455 800</b>	<b>295 143 000</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
		<b>681 152 684</b>	<b>881 921 121</b>	<b>126 910 125</b>
Opérations réelles	<b>93 Opérations ventilées</b>	<b>657 704 400</b>	<b>76 844 962</b>	<b>126 910 125</b>
	930 Services généraux	69 699 100	15 776 000	2 966 000
	931 Formation professionnelle/apprentissage	213 078 000	56 892 880	16 050 000
	932 Enseignement	141 246 400	3 330 000	2 250 000
	933 Culture, sports et Loisirs	26 655 100	20 300	300 000
	934 Santé et action sociale	-	-	-
	935 Aménagement des territoires	8 896 400	-	20 400 000
	937 Environnement	7 867 200	18 667	3 129 125
	938 Transports	157 691 200	805 000	51 630 000
	939 Action économique	32 571 000	2 115	30 185 000
	<b>94 Opérations non ventilées</b>	<b>23 448 284</b>	<b>805 076 159</b>	-
	940 Impositions directes	-	194 674 515	-
	941 Autres impôts et taxes	-	290 945 302	-
	942 Dotations et participations non affectées	-	319 456 342	-
	943 Opérations financières	22 653 884	-	-
	944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	794 400	-	-
945 Dotations aux provisions	-	-	-	
		<b>353 878 437</b>	<b>153 110 000</b>	<b>1 000 000</b>
Opérations d'ordre	946 Opér. d'ordre de transferts entre section	168 000 000	153 110 000	-
	<b>95 Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>185 878 437</b>	-	-
	953 Virement à la section d'investissement	185 878 437	-	-
952 Dépenses imprévues	-	-	1 000 000	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 035 031 121</b>	<b>1 035 031 121</b>	<b>127 910 125</b>

### Au titre des crédits de paiement (CP)

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 181 998 484 € :  
dont dépenses : 500 845 800 € en investissement et 681 152 684 € en fonctionnement.  
dont recettes : 300 077 363 € en investissement et 881 921 121 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 568 488 437 € :  
dont dépenses : 214 610 000 € en investissement et 353 878 437 € en fonctionnement.  
dont recettes : 415 378 437 € en investissement et 153 110 000 € en fonctionnement.

Au sein de ces mouvements, le prélèvement pour dépenses d'investissement s'établit à 185 878 437 €.

### Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Le total des ouvertures ou modifications des AP-AE s'élève à 423 053 125 €, dont 295 143 000 € au titre des AP et 127 910 125 € au titre des AE.

## **2) Les AP et AE par fonction et par politique régionale :**

### **FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX**

Cette fonction comprend les "Moyens généraux" et la politique "Europe et Coopération décentralisée" de l'architecture par politique régionale.

### **Au titre des Moyens Généraux :**

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2012	1900		SCHEMA DIRECTEUR SYSTEMES D'INFORMATION 2012-2014	2 082 000,00	1 500 000,00
AP	2014	1001	31/12/2014	DEPENSES IMPREVUES	0,00	1 000 000,00
AE	2014	1002	31/12/2014	DEPENSES IMPREVUES	0,00	1 000 000,00

### **Au titre de l'Europe et Coopération décentralisée:**

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AE	2014	0169	31/12/2015	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	0,00	900 000,00
AE	2014	0283	31/12/2015	VOLONTAIRES DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	0,00	300 000,00
AE	2014	1690	31/12/2015	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	0,00	700 000,00
AE	2014	1692	31/12/2017	CENTR'AIDER	0,00	1 066 000,00

## FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Cette fonction comprend les politiques "Formations professionnelles", "Apprentissage" et "Formations sanitaires et sociales" de l'architecture par politique régionale.

### Au titre des Formations professionnelles :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2014	0179	31/12/2014	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	0,00	80 000,00
AE	2014	0577	31/12/2015	CHEQUE FORMATION 2014	0,00	1 500 000,00
AE	2014	0966	31/12/2015	HEBERGEMENT RESTAURATION 2014	0,00	1 350 000,00
AE	2014	0971	31/12/2015	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2014	0,00	3 700 000,00

### Au titre de l'Apprentissage :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2014	1581	31/12/2014	CMCCI 28 - 3E TRANCHE ATELIER MECANIQUE AUTO + FOYER	0,00	4 700 000,00
AP	2014	1582	31/12/2014	CFA EST LOIRET - RESTRUCTURATION PARTIELLE CFA	0,00	3 000 000,00
AP	2014	1583	31/12/2014	COMPAGNONS DU DEVOIR - RESTRUCTURATION CFA	0,00	4 000 000,00
AP	2014	1584	31/12/2015	CFA AGGLO - RESTRUCTURATION PARTIELLE CFA (HORS EQUIPEMENT)	0,00	2 740 000,00
AP	2014	180	31/12/2014	PLAN ANNUEL D'EQUIPEMENT DES CFA	0,00	2 000 000,00

### Au titre des Formations sanitaires et sociales:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2014	1311	31/12/2014	IFSI AMBOISE	0,00	4 800 000,00
AP	2014	1313	31/12/2014	PPI EQUIPEMENTS SANITAIRE ET SOCIAL 2014	0,00	300 000,00
AE	2014	3008	31/12/2015	BOURSES SECTEUR SANITAIRE 2014	0,00	6 700 000,00
AE	2014	3009	31/12/2015	BOURSES SECTEUR SOCIAL 2014	0,00	2 800 000,00

## FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Cette fonction comprend les politiques "Enseignement -Lycées" et "Enseignement supérieur" de l'architecture par politique régionale.

### Au titre de l'Enseignement - Lycées :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2014	0007	31/12/2014	ACQUISITION, RENOUELEMENT, REPARATION DE BIENS	0,00	12 820 000,00
AP	2014	0012	31/12/2014	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE	0,00	5 000 000,00
AP	2013	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	1 500 000,00	14 000 000,00
AP	2014	0013	31/12/2014	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	0,00	5 190 000,00
AP	2014	0933	31/12/2014	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	0,00	600 000,00
AP	2014	1213	31/12/2014	EPLFFPA DE L'INDRE EXTENSION CHEVRERIE RESTRUCTURATION INTERNATS	0,00	4 660 000,00
AP	2014	1214	31/12/2014	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	0,00	7 870 000,00
AP	2014	1217	31/12/2014	GEORGES SAND CONSTRUCTION GYMNASE	0,00	2 300 000,00
AP	2014	1955	31/12/2014	EFFICACITE ENERGETIQUE	0,00	13 980 000,00
AP	2008	0014		EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	67 470 000,00	14 500 000,00
AP	2011	0013		ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	4 684 000,00	210 000,00
AP	2011	1214		GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	4 460 000,00	600 000,00
AP	2011	1955		EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES PAR AN	12 230 000,00	1 600 000,00
AP	2012	1214		GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	13 035 000,00	600 000,00
AP	2012	1216		ACCESSIBILITE	10 250 000,00	5 250 000,00
AP	2013	1214		GROSSES REPARATIONS ET GROS ENTRETIENS	4 315 000,00	1 150 000,00
AP	2009	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	44 195 000,00	4 600 000,00
AP	2010	0014		EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	17 700 000,00	6 000 000,00

### Au titre de l'Enseignement supérieur :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AE	2014	1134	31/12/2015	MOBICENTRE	0,00	2 100 000,00
AP	2014	0460	31/12/2014	UNIVERSITE NUMERIQUE	0,00	250 000,00
AE	2014	0475	31/12/2014	MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS	0,00	150 000,00
AP	2014	1475	31/12/2014	ORDICENTRE	0,00	1 250 000,00

### AP Transitoire:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2014	14500	31/12/2020	CPER 2014-2020 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	0,00	35 000 000,00

## FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Cette fonction comprend les politiques "Culture" et "Sports" de l'architecture par politique régionale.

### Au titre de la Culture :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2014	3108	31/12/2014	CHAUMONT INVESTISSEMENT	0,00	50 000,00
AP	2014	0006	31/12/2014	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	0,00	90 000,00
AP	2014	0315	31/12/2014	ITINERANCE REGIONALE	0,00	30 000,00
AP	2014	0717	31/12/2014	FRAC ACQUISITION D'OEUVRES	0,00	130 000,00
AP	2014	1319	31/12/2014	FRAC - AMENAGEMENT BUREAU	0,00	200 000,00
AP	2014	4120	31/12/2015	FRAC MAINTENANCE	0,00	90 000,00
AP	2014	1321	31/12/2014	FRAC - EQUIPEMENT	0,00	30 000,00
AP	2014	0293	31/12/2014	FRRAB	0,00	20 000,00
AP	2014	0880	31/12/2014	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	0,00	40 000,00
AP	2014	1305	31/12/2014	FRAM ET FRAR	0,00	130 000,00
AP	2014	3004	31/12/2014	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	0,00	10 000,00
AP	2014	1447	31/12/2014	CULTURE O CENTRE	0,00	30 000,00
AP	2014	1449	31/12/2014	CICLIC	0,00	60 000,00
AP	2014	1899	31/12/2014	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIO-VISUELLE	0,00	1 620 000,00
AP	2014	1124	31/12/2014	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MUSEES ET INSTITUTIONS D'ARTS PLASTIQUES	0,00	50 000,00

### Au titre des Sports :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2014	0459	31/12/2014	CONSTRUCTION INSTALLATIONS SPORTIVES	0,00	1 500 000,00
AP	2014	14000	31/12/2016	VELODROME : MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE TOIT	0,00	352 000,00
AP	2014	0458	31/12/2014	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	0,00	1 100 000,00
AE	2014	1144	31/12/2014	BAFA	0,00	200 000,00
AP	2014	0487	31/12/2014	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS ELITES	0,00	100 000,00
AE	2014	1143	31/12/2014	CLARC SPORT	0,00	100 000,00

## FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Cette fonction comprend les politiques "Territoires solidaires" et "Technologies d'information et de communication" de l'architecture par politique régionale.

### Au titre des Territoires solidaires :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2013	1703		CR AGGLO/PAYS CHATEAUROUX ET CASTELROUSSIN 3G	15 740 000,00	<b>180 000,00</b>
AP	2013	1709		CR AGGLO PAYS BLOIS 3G	17 830 000,00	<b>210 000,00</b>
AP	2013	1864		CRP TOURAINE COTE SUD 3G	7 500 000,00	<b>1 087 200,00</b>
AP	2013	1865		CRP CHINONNAIS 3G	9 550 000,00	<b>1 362 000,00</b>
AP	2013	1872		CRP VIERZON 3G	8 005 000,00	<b>657 600,00</b>
AP	2008	1828		CRP BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS 3G	6 310 000,00	<b>627 900,00</b>
AP	2008	1829		CRP GATINAIS 3G	6 010 000,00	<b>276 700,00</b>
AP	2008	1831		CRP BEAUCE 3G	3 580 000,00	<b>253 900,00</b>
AP	2009	1836		CRP SANCERRE SOLOGNE 3G	6 070 000,00	<b>258 100,00</b>
AP	2009	1837		CRP VENDOMOIS 3G	6 460 000,00	<b>623 700,00</b>
AP	2012	1866		CRP VALLEE DU CHER 3G	9 050 000,00	<b>657 250,00</b>
AP	2012	1867		CRP LOIRE NATURE 3G	4 470 000,00	<b>433 700,00</b>
AP	2012	1870		CRP BEAUCE VAL DE LOIRE 3G	2 643 000,00	<b>442 750,00</b>
AP	2012	1874		CRP FORET D'ORLEANS 3G	5 220 000,00	<b>591 900,00</b>
AP	2012	1875		CRP LOIRE BEAUCE 3G	5 390 000,00	<b>597 300,00</b>
AP	2012	1877		CRP LOIRE TOURAINE 3G	12 160 000,00	<b>1 390 550,00</b>
AP	2011	1842		CRP PERCHE 3G	5 640 000,00	<b>647 400,00</b>
AP	2011	1843		CRP VAL DE CREUSE VAL D'ANGLIN 3G	4 770 000,00	<b>286 000,00</b>
AP	2011	1844		CRP LOIRE VAL D'AUBOIS 3G	4 830 000,00	<b>377 800,00</b>
AP	2011	1846		CRP BERRY SAINT AMANDS 3G	7 370 000,00	<b>1 016 700,00</b>
AP	2011	1847		CRP VALENCAY 3G	5 480 000,00	<b>400 000,00</b>
AP	2011	1848		CRP SOLOGNE VAL SUD 3G	4 570 000,00	<b>333 400,00</b>
AP	2011	1849		CRP LA CHATRE EN BERRY 3G	5 860 000,00	<b>601 800,00</b>
AP	2011	1854		CRP DUNOIS 3G	5 270 000,00	<b>744 750,00</b>
AE	2011	1710		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (Fonct)	3 500 000,00	<b>-2 678 369,98</b>
AE	2012	1710		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL 2EME GROUPE (Fonct)	4 100 000,00	<b>-3 456 382,00</b>
AE	2013	1710		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (Fonct)	4 800 000,00	<b>6 134 751,00</b>
AP	2011	1610		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL 1ER GROUPE	400 000,00	<b>-400 000,00</b>
AP	2012	1610		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL 2EME GROUPE	400 000,00	<b>-400 000,00</b>
AP	2013	1610		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	550 000,00	<b>800 000,00</b>
AP	2014	0702	31/12/2014	FONDS SUD EQUIPEMENTS STRUCTURANTS 2014	0,00	<b>2 000 000,00</b>
AP	2014	1773	31/12/2014	FONDS SUD AEROPORT 2014	0,00	<b>1 000 000,00</b>
AP	2008	7205		VT - ATTRACTIVITE DES AGGLOS ET VILLES MOYENNES	7 650 000,00	<b>-500 000,00</b>
AP	2014	1724	31/12/2014	TOUR DE CONTRÔLE AEROPORT CHATEAUROUX	0,00	<b>3 000 000,00</b>
AE	2014	1725	31/12/2018	PRE-DIAGNOSTICS CONSEILS PLAN ISOLATION 2	0,00	<b>600 000,00</b>
AP	2014	1880	31/12/2019	CRST BRENNE	0,00	<b>6 531 000,00</b>
AE	2014	1881	31/12/2023	CRST FONCTIONNEMENT	0,00	<b>19 700 000,00</b>
AP	2014	1720	31/12/2015	E-LOGEMENT	0,00	<b>50 000,00</b>
AP	2009	7208		VT - FONCIER INVT	2 150 000,00	<b>-200 000,00</b>
AP	2009	7207		VT -MAISONS MEDICALES	3 350 000,00	<b>500 000,00</b>
AE	2014	1721	31/12/2015	E-LOGEMENT (FONCT)	0,00	<b>100 000,00</b>
AP	2014	1723	31/12/2015	CAUTION LOGEMENTS DES JEUNES	0,00	<b>30 000,00</b>

## Au titre des Technologies d'information et de communication :

AP/AE transitoires:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2008	7000	31/12/2013	VT - COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE ET HAUT DEBIT	1 400 000,00	-772 478,70
AP	2014	14100	31/12/2014	COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE ET HAUT DEBIT	0,00	772 479,00
AE	2009	7053	31/12/2013	VT - OBSERVATOIRE REGIONAL TIC	241 500,00	-213 375,00
AE	2014	14107	31/12/2014	OBSERVATOIRE TIC	0,00	213 375,00
AP	2011	7007	31/12/2013	VT- GEO-CENTRE	200 000,00	-74 023,75
AP	2014	14103	31/12/2014	GEO-CENTRE	0,00	74 024,00
AP	2009	7052	31/12/2013	VT - EXPERIMENTATION TIC	278 500,00	-24 330,87
AP	2014	14106	31/12/2014	EXPERIMENTATION TIC INVESTISSEMENT	0,00	24 330,00
AP	2007	7135	31/12/2013	VT - ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	570 000,00	-377 192,09
AP	2014	14108	31/12/2014	ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	0,00	377 192,00
AE	2008	7005	31/12/2013	VT - ENVIRONNEMENTS NUMERIQUES DE TRAVAIL	1 100 000,00	-363 739,86
AE	2014	14101	31/12/2014	ENVIRONNEMENTS NUMERIQUES DE TRAVAIL	0,00	363 740,00
AE	2008	7050	31/12/2013	VT - ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	980 000,00	-649 157,14
AE	2014	14104	31/12/2014	ESPACES PUBLICS NUMERIQUES	0,00	649 157,00
AE	2008	7051	31/12/2013	VT - EXPERIMENTATIONS TIC	278 500,00	-278 500,00
AE	2014	14105	31/12/2014	EXPERIMENTATIONS TIC FONCTIONNEMENT	0,00	278 500,00

## FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Cette fonction correspond à la politique "Environnement" de l'architecture par politique régionale.

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2012	1330		AAP BIODIVERSITE 2012-2013	500 000,00	250 000,00
AP	2013	1148		RNR PONTLEVOY	25 000,00	155 000,00
AP	2014	1958	31/12/2014	STRUCTURATION DES FILIERES	0,00	600 000,00
AE	2014	1959	31/12/2014	ISOLARIS/NOUVEAUX OUTILS	0,00	210 000,00
AE	2014	1960	31/12/2014	ENERGETIS	0,00	200 000,00
AE	2014	1961	31/12/2014	STRUCTURATION DES FILIERES	0,00	100 000,00

AP/AE transitoires:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2014	14203	31/12/2014	CONTRATS EAU CENTRE TRANSITOIRE	0,00	<b>750 000,00</b>
AE	2014	14256	31/12/2014	CONTRATS EAU CENTRE TRANSITOIRE	0,00	<b>800 000,00</b>
AP	2014	14205	31/12/2020	CEN TRANSITOIRE	0,00	<b>165 000,00</b>
AP	2014	14206	31/12/2017	PNR BRENNE TRANSITOIRE	0,00	<b>108 900,00</b>
AP	2014	14207	31/12/2017	PNR LAT TRANSITOIRE	0,00	<b>81 725,00</b>
AP	2014	14208	31/12/2017	PNR PERCHE TRANSITOIRE	0,00	<b>58 475,00</b>
AE	2014	14262	31/12/2020	CEN TRANSITOIRE FONCT	0,00	<b>50 000,00</b>
AE	2014	14263	31/12/2017	PNR BRENNE TRANSITOIRE FONCT	0,00	<b>72 625,00</b>
AE	2014	14264	31/12/2017	PNR LAT TRANSITOIRE FONCT	0,00	<b>54 500,00</b>
AE	2014	14265	31/12/2017	PNR PERCHE TRANSITOIRE FONCT	0,00	<b>39 000,00</b>
AP	2014	14200	31/12/2014	CAR - BATIMENTS DURABLES	0,00	<b>1 500 000,00</b>
AP	2014	14201	31/12/2014	CAR - ENERGIES RENOUVELABLES	0,00	<b>1 500 000,00</b>
AE	2014	14250	31/12/2014	CAR - OUTILS FINANCIERS	0,00	<b>60 000,00</b>
AE	2014	14253	31/12/2014	CAR - ANIMATION, INFORMATION, CONSEIL ENERGIE	0,00	<b>750 000,00</b>
AP	2014	14209	31/12/2020	CEN TRANSITOIRE	0,00	<b>180 000,00</b>
AP	2014	14210	31/12/2020	MAISONS DE LOIRE TRANSITOIRE	0,00	<b>320 000,00</b>
AP	2014	14211	31/12/2015	LA BOUILLIE TRANSITOIRE	0,00	<b>22 500,00</b>
AE	2014	14266	31/12/2020	CEN TRANSITOIRE FONCT	0,00	<b>50 000,00</b>
AE	2014	14268	31/12/2020	MAISONS DE LOIRE TRANSITOIRE FONCT	0,00	<b>358 000,00</b>
AE	2014	14271	31/12/2020	PREVENTION INONDATION ENTREPRISES TRANSITOIRE	0,00	<b>115 000,00</b>
AP	2014	14204	31/12/2016	LIG'AIR TRANSITOIRE	0,00	<b>270 000,00</b>
AE	2014	14258	31/12/2016	LIG'AIR TRANSITOIRE	0,00	<b>270 000,00</b>

## FONCTION 8 : TRANSPORTS

Cette fonction correspond à la politique "Transports et déplacements" de l'architecture par politique régionale.

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2014	1191	31/12/2016	MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	0,00	<b>9 000 000,00</b>
AP	2014	1192	31/12/2016	MAINTENANCE GARES	0,00	<b>1 000 000,00</b>
AE	2014	1410	31/12/2016	AIDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE PROFESSIONNELLE	0,00	<b>3 800 000,00</b>
AE	2013	1410		AIDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE PROFESSIONNELLE QUOTIDIENNE	3 300 000,00	<b>200 000,00</b>
AE	2014	1190	31/12/2014	MOBILITE TER DES JEUNES	0,00	<b>300 000,00</b>
AP	2014	1187	31/12/2016	ETUDES PRO ORLEANS CHATEAUNEUF	0,00	<b>14 000 000,00</b>
AP	2014	1188	31/12/2015	ETUDE LIGNE TOURS-LOCHES-CHATEAUROUX	0,00	<b>3 300 000,00</b>
AP	2014	1196	31/12/2016	ETUDE LGV PARIS CLERMONT	0,00	<b>7 000 000,00</b>
AP	2014	1193	31/12/2015	BILLETIQUE	0,00	<b>400 000,00</b>
AE	2014	1281	31/12/2020	REPRISES DES LIGNES ROUTIERES	0,00	<b>45 000 000,00</b>
AE	2014	1282	31/12/2020	CHARGES GARES ROUTIERES	0,00	<b>200 000,00</b>
AE	2014	1283	31/12/2020	SUM + CONTROLE DES RECETTES	0,00	<b>2 000 000,00</b>
AE	2014	1284	31/12/2020	MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)	0,00	<b>130 000,00</b>

## FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Cette fonction comprend les politiques "Economie - Innovation", "Recherche, Technologie et Innovation" et "Tourisme" de l'architecture par politique régionale.

### **Au titre de l'Economie - Innovation:**

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AE	2014	0584	31/12/2016	CAP ASSO	0,00	7 000 000,00
AP	2014	1265	31/12/2020	CAP FILIERES - MATERIEL	0,00	20 000 000,00
AP	2014	1266	31/12/2020	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION (INVEST)	0,00	700 000,00
AP	2014	1267	31/12/2020	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE	0,00	3 150 000,00
AE	2014	1277	31/12/2020	CAP FILIERES ANIMATION - STRUCTURATION - VALORISATION	0,00	6 000 000,00
AE	2014	1278	31/12/2020	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION (FONCT)	0,00	7 000 000,00
AP	2014	0791	31/12/2014	PLATES FORMES D INITIATIVES	0,00	400 000,00
AP	2014	0830	31/12/2014	FONDS REGIONAL DE GARANTIE ARTISANAT	0,00	550 000,00
AP	2014	1769	31/12/2014	CAP ARTISANAT CREATION	0,00	2 500 000,00
AP	2014	1759	31/12/2014	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	0,00	2 000 000,00
AE	2014	1761	31/12/2014	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	0,00	200 000,00
AP	2014	0704	31/12/2014	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	0,00	1 000 000,00
AP	2014	1789	31/12/2014	AIDE A LA CREATION	0,00	50 000,00
AP	2014	4000	31/12/2014	CAP CREATION	0,00	1 000 000,00
AE	2014	1275	31/12/2020	CAP CONVERSION	0,00	600 000,00
AP	2014	0719	31/12/2014	CENTRECO	0,00	20 000,00
AP	2014	4001	31/12/2014	CAP DEVELOPPEMENT	0,00	7 000 000,00
AP	2014	4002	31/12/2014	CAP EMPLOI	0,00	3 000 000,00
AE	2014	4003	31/12/2014	CAP FORMATION	0,00	1 000 000,00
AP	2014	0929	31/12/2014	CAP SOLIDAIRE	0,00	150 000,00
AP	2014	1260	31/12/2014	SCOP	0,00	150 000,00
AP	2014	14600	31/12/2014	CENTR'ACTIF	0,00	100 000,00
AE	2014	3706	31/12/2014	GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS / COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI	0,00	150 000,00
AP	2014	1264	31/12/2020	FONCIER AGRICULTURE DURABLE	0,00	1 400 000,00
AE	2014	1268	31/12/2020	APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS	0,00	2 450 000,00
AP	2014	1263	31/12/2020	PROMOTION	0,00	350 000,00

### Au titre de la Recherche, Technologie et Innovation:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2014	0850	31/12/2014	APPELS A PROJETS	0,00	<b>12 100 000,00</b>
AE	2014	0472	31/12/2014	BOURSES DOCTORALES	0,00	<b>4 335 000,00</b>
AE	2014	1850	31/12/2014	APPELS A PROJETS FONCTIONNEMENT	0,00	<b>1 400 000,00</b>
AP	2014	1422	31/12/2014	PROGRAMMES DE RECHERCHE DU POLE SSEE	0,00	<b>400 000,00</b>
AP	2014	0422	31/12/2014	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	0,00	<b>750 000,00</b>
AP	2014	0897	31/12/2014	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	0,00	<b>2 000 000,00</b>

### AP transitoire:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2008	7505	31/12/2013	GP - VILLES ET TERRITOIRES	1 400 000,00	<b>-58 598,00</b>
AP	2014	14403	31/12/2014	VILLES ET TERRITOIRES	0,00	<b>58 598,00</b>
AP	2007	7507	31/12/2013	GP - SOL SOUS-SOL EAU	2 800 000,00	<b>-447 735,49</b>
AP	2014	14405	31/12/2014	SOL SOUS-SOL EAU	0,00	<b>447 735,00</b>
AP	2011	7550	31/12/2013	GP - CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	125 000,00	<b>-16 947,00</b>
AP	2014	14453	31/12/2014	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	0,00	<b>16 947,00</b>
AP	2007	7504	31/12/2013	GP - BIOLOGIE SANTE BIEN ETRE	7 225 500,00	<b>-43 913,49</b>
AP	2014	14402	31/12/2014	BIOLOGIE SANTE BIEN ETRE	0,00	<b>43 913,00</b>
AP	2007	7506	31/12/2013	GP - SOUTIEN ACTIONS TT VALO RECHERCHE	1 935 000,00	<b>-78 408,26</b>
AP	2014	14404	31/12/2014	SOUTIEN ACTIONS TT VALO RECHERCHE	0,00	<b>78 408,00</b>

### Au titre du Tourisme :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellé	Montant initial	Création Modification
AP	2014	0078	31/12/2014	ITINERAIRES DE RANDONNEES	0,00	<b>10 000,00</b>
AP	2014	1219	31/12/2014	TOURISME EQUESTRE	0,00	<b>50 000,00</b>
AP	2014	0068	31/12/2014	CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	0,00	<b>1 300 000,00</b>
AP	2014	0984	31/12/2014	CAP HEBERGEMENTS TOURISME POUR TOUS	0,00	<b>500 000,00</b>
AE	2013	1235		CAP INNOVATION TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT	50 000,00	<b>50 000,00</b>
AP	2013	1229		CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	300 000,00	<b>200 000,00</b>

## B – Le vote de l'Architecture par Politique Régionale

Le budget primitif est également voté en application du règlement financier adopté par l'Assemblée plénière du 24 juin 2010 (DAP n° 10.03.04).

Conformément à l'article 3 du règlement financier, le budget (crédits de paiement et AP-AE) est présenté et voté selon l'architecture par politique régionale.

### Répartition par politique des Dépenses, Recettes et Autorisations pluriannuelles

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2013 DEPENSES	BP 2014 DEPENSES	BP 2013 RECETTES	BP 2014 RECETTES	BP 2014 AP et AE
Total Investissement	825 168 200	818 352 100	82 450 600	83 337 745	419 553 125
Total Fonctionnement	305 551 100	299 211 800	33 943 100	35 391 663	292 643 000
	519 617 100	519 140 300	48 507 500	47 946 082	126 910 125
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>78 729 000</b>	<b>78 359 200</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 755 000</b>	<b>6 630 000</b>
Investissement	90 000	80 200	0	0	80 000
Fonctionnement	78 639 000	78 279 000	1 000 000	1 755 000	6 550 000
<b>APPRENTISSAGE</b>	<b>109 101 400</b>	<b>101 762 000</b>	<b>23 535 000</b>	<b>25 990 000</b>	<b>16 440 000</b>
Investissement	9 597 400	9 000 000	1 700 000	3 925 000	16 440 000
Fonctionnement	99 504 000	92 762 000	21 835 000	22 065 000	0
<b>ENSEIGNEMENT LYCEES</b>	<b>139 278 000</b>	<b>137 753 400</b>	<b>8 562 500</b>	<b>8 833 000</b>	<b>100 930 000</b>
Investissement	81 000 000	79 800 000	365 000	333 000	100 930 000
Fonctionnement	58 278 000	57 953 400	8 197 500	8 500 000	0
<b>FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES</b>	<b>43 532 800</b>	<b>44 737 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>14 600 000</b>
Investissement	2 803 700	2 700 000	0	0	5 100 000
Fonctionnement	40 729 100	42 037 000	500 000	500 000	9 500 000
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<b>10 200 000</b>	<b>8 984 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38 750 000</b>
Investissement	7 290 000	6 450 000	0	0	36 500 000
Fonctionnement	2 910 000	2 534 000	0	0	2 250 000
<b>RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION</b>	<b>27 677 100</b>	<b>27 833 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 985 000</b>
Investissement	19 016 600	19 016 600	0	0	15 250 000
Fonctionnement	8 660 500	8 816 600	0	0	5 735 000
<b>CULTURE</b>	<b>34 807 800</b>	<b>33 806 500</b>	<b>2 061 800</b>	<b>1 860 354</b>	<b>2 580 000</b>
Investissement	11 116 600	10 391 000	2 033 500	1 840 054	2 580 000
Fonctionnement	23 691 200	23 415 500	28 300	20 300	0
<b>SPORTS</b>	<b>9 785 000</b>	<b>7 923 800</b>	<b>1 433 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>3 352 000</b>
Investissement	6 479 600	4 684 200	1 433 000	2 200 000	3 052 000
Fonctionnement	3 305 400	3 239 600	0	0	300 000
<b>TERRITOIRES SOLIDAIRES</b>	<b>70 755 300</b>	<b>74 983 100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46 869 400</b>
Investissement	65 491 900	69 529 700	0	0	26 469 400
Fonctionnement	5 263 400	5 453 400	0	0	20 400 000
<b>TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b>	<b>4 790 700</b>	<b>3 622 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement	1 290 700	179 300	0	0	0
Fonctionnement	3 500 000	3 443 000	0	0	0
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>14 922 600</b>	<b>14 618 300</b>	<b>18 700</b>	<b>18 667</b>	<b>9 090 725</b>
Investissement	6 995 400	6 751 100	0	0	5 961 600
Fonctionnement	7 927 200	7 867 200	18 700	18 667	3 129 125
<b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b>	<b>200 992 400</b>	<b>204 763 900</b>	<b>4 795 000</b>	<b>2 541 000</b>	<b>86 330 000</b>
Investissement	48 971 500	47 072 700	2 643 000	1 736 000	34 700 000
Fonctionnement	152 020 900	157 691 200	2 152 000	805 000	51 630 000
<b>TOURISME</b>	<b>9 340 100</b>	<b>8 486 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 110 000</b>
Investissement	5 200 700	4 347 000	0	0	2 060 000
Fonctionnement	4 139 400	4 139 400	0	0	50 000
<b>ECONOMIE INNOVATION</b>	<b>41 915 000</b>	<b>41 615 000</b>	<b>7 824 600</b>	<b>8 359 724</b>	<b>67 920 000</b>
Investissement	22 000 000	22 000 000	7 818 600	8 357 609	43 520 000
Fonctionnement	19 915 000	19 615 000	6 000	2 115	24 400 000
<b>EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE</b>	<b>29 341 000</b>	<b>29 104 000</b>	<b>32 720 000</b>	<b>31 280 000</b>	<b>2 966 000</b>
Investissement	18 207 000	17 210 000	17 950 000	17 000 000	0
Investissement gestion déléguée des fonds européens	17 950 000	17 000 000	17 950 000	17 000 000	0
Investissement coopération	257 000	210 000	0	0	0
Fonctionnement	11 134 000	11 894 000	14 770 000	14 280 000	2 966 000
Fonctionnement gestion déléguée des fonds européens	9 770 000	10 550 000	14 770 000	14 200 000	0
Fonctionnement coopération	1 364 000	1 344 000	0	80 000	0
<b>TOTAL MOYENS GENERAUX</b>	<b>408 902 130</b>	<b>363 646 384</b>	<b>1 151 619 730</b>	<b>1 098 660 739</b>	<b>3 500 000</b>
Total Investissement	250 467 500	201 634 000	311 235 700	264 685 700	2 500 000
Total Fonctionnement	158 434 630	162 012 384	840 384 030	833 975 039	1 000 000
<b>COMMUNICATION</b>	<b>4 600 000</b>	<b>4 400 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	4 600 000	4 400 000	0	0	0
<b>MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION</b>	<b>16 488 400</b>	<b>17 721 000</b>	<b>81 000</b>	<b>124 000</b>	<b>1 500 000</b>
Investissement	2 717 500	2 634 000	0	0	1 500 000
Fonctionnement	13 770 900	15 087 000	81 000	124 000	0
<b>MOYENS GENERAUX (avec réaménagement de la dette) FINANCIERS</b>	<b>270 923 730</b>	<b>221 653 884</b>	<b>1 148 341 730</b>	<b>1 094 334 739</b>	<b>2 000 000</b>
Investissement	247 750 000	199 000 000	311 235 700	264 685 700	1 000 000
Fonctionnement	23 173 730	22 653 884	837 106 030	829 649 039	1 000 000
<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>116 890 000</b>	<b>119 871 500</b>	<b>3 197 000</b>	<b>4 202 000</b>	<b>0</b>
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	116 890 000	119 871 500	3 197 000	4 202 000	0
<b>TOTAL GENERAL AVEC REAMENAGEMENT DE LA DETTE ET GESTION DELEGUEE DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>1 234 070 330</b>	<b>1 181 998 484</b>	<b>1 234 070 330</b>	<b>1 181 998 484</b>	<b>423 053 125</b>
Investissement	556 018 600	500 845 800	345 178 800	300 077 363	295 143 000
Fonctionnement	678 051 730	681 152 684	888 891 530	881 921 121	127 910 125
<b>TOTAL GENERAL HORS FONDS EUROPEENS ET REAMENAGEMENT DE LA DETTE</b>	<b>1 006 350 330</b>	<b>1 004 798 484</b>	<b>1 001 350 330</b>	<b>1 004 798 484</b>	<b>0</b>
Investissement	338 068 600	333 845 800	127 228 800	133 077 363	0
Fonctionnement	668 281 730	670 952 684	874 121 530	871 721 121	0

## **C – Les dispositions fiscales**

### **FISCALITE DIRECTE**

Les taux de la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) sont fixés au niveau national. La Région n'a donc aucun pouvoir de taux sur ces nouvelles impositions.

Le produit fiscal issu de la CVAE et des IFER prévisionnel attendu en 2014 s'établit à 171 901 857 € (hors péréquation).

### **RAPPEL DES EXONERATIONS FISCALES EN VIGUEUR**

Pour rappel, le maintien de l'ensemble des dispositifs d'exonération de taxe professionnelle antérieurs à la réforme a été voté en DM2 2010 (DAP n°10.05.02), afin qu'ils soient également applicables pour la CVAE et la CFE : à savoir l'exonération totale de la taxe professionnelle des **entreprises de spectacles** (article 1464A, alinéa 1 du Code général des impôts), l'exonération des **entreprises nouvelles** et des reprises d'établissements en difficulté au titre des deux années suivant leur création (article 1464 B alinéa 2 du Code Général des Impôts) ainsi que l'exonération **en faveur de l'aménagement du territoire** (article 1465 du Code Général des Impôts).

A compter de 2012, sont entrées en vigueur l'exonération **de CVAE en faveur des établissements de spectacles cinématographiques classés « art et essai »** (articles 1464 A et 1586 nonies du Code Général des Impôts) ainsi que l'exonération **de CVAE pour les librairies indépendantes** (Article 70 de la LFR 2007 et article 1464 I du Code Général des Impôts). Ces exonérations sont reconduites en 2014.

### **FISCALITE INDIRECTE**

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1599 quaterdecies, sexdecies et novodecies A ;

Le tarif de la taxe sur les cartes grises est fixé à 42,45 €/CV.

L'exonération totale de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules qui fonctionnent exclusivement ou non au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié est reconduite.

Le tarif de la taxe sur les permis de conduire est maintenu à 0 €.

## ***D – Mise en place d'un programme de billets de trésorerie et modification des délégations de compétences au Président du Conseil régional***

Considérant son besoin de trésorerie et la nécessité de minorer le plus possible ses charges financières à court terme, la Région souhaite mettre en place une solution alternative aux lignes de trésorerie par la réalisation d'un programme de billets de trésorerie.

A cet effet, il est décidé de modifier, en conséquence, la délibération DAP n°10.01.03 du 26 mars 2010, par l'ajout au 1° et à la suite du troisième alinéa dédié à la réalisation des lignes de trésorerie, l'alinéa suivant :

1° En application des dispositions de l'article L 4221-5 alinéas 1 à 11, de déléguer au Président du Conseil Régional, pour la durée du mandat, le pouvoir :

- D'approuver la mise en place d'un programme d'émission de billets de trésorerie dans la limite d'un montant maximum défini par le budget adopté annuellement par le Conseil Régional, ce montant étant renouvelable annuellement à partir de la date de mise en place du programme ;
- De lancer les consultations, négocier, mettre en œuvre et passer tous les actes nécessaires à la réalisation du programme permettant le recours aux billets de trésorerie ;
- De signer l'ensemble de la documentation juridique relative au programme de billets de trésorerie dont les contrats d'agents placeurs et domiciliataire, ainsi que tous les actes de suivi et de mise à jour annuelle du programme de billets de trésorerie ;
- De signer et exécuter tous les documents nécessaires à chaque transaction

## ***E – La gestion de la dette et de la trésorerie***

Les principes suivants de négociation et de gestion qui gouverneront l'utilisation, par l'exécutif régional, des contrats de couverture du risque de taux d'intérêt concernant l'encours de la dette sont adoptés :

1° La Région souhaite se prémunir contre les risques de taux et utiliser pour cela les instruments de couverture de risque de taux.

2° Les contrats de couverture de risque de taux porteront sur une durée maximale de dix années.

3° La dette susceptible d'être protégée ainsi est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2014 : 606,7 M€ soit le capital restant dû incluant un emprunt d'équilibre (prévisionnel à la date de réalisation des annexes Dette) pour 2013 de 25 M€ et l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique pour 38,7 M€ (exprimé en TTC)

4° Les références de taux utilisés peuvent être l'EONIA, le T4M, le TAM, le TAG, l'EURIBOR, le TME, ou les taux couramment utilisés par les marchés financiers.

5° Les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

6° L'assemblée plénière sera informée des opérations réalisées et disposera des éléments chiffrés faisant apparaître le bilan coût-avantage.

Le Président, pour l'exercice 2014, est autorisé à exécuter, dans le cadre ainsi défini, toute opération de négociation et de gestion subséquente, et notamment :

- consulter les établissements de crédit agréés avec mise en concurrence d'au moins deux d'entre eux,
- conclure et dénouer les opérations de marché ci-dessus mentionnées,
- signer les contrats,
- passer les ordres nécessaires auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée.

Le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 160 M€ et le plafond du programme de billets de trésorerie est fixé à 160 M€.

## F – Les dispositions diverses

### BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2014

#### I - APPRENTISSAGE

##### A – Coût standard apprenant par niveau de formation :

- ✓ formations de niveaux II et I ..... 8 107 €
- ✓ formations de niveau III ..... 5 965 €
- ✓ formations de niveau IV ..... 4 503 €
- ✓ formations de niveau V ..... 3 265 €

**B - Forfait logement (par nuitée) ..... 4,00 €**

##### C - Forfait transport :

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Qualité de l'apprenti(e)	Distances domicile apprenti(e) - CFA	Aides forfaitaires régionales par année scolaire
Externe ou 1/2 pensionnaire	De 6 à 25 kms	203 €
	De 26 à 50 kms	263 €
	De 51 à 75 kms	294 €
	Au-delà de 75 kms	324 €
Interne	De 6 à 25 kms	65 €
	De 26 à 50 kms	101 €
	De 51 à 75 kms	131 €
	De 76 à 100 kms	167 €
	+ de 100 kms	294 €

**D - Forfait par repas..... 1,13 €**

#### II – DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance)

- forfait standard apprenant ..... 4 279 €
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

## COUTS STANDARDS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2014

Nouvelle méthodologie de calcul de la subvention de fonctionnement des Etablissements de Formations Sanitaires et Sociales

### COUTS STANDARDS REGIONAUX – FORMATIONS SANITAIRES

<b>Formations</b>	<b>Coût standard régional</b> (en euros par apprenants)
Aide-soignant(e)	4 290 €
Auxiliaire de puériculture	6 070 €
Ambulancier	1 890 €
Infirmier(e)	6 270 €
Puéricultrice	5 320 €
Infirmier(e) anesthésiste	4 540 €
Infirmier(e) de bloc opératoire	5 250 €
Cadre de santé	7 970 €
Masseur Kinésithérapeute	4 950 €
Technicien en laboratoire médical	5 810 €
Manipulateur d'électroradiologie médicale	6 110 €
Préparateur en pharmacie hospitalière	6 380 €
Sage-femme	6 930 €

### COUTS STANDARDS REGIONAUX – FORMATIONS SOCIALES

<b>Formations</b>	<b>Coût standard régional</b> (en euros par apprenants)
Aide médico-psychologique	3 590 €
Educateur de jeunes enfants	7 160 €
Educateur spécialisé	5 620 €
Moniteur-Educateur	5 560 €
Assistant(e) de service social	7 040 €
Technicien de l'intervention sociale et familiale	6 220 €
Educateur technique spécialisé	4 020 €

## **PARTICIPATION DES FAMILLES A LA REMUNERATION DU PERSONNEL DE SERVICE D'HEBERGEMENT DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT**

Il est décidé :

- de maintenir le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration pour tous les établissements publics d'enseignement à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Jean Lurçat et Jean de la Taille,
- de conserver le taux de prélèvement à 21% de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage) perçues lorsque la fabrication des repas est assurée par le service spécial de restauration et d'hébergement, et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur.
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à exécuter toute opération de gestion subséquente.

## **AUTORISATIONS**

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2014 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

## MODIFICATION DES DATES LIMITES D'AFFECTION POUR LES AP/AE

<b>ENSEIGNEMENT - LYCEES</b>					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
902	2008	0014	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	31/12/2013	31/12/2014
902	2009	0014	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	31/12/2013	31/12/2014
902	2010	0014	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	31/12/2011	31/12/2014
902	2013	0014	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	31/12/2013	31/12/2014
902	2011	1214	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	31/12/2012	31/12/2014
902	2012	1214	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	31/12/2013	31/12/2014
902	2013	1214	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	31/12/2013	31/12/2014
902	2011	0013	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	31/12/2011	31/12/2014
902	2012	1216	ACCESSIBILITE	31/12/2013	31/12/2014
902	2011	1955	EFFICACITE ENERGETIQUE	31/12/2013	31/12/2014
<b>ECONOMIE</b>					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
909	2013	4001	CAP DEVELOPPEMENT	31/12/2013	31/12/2016
<b>TOURISME</b>					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
909	2013	1229	CAP INNOVATION TOURISTIQUE	31/12/2013	31/12/2014
<b>CULTURE</b>					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
903	2012	2899	AGENCE CENTRE IMAGE : PATRIMOINE	31/12/2014	31/12/2016
<b>ENVIRONNEMENT</b>					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
907	2010	36016	CG 36 - VOLET ENERGIE	31/12/2013	31/12/2014
907	2013	36023	CG 36 - VOLET ENERGIE - UT DU BLANC	31/12/2013	31/12/2014
907	2010	37021	CG 37 - PORTS ET MARINE DE LOIRE	31/12/2013	31/12/2014
907	2008	45005	CG 45 - ARBORETUM DES BARRES	31/12/2013	31/12/2014
907	2008	7903	CPIER - MAISONS DE LOIRE	31/12/2013	30/06/2014
937	2008	7350	VT - FRAC TERRITOIRES - AGENDAS 21 LOCAUX	31/12/2013	30/06/2014
<b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b>					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
938	2013	1410	AIDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE PROFESSIONNELLE QUOTIDIENNE	31/12/2013	31/12/2014
908	2009	7407	GP - AUTOROUTES FERROVIAIRES - ETUDES ET TRAVAUX	31/12/2013	30/06/2014

TERRITOIRES SOLIDAIRES					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
905	2008	18003	CG 18 - HEBERGEMENTS DES PERSONNES AGEES	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	18004	CG 18 - LOGEMENT	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	18008	CG 18 - POLE DU CHEVAL		31/12/2014
905	2008	28004	CG 28 - LOGEMENT 28	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	28009	CG 28 - FONDS ZA	31/12/2013	31/12/2014
905	2013	28017	CG 28 - ETUDE BATIMENT COSMETIC VALLEY	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	36002	CG36 - LOGEMENT	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	36004	CG36 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	36006	CG36 - ETUDE PREALABLE LAC D'EGUZON	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	36007	CG36 - FONDS IMMOBILIER ENTREPRISES ET DVPT ECO CHTX-DEOLS	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	37003	CG 37 - HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	37004	CG 37 - LOGEMENT	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	37009	CG 37 - FONDS ZA	31/12/2013	31/12/2014
905	2013	37023	CG 37 - MARPA SOUVIGNY	31/12/2013	31/12/2014
905	2011	41001	CG 41 - FRICHE INDUSTRIELLE DE L'AGGLOMERATION DE BLOIS	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	41004	CG 41- LOGEMENT	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	41010	CG 41 - GIAT SALBRIS	31/12/2013	31/12/2014
935	2013	41026	CG 41 - EXPERIMENTATION INSERTION VENDOMOIS	31/12/2013	31/12/2014
905	2013	41028	CG 41 - AGRO PARC DU CONTROIS	31/12/2013	31/12/2014
905	2013	41030	CG 41 - PASSERELLE MONTRICHARD	31/12/2013	31/12/2014
905	2013	41031	CG 41 - ABORDS ZOO DE BEAUVAL	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	45003	CG45 - LOGEMENT	31/12/2013	31/12/2014
905	2009	45008	CG 45 - GRANDE HALLE DU CHATEAU DE CHAMEROLLES	31/12/2013	31/12/2014
905	2013	45012	CG 45 - ZA 45	31/12/2013	31/12/2014
905	2013	45014	CG 45 - ETUDE ZAC DESSAUX	31/12/2013	31/12/2014
905	2013	45015	CG 45 - AMO DIAGNOSTIC ENERGIE ET EAU	31/12/2013	31/12/2014
905	2008	1828	CRP BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS 3G	31/12/2013	31/12/2014
935	2008	7253	VT - FRAC TERRITOIRES FONCT		30/06/2014
935	2011	7211	VT - LOGEMENT DES JEUNES (Fonct) : INTERMEDIATION LOCATIVE	31/12/2013	30/06/2014
905	2008	7205	VT - ATTRACTIVITE DES AGGLOS ET VILLES MOYENNES	31/12/2013	30/06/2014
905	2011	7001	VT - COUVERTURE TRES HAUT DEBIT (MESURE AVENIR)	31/12/2013	30/06/2014
905	2008	7204	VT - PROJETS STRUCTURANTS	31/12/2013	30/06/2014
905	2009	7208	VT - FONCIER INVT	31/12/2013	30/06/2014
905	2009	7207	VT - MAISONS MEDICALES	31/12/2013	30/06/2014
905	2008	7201	VT-LOGEMENT DES JEUNES	31/12/2013	30/06/2014

<b>TOURISME</b>					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
909	2013	1219	Tourisme équestre	31/12/2013	30/06/2014
939	2013	1239	CG 41 – Structuration destination sologne	31/12/2013	30/06/2014
909	2013	28001	CG 28 – Valorisation du par cet du château de la Ferté Vidame	31/12/2013	30/06/2014
909	2013	41032	CG 41 – Signalétique touristique des grands sites	31/12/2013	30/06/2014
909	2013	1229	CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	31/12/2013	31/12/2014
<b>ECONOMIE</b>					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
909	2013	1769	CAP Artisanat Création	31/12/2013	31/12/2014
909	2013	1759	CAP Artisanat Développement	31/12/2013	31/12/2014
909	2013	1629	Promotion agricole	31/12/2013	31/12/2014
909	2010	1259	Foncier agriculture durable	31/12/2013	31/12/2014
<b>RECHERCHE</b>					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
909	2013	1429	Ambition R&D 2020	31/12/2013	31/12/2020
909	2013	0850	Appels à projets 2013	31/12/2013	31/12/2017
909	2013	1422	Soutien aux programmes de recherches SSEE	31/12/2013	31/12/2014
939	2010	1204	CLUSTERS	31/12/2013	31/12/2014
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	<u>Nouvelle</u> date de fin d'affectation proposée
902	2013	1475	FOURNITURE D'ORDINATEURS PORTABLES	31/12/2013	31/12/2014
932	2013	0475	MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS	31/12/2013	31/12/2014

## ANNULATIONS-CLOTURES DES AP/AE

### Abandon de projet

N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
AP 2011-1610	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL 1 <sup>ER</sup> GROUPE	400 000,00	-400 000,00
AP 2012-1610	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL 2 <sup>ème</sup> GROUPE	400 000,00	-400 000,00

Aucune structure n'ayant sollicité la Région, il convient d'annuler et de clôturer l'AP 2011-1610 et l'AP 2012-1610